

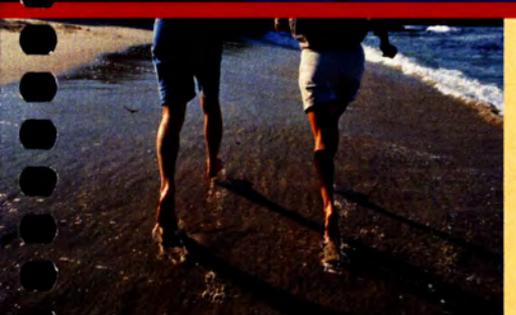
DFO - Library / MPO - Bibliothèque



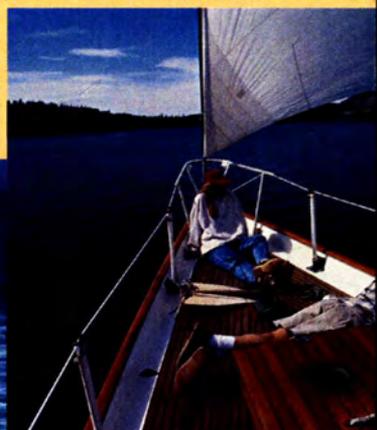
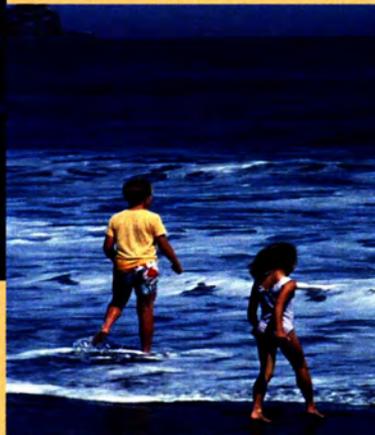
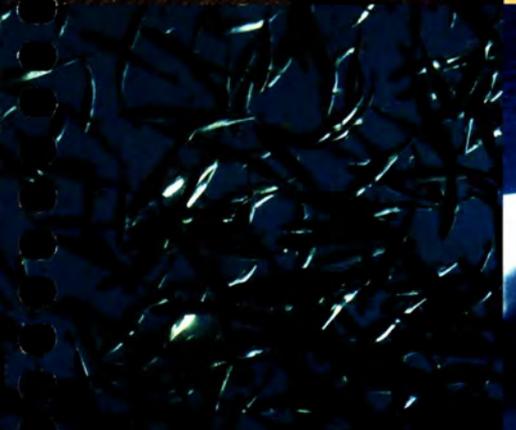
12067738



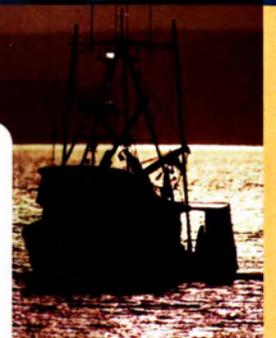
La gestion intégrée à la portée **de tous**



DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE
POUR LES COLLECTIVITÉS CÔTIÈRES
DU SAINT-LAURENT MARIN



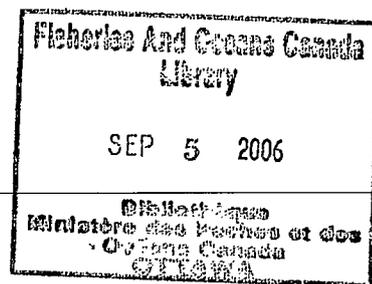
QH
77
.Q4
G4614
2002



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada



Préface

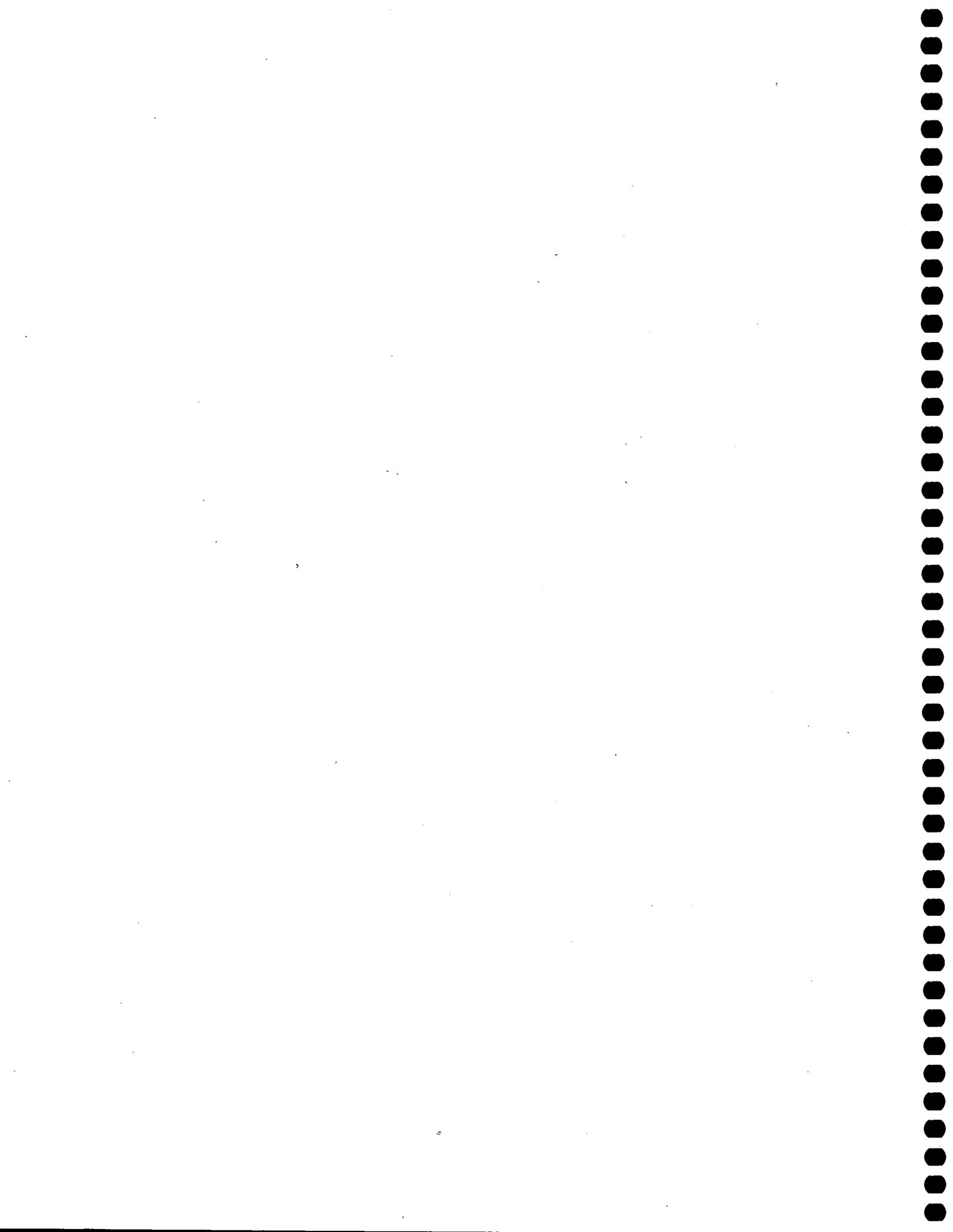
La gestion intégrée de la zone côtière est une approche de gestion de plus en plus populaire à travers le monde, et le Québec n'est pas épargné par cet engouement généralisé. Il appert en effet que la gestion intégrée de la zone côtière se révèle, à ce jour, une des avenues les plus prometteuses pour faire face à la complexité grandissante de la gestion des océans au XXI^e siècle.

Les sources d'information concernant la gestion intégrée de la zone côtière sont innombrables, tant sur la toile que dans les bibliothèques. Pourtant, il a semblé à l'équipe de gestion intégrée de Pêches et Océans Canada, région du Québec, que le document que nous vous présentons répondait à un besoin. Sans révolutionner les connaissances actuelles sur le concept de gestion intégrée, le présent manuel est original par son degré de concision et de simplicité. Il est d'abord dédié à toutes les personnes désireuses de comprendre et peut-être de tenter l'expérience de la gestion intégrée en zone côtière. Le contenu est adapté, à partir de nos expériences concrètes et de nos réflexions, à ce que nous croyons être les besoins des collectivités côtières. Plusieurs concepts et éléments de gestion décrits ici peuvent même s'appliquer dans d'autres contextes que celui de la zone côtière.

Nous ne prétendons pas répondre à toutes les questions, ni proposer une démarche qui serait la recette infallible du succès, car chaque situation est particulière. Plutôt, le document doit être perçu comme un outil qu'il appartient à chacun d'utiliser selon ses besoins. Il y a fort à parier qu'avec la multiplication et l'avancement des initiatives de gestion intégrée en zone côtière, ce document ne soit que le premier d'une série de manuels et de publications qui rendront disponibles à tous le fruit de l'expérience collective que nous sommes en train de bâtir. Aussi, n'hésitez pas à contacter les personnes-ressources dont les noms et coordonnées sont fournis à la fin du document afin de nous faire part de vos commentaires sur le présent document et de vos idées pour les prochains.

À tous, bonne lecture !

Jean Piuze
Directeur régional
Océans et Environnement
Pêches et Océans Canada, région du Québec



Équipe de réalisation

CONCEPTION ET RÉDACTION :

Pêches et Océans Canada, région du Québec

Marie-France Dalcourt

Danielle Dorion

Brigitte Gingras

Daniel Le Sauteur

Jean Morisset

Groupe conseil GENIVAR

Richard Lalumière

COLLABORATION :

Pêches et Océans Canada, région du Québec

Richard Bailey

Luci Bossé

Patrick Dupont

Michel Gilbert

Judith Leblanc

Lizon Provencher

Dans ce document, la forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte.

ISBN 0-662-86855-2

No de cat. Fs23-413/2002F

Cartographie et infographie : Groupe conseil GENIVAR

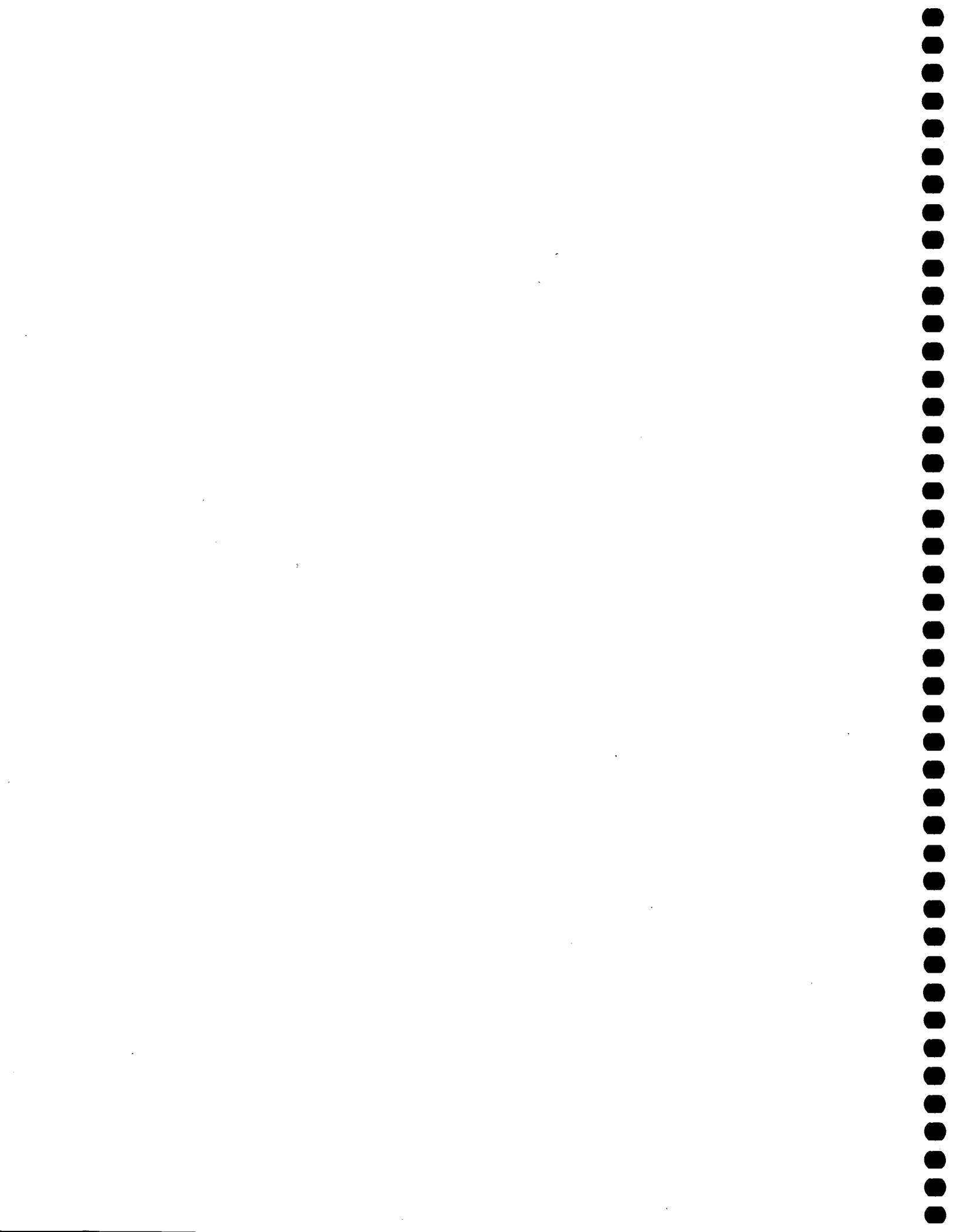


Table des matières

Préface	i
Équipe de réalisation	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	vii
Liste des annexes	vii
Signification des acronymes utilisés dans le texte	vii
1. Introduction	1
2. Quelques notions de base	5
2.1 La gestion	5
2.2 La gestion des ressources	5
2.3 La gestion intégrée d'une ressource	6
2.4 La gestion intégrée de la zone côtière (GIZC)	6
2.5 La zone côtière	7
2.6 L'échelle d'application de la démarche proposée	9
2.7 Les principaux acteurs de la GIZC et leurs responsabilités	9
3. Sources d'inspiration	13
3.1 Les expériences canadiennes et québécoises de gestion intégrée	13
3.1.1 Programme de forêts modèles	13
3.1.2 Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA)	14
3.1.3 Plan d'action du Fraser (PAF)	14
3.1.4 Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000)	14
3.1.5 Gestion intégrée des ressources (GIR) en milieu forestier	15
3.1.6 Réseau des organismes de rivière (Réseau d'OR)	15
3.1.7 Comité de bassin de la rivière Chaudière (Cobaric)	15
3.1.8 Plan de gestion intégrée de la pêche au crabe des neiges	16
3.1.9 Réseau national d'océans modèles (chaire de développement durable, Université de Moncton et Pêches et Océans Canada)	16
3.2 Les premières expériences québécoises de gestion intégrée en zone côtière	17
3.2.1 Projet Hortus : création d'un jardin marin dans la baie de Caspédia	17
3.2.2 Projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	17

4.	Démarche proposée pour la gestion intégrée d'une zone côtière	21
4.1	L'élément déclencheur ou mobilisateur	21
4.2	La mobilisation	22
4.3	L'engagement et l'organisation	24
	4.3.1 Formation d'une structure permanente	24
	4.3.2 Détermination des règles de fonctionnement	25
	4.3.3 Prise de décisions et gestion de conflits	27
4.4	Les étapes préparatoires à l'élaboration du plan d'action	28
	4.4.1 Élaboration d'une vision commune	28
	4.4.2 Définition du territoire d'intervention	29
	4.4.3 Établissement du portrait de la situation	30
	4.4.3.1 Acquisition de l'information	30
	4.4.3.2 Organisation et analyse de l'information	31
4.5	L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action	34
	4.5.1 Établissement des buts et des objectifs de gestion	34
	4.5.2 Détermination des actions et des critères d'évaluation	39
	4.5.3 Identification des acteurs	41
	4.5.4 Échéancier de réalisation	42
	4.5.5 Financement	42
	4.5.6 Suivi et mise à jour du plan d'action	43
4.6	La communication : sensibilisation, information et consultation du public	44
5.	Éléments clés à retenir	49
6.	Références bibliographiques	57
7.	Glossaire	61

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	Exemples d'enchaînement de la préoccupation à l'action	38
TABLEAU 2.	Éléments clés à retenir pour une gestion intégrée de la zone côtière	49

LISTE DES FIGURES

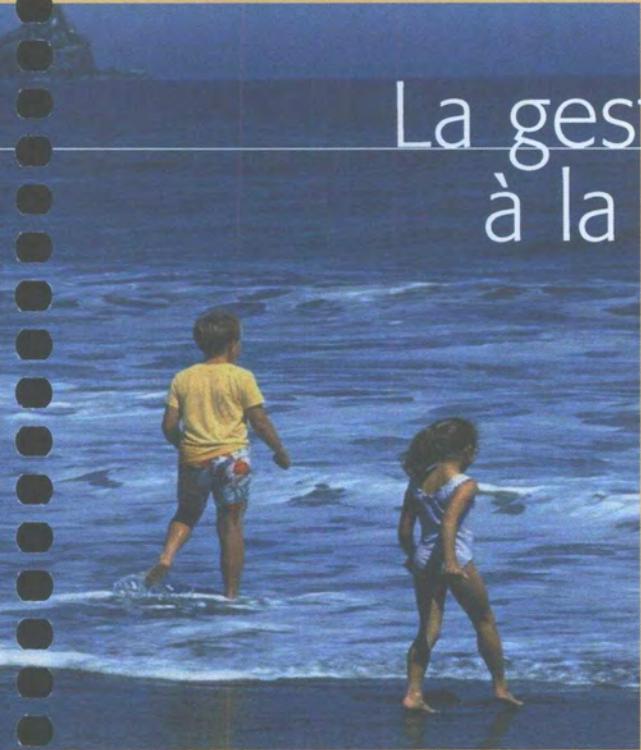
FIGURE 1.	Coupe schématique de la zone côtière	8
FIGURE 2	Exemples de différentes échelles d'application de la gestion intégrée de la zone côtière (la démarche proposée concerne l'échelle 1)	10
FIGURE 3.	Démarche générale proposée pour la gestion intégrée de la zone côtière	23
FIGURE 4.	Affectation du territoire et exploitation des ressources d'une partie de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	32
FIGURE 5.	Portion de la carte synthèse produite dans le cadre du projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	35

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1.	Proposition de découpage des côtes du Saint-Laurent marin
ANNEXE 2.	Principales lois relatives à la zone côtière et ministères responsables
ANNEXE 3.	Liste des personnes-ressources

SIGNIFICATION DES ACRONYMES UTILISÉS DANS LE TEXTE

ATR :	Association touristique régionale
SADC :	Société d'aide au développement des collectivités
DEC :	Développement économique Canada
CLD :	Centre local de développement
GIZC :	Gestion intégrée de la zone côtière
HCN :	Haute-Côte-Nord
MPO :	Pêches et Océans Canada
MRC :	Municipalité régionale de comté
PALA :	Plan d'assainissement du littoral atlantique
PAF :	Plan d'action du Fraser
SLV 2000 :	Saint-Laurent Vision 2000
PASL :	Plan d'action Saint-Laurent
ZIP :	Zone d'intervention prioritaire
PARE :	Plan d'action et de réhabilitation écologique
COBARIC :	Comité de bassin de la rivière Chaudière
MRN :	Ministère des Ressources naturelles du Québec
MEF :	Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
SIGHAP :	Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson



La gestion intégrée
à la portée **de tous**

1

Introduction

Introduction

Savez-vous qu'environ les deux tiers de la population mondiale vivent en zone côtière et que cette proportion dépassera 75 % d'ici trois décennies? Cette zone de transition entre la terre et la mer subit donc d'importants stress liés au développement sans cesse croissant des activités humaines. Elle est aussi un milieu où l'on trouve des habitats parmi les plus productifs de la planète, comme les estuaires et les marais intertidaux, particulièrement vulnérables aux activités humaines, notamment l'exploitation des ressources, la pollution et les modifications physiques d'habitats, pour n'en nommer que quelques-unes. Les impacts vont de la baisse de la biodiversité et de l'abondance des ressources à la diminution des revenus découlant des activités économiques dépendantes de la mer. La zone côtière du Saint-Laurent marin ne fait pas exception. Bien qu'elle soit relativement peu peuplée, elle est le siège d'une activité économique essentielle à la survie des populations côtières. Source de vivres, elle représente aussi un attrait touristique, une voie de navigation, un milieu de vie. La multiplication et la diversification des activités en zone côtière en accroissent sans cesse le nombre d'usagers dont les intérêts sont parfois divergents.

Heureusement, des événements d'envergure internationale, comme la Commission Brundtland sur le développement durable en 1987 et le Sommet de la Terre à Rio, en 1992, ont permis de sensibiliser les différents pays aux problématiques liées à la zone côtière. Il est maintenant reconnu que, pour soutenir le développement des activités économiques, il faut aussi tenir compte de la capacité de support et de récupération du milieu naturel. En ayant cette considération à l'esprit, le Canada s'est engagé, comme plusieurs autres pays des Nations Unies, à établir une stratégie de gestion des océans. Cet engagement s'est concrétisé avec l'adoption, en 1997, de la *Loi sur les océans du Canada*. Principal responsable des océans au niveau fédéral, le ministre des Pêches et des Océans (MPO) a été chargé d'élaborer et de mettre en œuvre, avec toutes les parties intéressées, une stratégie nationale de gestion des océans, comprenant la gestion intégrée des activités et des mesures en cours ou ayant un effet sur les zones côtières canadiennes. Le processus doit se faire dans le respect des compétences fédérales et



provinciales, des droits des Autochtones et surtout avec la participation des communautés côtières concernées.

Dans ce contexte, il faut favoriser la démarche de gestion intégrée pour parvenir à une saine gestion de la zone côtière. En effet, les modes de gestion classiques, axés sur une vision par secteur d'activités ou par ressource, sont de moins en moins adaptés pour répondre aux enjeux de gestion de plus en plus complexes en zone côtière comme ailleurs. Ce virage vers la gestion intégrée a d'ailleurs été entrepris pour d'autres milieux, tels que les bassins versants et la forêt. Ce mode de gestion mise davantage sur la concertation et la participation active de chacun des intervenants concernés dans le processus de décision. La notion de développement durable, qui consiste à tenir compte des besoins des populations actuelles, mais aussi de ceux des générations futures, est aussi comprise dans le concept de la gestion intégrée.

L'objet du présent document est donc de présenter une démarche méthodologique, simple et pratique, pour la gestion intégrée de la zone côtière au Québec. Bien que, par définition, la zone côtière englobe généralement les bassins versants côtiers, en plus du littoral, le territoire retenu est le Saint-Laurent marin, soit l'estuaire (à partir de la pointe est de l'île d'Orléans, incluant le fjord du Saguenay) et le golfe

(incluant la baie des Chaleurs). La démarche proposée vise la participation des collectivités côtières dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la gestion intégrée. Son principal avantage est de permettre la prise en compte des particularités locales. En effet, les côtes du Saint-Laurent marin sont loin d'être homogènes. Il suffit de jeter un coup d'œil à une carte pour constater l'hétérogénéité du territoire. La population côtière n'y est pas répartie de façon uniforme, le trait de côte est fort varié (p. ex. parois rocheuses, grandes baies, segments linéaires ou découpés, etc), et les habitats y sont tout aussi variés et répartis de façon inégale. Au plan socio-économique, le contexte diffère aussi d'un endroit à l'autre. Par exemple, alors que la pêche constitue le principal gagne-pain dans certaines régions, l'industrie récréotouristique est le pivot du développement dans d'autres régions.

L'approche communautaire, décrite dans ce document, permet aussi de tirer avantage des connaissances traditionnelles des gens du milieu, favorise l'engagement des collectivités envers la gestion de leur zone côtière et permet l'application pratique de ce mode de gestion à l'échelle locale. Les préoccupations et les problématiques soulevées par les collectivités et les actions qu'elles proposent pourront ainsi parvenir en force auprès des principaux décideurs, des niveaux fédéral, provincial ou municipal. Ces derniers participent d'ailleurs au processus de gestion intégrée, soit en fournissant de l'appui (financement, formation et information) ou des conseils, ou en étant des partenaires actifs. De plus, leur implication, dès les premières étapes de la démarche, permet de coordonner les activités et d'harmoniser les décisions.

Finalement, la démarche proposée est un outil pratique pour ceux et celles qui veulent amorcer un processus de concertation pouvant mener à la ges-



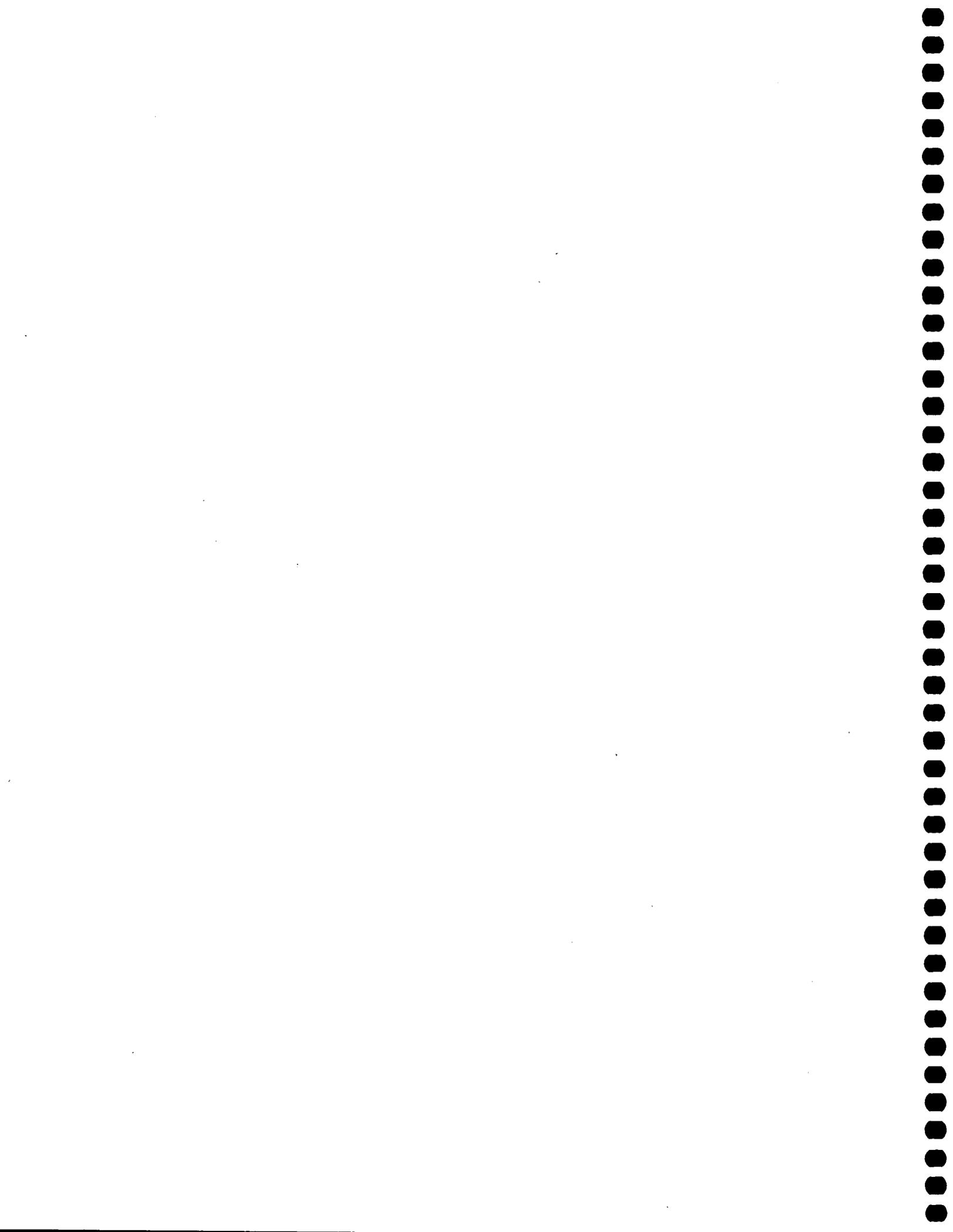
tion intégrée de leur zone côtière. La première partie du document comporte des définitions des notions de base utiles à la compréhension de la démarche suggérée. La seconde partie présente les sources d'inspiration qui ont permis l'élaboration de cette démarche, dont les premières expériences-pilotes réalisées en zone côtière au Québec. La troisième partie est consacrée à la description, étape par étape, de la démarche proposée pour la gestion intégrée d'une zone côtière du Saint-Laurent marin. Enfin, la dernière section regroupe les éléments clés à retenir et à considérer pour assurer le succès de la démarche.



La gestion intégrée
à la portée **de tous**

2

*Quelques
notions de base*



Quelques notions de base

Avant de proposer une démarche méthodologique pour la gestion intégrée de la zone côtière, il convient de préciser quelques notions de base pour en faciliter la compréhension. À première vue, « la gestion intégrée de la zone côtière » apparaît comme un concept qui vient s'ajouter à d'autres qui sont actuellement à la mode, comme « la gestion intégrée des ressources » et « la gestion par bassin versant », et dont les distinctions ne sont pas évidentes. Comment s'y retrouver? Allons voir de plus près...

2.1 La gestion

Dans le dictionnaire, on définit assez simplement « la gestion » comme l'action de gérer des affaires ou des intérêts, gérer étant synonyme d'administrer, de régir, de diriger, etc. **Bref, gérer c'est s'occuper de ses affaires.** Gérer la zone côtière, cela veut dire s'en occuper! Oui, mais comment?



2.2 La gestion des ressources

En milieu côtier, comme partout ailleurs, une variété de ressources sont à la base d'une activité économique souvent diversifiée. La forêt, le minerai, l'eau, la faune, les attraits du paysage, etc. sont autant de ressources naturelles qui font déjà l'objet d'une gestion sectorielle par divers ministères ou agences gouvernementales de niveaux provincial ou fédéral.

Par exemple, la gestion des forêts relève du ministère des Ressources naturelles du Québec et celle de la faune et de son prélèvement, de la Société de la faune et des parcs du Québec. Pour sa part, le ministère des Pêches et des Océans a, entre autres, le mandat de gérer les espèces marines et leur prélèvement. De même, au Québec, l'usage des zones agricoles relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

S'il a bien répondu à nos attentes durant plusieurs décennies en raison de l'abondance des ressources et d'un nombre d'usagers plus restreint, ce mode de gestion par secteur ou par ressource ne convient plus

*Développement durable :
Concept qui consiste à
exploiter les ressources de
façon durable pour satis-
faire non seulement les
besoins des générations
actuelles mais également
ceux des générations
futures*

devant la complexité grandissante des enjeux de gestion, soit l'augmentation de la population qui entraîne une intensification de l'exploitation, le développement de techniques très efficaces pour l'exploitation des ressources, la diversification des usages, l'épuisement ou la diminution de certaines ressources, la compétition pour les ressources et l'espace, sans oublier l'enrichissement des connaissances

pour mieux comprendre les relations entre les activités humaines et l'environnement. Parmi les problèmes inhérents à ce mode de gestion, mentionnons la prise de décisions dans un secteur particulier qui ne tiennent pas compte des impacts possibles sur les autres secteurs d'activités. L'absence de concertation entre les décideurs peut aussi entraîner des impacts cumulatifs sur les ressources et l'environnement. En outre, les modes de gestion classiques laissent peu de place aux membres de la collectivité et sacrifient ainsi leur capacité de se prendre en main et d'influer sur la prise de décisions qui les concernent.

De toute évidence, il faut modifier les modes de gestion actuels pour se tourner vers une démarche plus globale et plus adaptée au milieu.

2.3 La gestion intégrée d'une ressource

Pour répondre à ces préoccupations, la gestion intégrée d'une ressource fait partie des solutions. Le concept de la gestion de l'eau par bassin versant et celui de Forêt habitée (voir le chapitre 3) sont de bons exemples de gestion intégrée d'une ressource. Il s'agit d'une démarche où tous les gestionnaires, les usagers et les populations concernées s'entendent sur les modalités d'utilisation de la ressource (p. ex. eau, forêt) et qui prend en compte les intérêts de chacun et respecte les principes du développement durable.

Plus la ressource à gérer est au cœur de la vie de la collectivité et plus il y a de parties intéressées dans le processus de concertation. C'est notamment le cas pour l'eau et la forêt. Lorsque la ressource est moins accessible à l'ensemble de la population, la gestion intégrée de cette ressource fait appel à un groupe plus restreint d'intervenants (voir l'exemple du plan de gestion intégrée de la pêche au crabe des neiges).

« La gestion intégrée est un processus de concertation continu qui regroupe toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'utilisation durable du territoire marin et des zones côtières et qui intègre des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales ».

Pêches et Océans Canada
région du Québec

2.4 La gestion intégrée de la zone côtière (GIZC)

La gestion intégrée d'un milieu, comme la zone côtière, est une notion encore plus globalisante que celle de gestion intégrée d'une ou de plusieurs ressources. La documentation existante fait état de plusieurs définitions de la GIZC. Malgré des différences dans leur formulation, ces définitions ont néanmoins une signification commune que l'on peut résumer comme suit :

La gestion intégrée vise les objectifs généraux suivants :

- conserver l'ensemble des ressources pour préserver la diversité biologique, la productivité du milieu côtier et la santé des écosystèmes;
- utiliser les ressources de façon durable, c'est-à-dire s'assurer que l'exploitation des ressources afin de satisfaire les besoins actuels ne compromette pas la capacité des générations futures de satisfaire les leurs;

Représentation schématique de la gestion intégrée



- développer et diversifier l'économie au profit de tous les citoyens, en particulier ceux résidant dans les zones côtières.

Dans le concept de gestion intégrée de la zone côtière, la notion d'intégration veut dire bien des choses, notamment :

- l'intégration de tous les intervenants de la zone côtière et des décideurs (législateurs) dans un processus commun de planification;
- l'intégration de tous les secteurs d'activités (p. ex. industriel, touristique, municipal, exploitation de la faune, etc.) dans un processus commun de planification;
- l'intégration de toutes les valeurs (économiques, environnementales, sociales, historiques, culturelles et spirituelles) dans la prise de décisions;
- l'intégration de toutes les formes de connaissances (scientifiques, traditionnelles, locales);
- l'intégration de tous les outils législatifs (p. ex. lois et règlements fédéraux et provinciaux, règlements municipaux) pour une gestion globale de la zone côtière;
- l'intégration des efforts de tous et chacun dans la mise en application des décisions de gestion et de leur suivi.

En pratique, la GIZC ne reproduit pas d'autres modes de gestion existants car le champ d'application de chacun reste inchangé. Il s'agit plutôt d'un processus d'harmonisation volontaire des actions des intervenants, les acteurs locaux ayant un réel pouvoir d'influer sur les décisions qui les concernent. Cela va donc au-delà d'un processus de consultation.

De plus, la gestion intégrée de la zone côtière vise tous les secteurs d'intervention qui touchent la zone côtière, soit :

- l'ensemble des activités terrestres, côtières et marines qui touchent la zone côtière ou qui sont susceptibles de l'affecter (p. ex. la pêche sportive, commerciale et de subsistance, les activités récréotouristiques, l'agriculture, l'exploitation forestière, les multiples usages de l'eau, etc.);
- la gestion des urgences environnementales et des catastrophes d'origine naturelle ou humaine comme les déversements d'hydrocarbures, les crues exceptionnelles, les ruptures de barrages, les glissements de terrain, etc.;

- l'analyse de tous les projets de développement à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone côtière qui sont susceptibles d'affecter cette dernière;
- les aspects relatifs aux modes de gestion, à la réglementation et au zonage de toute nature;
- le suivi des infrastructures côtières, telles que les quais, etc.;
- les aspects patrimoniaux et esthétiques;
- les aspects liés à la santé et à la sécurité publiques;
- les interfaces avec les autres projets de gestion qui touchent la zone côtière (p. ex. zone d'intervention prioritaire (ZIP), Forêt habitée, comités de gestion de bassins versants, etc.).

En résumé, les intervenants de la zone côtière prennent la parole, se donnent les moyens d'action et participent aux prises de décisions; c'est la base de la gestion intégrée. Le défi est de pratiquer une gestion partagée et participative.

2.5 La zone côtière

Lieu de rencontre entre la terre et la mer, la zone côtière s'étend sur deux axes : l'un parallèle au rivage (axe littoral), l'autre perpendiculaire au rivage (de l'intérieur des terres vers le large) (OCDE, 1993). La zone côtière peut comprendre plusieurs éléments qui témoignent de la diversité des habitats qui peuvent s'y retrouver : l'arrière-pays côtier, les dunes, les falaises, les marais salés, les récifs, les flèches littorales, les barachois, les estuaires, la zone intertidale, les espaces occupés par l'homme, etc. Le modèle de la figure 1 illustre la zone côtière.

Dans les faits et aux fins de la démarche méthodologique proposée, les limites de la zone côtière dépendent des objectifs de gestion. Concrètement, la zone comprend une frange terrestre qui tient compte des activités humaines terrestres ou de leur prolongement qui ont une influence sur le milieu marin, alors que, vers le large, elle inclut toute la zone d'influence des activités qui se déroulent sur la rive, à partir de la rive, comme la pêche côtière par exemple, ou en mer (ex. trafic maritime).

VUE OBLIQUE



VUE EN PROFIL

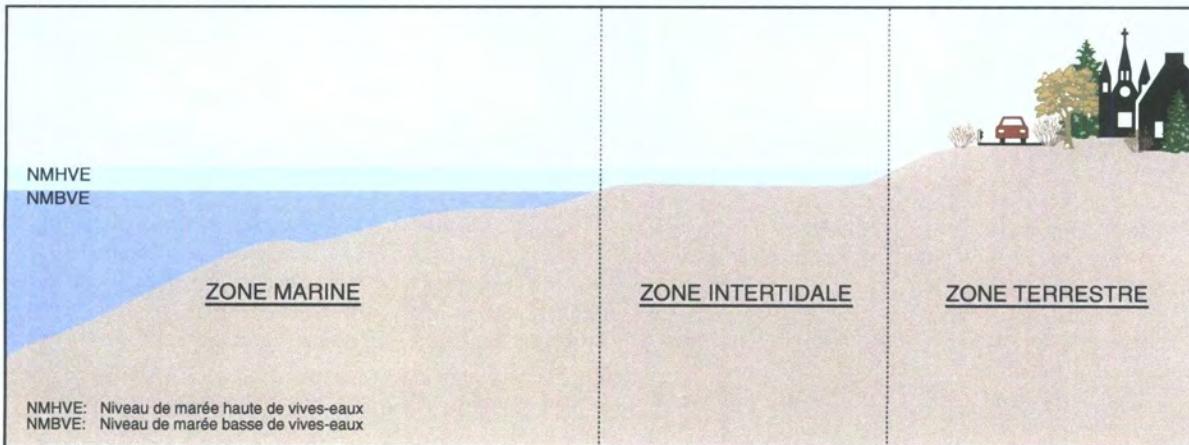


Figure 1 Coupe schématique de la zone côtière

2.6 L'échelle d'application de la démarche proposée

Bien que la gestion intégrée de la zone côtière puisse s'appliquer à diverses échelles (globale, régionale, communautaire, etc.) (figure 2), la présente démarche vise davantage l'échelle des collectivités côtières du Saint-Laurent marin (échelle communautaire).

Il est avant tout souhaitable de faire participer davantage les collectivités locales à la gestion quotidienne de leur zone côtière, évidemment dans le respect de la législation existante et des droits acquis des Autochtones, puis de faire valoir leur point de vue sur des enjeux à l'extérieur de leur zone côtière, mais tout de même susceptibles de les affecter (p. ex. pêche commerciale, transport maritime, etc.).

TYPES D'INTERVENANTS POSSIBLES DANS LA GESTION INTÉGRÉE D'UNE ZONE CÔTIÈRE

- diverses associations locales et régionales;
- conseils municipaux;
- collectivités autochtones;
- conseils régionaux;
- secteur industriel;
- organismes de développement économique;
- associations de chasseurs et de pêcheurs sportifs;
- associations de pêcheurs commerciaux;
- pourvoies;
- entreprises privées;
- comités locaux de concertation;
- comités de gestion de bassins versants;
- institutions d'enseignement et de recherche;
- fondations diverses;
- municipalités régionales de comté (MRC);
- comités ZIP (zones d'intervention prioritaire);
- organisations non gouvernementales (ONG), en particulier celles vouées à la protection de l'environnement;
- divers ministères concernés, etc.

2.7 Les principaux acteurs de la GIZC et leurs responsabilités

La gestion intégrée d'une zone côtière n'est donc pas l'affaire de quelques personnes. Elle favorise plutôt la pleine participation des populations côtières, appuyées par les niveaux et les organismes gouvernementaux concernés. Il est souhaitable que l'ensemble des intervenants (voir l'encadré) soit représenté au sein du processus. Cependant, ce n'est pas toujours possible. Il faut donc s'assurer que les acteurs ayant un intérêt direct pour la zone côtière soient présents pour tenter d'harmoniser leurs activités et pour concilier leurs intérêts économiques et autres intérêts.

Ces acteurs sont appelés à jouer un rôle actif dans la GIZC, soit pour déterminer les actions à prendre, rechercher du financement, mettre en œuvre les actions et en assurer le suivi, et élaborer et réaliser un programme d'information et de sensibilisation du public. Des intervenants, comme les industries et les municipalités, peuvent être sollicités pour fournir des biens et services (locaux, fournitures de bureau, main-d'œuvre), et les médias locaux (journaux, radio, télévision communautaire) sont d'une grande utilité pour diffuser de l'information.

Les divers ministères et agences gouvernementales peuvent jouer plusieurs rôles selon leur champ de compétences respectif, sur le plan de l'encadrement, de la formation, du financement et de l'accès à l'information. Les représentants des gouvernements peuvent être des partenaires actifs à toutes les phases du processus, depuis l'élaboration des objectifs jusqu'à l'exécution d'actions concrètes. De plus, ils doivent coordonner les activités entre les diverses agences gouvernementales et assurer l'harmonisation de la réglementation.

En pratique, il est probable que tous les intervenants potentiels ne participent pas au processus de concertation dès le départ, mais les succès obtenus les incitent souvent à y adhérer progressivement.

3 Échelle globale Estuaire et golfe du Saint-Laurent



2 Échelle régionale



1 Échelle communautaire

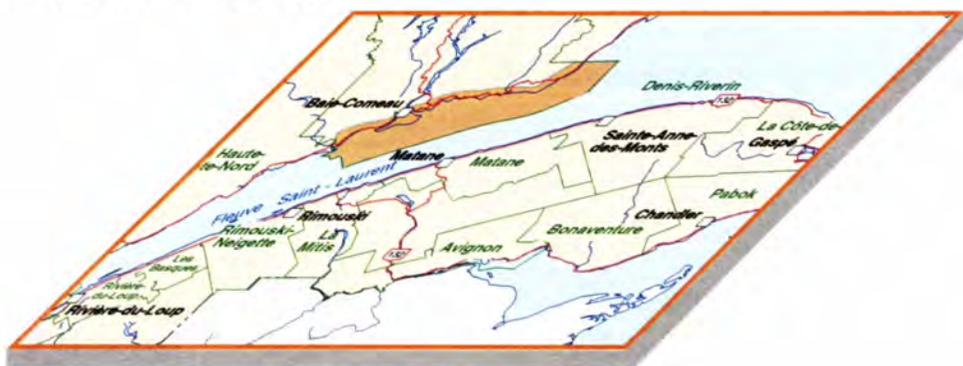


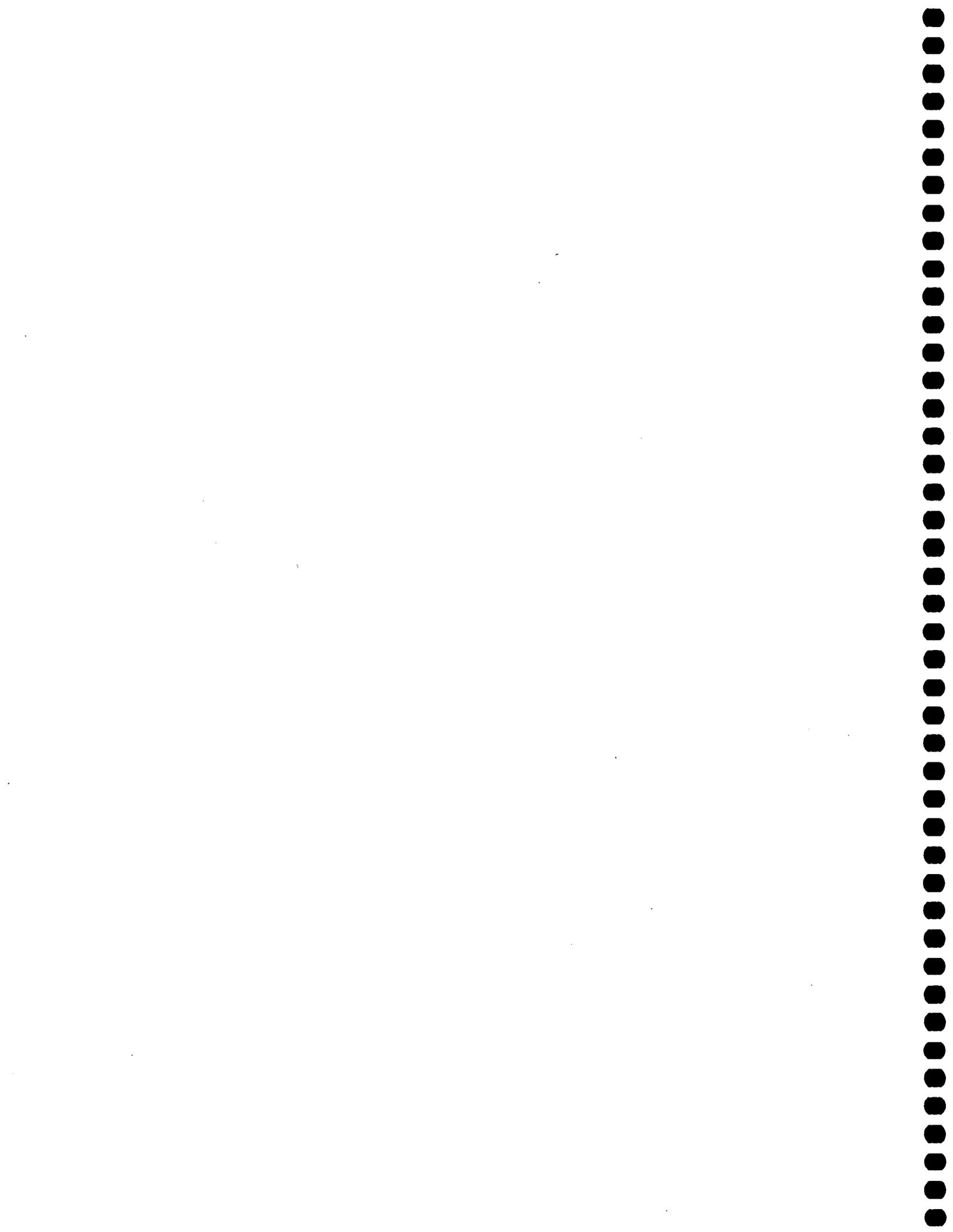
Figure 2 Exemples de différentes échelles d'application de la gestion intégrée de la zone côtière (la démarche proposée concerne l'échelle 1)



La gestion intégrée
à la portée **de tous**

3

*Sources
d'inspiration*



Sources d'inspiration

Le concept de gestion intégrée des ressources ou du territoire n'est pas nouveau, comme en témoigne la documentation existante. Ce chapitre présente plusieurs exemples de gestion intégrée appliquée à diverses ressources ou divers milieux. Ces exemples ont été retenus parce qu'ils favorisent l'intégration de toutes les parties intéressées dans la prise de décisions. Ils permettent de tirer des leçons utiles pour les groupes intéressés à amorcer la gestion intégrée de leur zone côtière. Le lecteur curieux d'en savoir davantage sur ces exemples pourra consulter les références citées à la fin du document.

3.1 Les expériences canadiennes et québécoises de gestion intégrée

Plusieurs expériences parrainées, entre autres, par des ministères fédéraux et/ou québécois sont de véritables sources d'inspiration. Il s'agit de :

1. Programme de forêts modèles (Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada);
2. Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA) (Environnement Canada);
3. Plan d'action du Fraser (PAF) (Environnement Canada et Pêches et Océans Canada);
4. Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (PASL) (Entente fédérale-provinciale);
5. Gestion intégrée des ressources (GIR) en milieu forestier;
6. Réseau des organismes de rivières (Réseau d'Or);
7. Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
8. Plan de gestion intégrée de la pêche au crabe des neiges (Pêches et Océans Canada).

À ces exemples existants s'ajoute le concept théorique de « Réseau national d'océans modèles » (chaire de développement durable Université de Moncton et Pêches et Océans Canada). Ces exemples sont résumés brièvement dans les sections suivantes.



3.1.1 Programme de forêts modèles

Créé en 1992 par Ressources naturelles Canada, le programme encourage la création d'une dizaine de forêts modèles à travers le Canada. Une forêt modèle est tout d'abord un modèle à grande échelle d'aménagement forestier durable intégrant des objectifs sociaux, environnementaux et économiques. Elle est basée sur un partenariat axé sur le consensus et sur la prise de décisions en commun.

La forêt modèle est aussi un lieu de création de solutions pratiques répondant aux besoins locaux, tout en tenant compte des préoccupations de portée mondiale. Les collectivités et le savoir traditionnel y jouent également un rôle dans l'aménagement des forêts. Au Québec, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (superficie de 112 000 ha) est reconnue comme étant une réussite régionale.

Les buts du Réseau de forêts modèles sont les suivants :

- accélérer l'application du développement durable aux pratiques forestières et, en particulier, la notion de gestion intégrée des ressources;
- appliquer à l'aménagement des forêts de nouvelles démarches, procédures, techniques et idées imaginatives;

- faire l'essai de meilleures pratiques de foresterie durable en recourant aux technologies et aux pratiques les plus avancées.

3.1.2 Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA)

En 1991, un des projets d'Environnement Canada était le Plan d'assainissement du littoral atlantique, destiné à démontrer l'efficacité d'une démarche participative des collectivités touchées par les problèmes environnementaux. Dans les faits, le gouvernement fédéral a encouragé et aidé treize collectivités vivant près de ports et d'estuaires de la région atlantique à concevoir, à planifier et à mettre en œuvre des solutions pratiques (nettoyage de berges, élimination de sources de pollution ponctuelles, etc.) à des problèmes écologiques affectant leurs eaux côtières.

Ce plan a été conçu pour répondre à la demande croissante du public, qui souhaitait participer activement au processus décisionnel concernant l'environnement aquatique côtier de l'Atlantique. Le PALA repose sur les trois principes de base suivants :

- la participation de tous les intéressés;
- un réel engagement envers le partenariat de parties traditionnellement opposées (p. ex. l'industrie, d'une part, et les groupes écologiques, d'autre part);
- la détermination à fonctionner par consensus.

3.1.3 Plan d'action du Fraser (PAF)

À l'instar des deux précédents, ce plan laisse une grande place à la participation communautaire dans la prise de décisions. Annoncé en 1991, le Plan d'action du Fraser est un programme de grande envergure parrainé par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Il vise à améliorer la salubrité et la productivité à long terme du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, notamment par :

- l'évaluation de l'état de santé de ce cours d'eau;
- la réduction de la quantité de substances polluantes qui y sont déversées;
- l'amélioration du taux de productivité piscicole et faunique du bassin du Fraser;

- l'établissement de projets de gestion durable de concert avec les divers groupes d'intérêt concernés.

D'ailleurs, Environnement Canada a publié un guide sur la formation de groupes communautaires et sur la formulation d'objectifs de salubrité des écosystèmes, basé sur l'expérience du fleuve Fraser : « Reaching New Heights. A handbook for developing community based ecosystem health goals, objectives and indicators » (Environnement Canada, 1997).

3.1.4 Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000)

En 1988, les gouvernements du Canada et du Québec lançaient le Plan d'action Saint-Laurent (PASL) en vue de protéger, de conserver et de restaurer le fleuve et son environnement. Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) a pris le relais du PASL en 1993. Dans une démarche plus globale et intégrée, SLV 2000 fait davantage appel au concours de la population et encourage la participation active de multiples partenaires.

Le volet Implication communautaire de SLV 2000 a comme objectif d'assurer la participation de la population à la protection et à la restauration du Saint-Laurent. C'est dans ce contexte qu'est né le Programme ZIP (Zone d'intervention prioritaire), visant à promouvoir une meilleure connaissance du Saint-Laurent en vue de favoriser la réalisation de projets locaux de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre du programme ZIP, les rives du Saint-Laurent ont été découpées en 18 zones d'intervention prioritaire, dont 9 sont situées dans le Saint-Laurent marin. Des comités ZIP (quatorze à l'heure actuelle), formés de représentants de groupes socio-économiques et communautaires, des municipalités, des industries, des groupes environnementaux et de citoyens, ont été mis sur pied dans plusieurs zones d'intervention prioritaire.

Chaque comité ZIP est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) afin de lancer des pistes d'action et des projets concrets de réhabilitation, de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent. Le PARE est un outil de sensibilisation permanent, dynamique et évolutif.

3.1.5 Gestion intégrée des ressources (GIR) en milieu forestier

L'établissement d'un nouveau concept axé sur la foresterie durable a été à l'origine, en 1991, de la création d'un groupe interministériel sur la gestion intégrée des ressources (GIR) qui regroupait alors les principaux ministères québécois responsables de la gestion des ressources naturelles, soit le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Environnement et le ministère des Forêts (Gouvernement du Québec, 1991). Les principaux objectifs du groupe étaient les suivants :

1. Élaborer ou améliorer des modèles et des outils de gestion, de simulation, d'analyse socio-économique, etc. applicables aux composantes forêt, faune, eau et paysage.
2. Effectuer des essais pratiques d'intégration de ces modèles afin de dégager une méthodologie de planification gouvernementale de l'aménagement des ressources du milieu forestier.

Plusieurs réalisations et projets émanent de cette approche de GIR. Mentionnons :

- la mise en place de tables de concertation permanente Faune-Forêt;
- le concept de Forêt habitée;
- le Plan de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PPMV).

La Table de concertation permanente Faune-Forêt du Bas-Saint-Laurent a le mandat de promouvoir la GIR du milieu forestier. Ce modèle de gestion consiste en la prise en compte des multiples ressources du territoire, en concertation avec tous les acteurs, et ce, à toutes les échelles spatiales. Cette façon de faire suppose des choix intégrant des valeurs environnementales et fauniques, sociales et économiques axées vers un objectif ultime de développement durable (Gouvernement du Québec, 2001).

En ce qui concerne les 14 projets témoins de forêt habitée acceptés par le ministère des Ressources naturelles du Québec en 1996, les recommandations du groupe de travail interministériel sur la forêt habitée incluent dans ce concept la mise en place d'un mode de gestion multiresource des territoires situés à proximité des communautés locales qui repose notamment sur le principe d'application de la GIR (Gouvernement du Québec, 1996a; b).

En forêt privée, le PPMV, élaboré par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (SPBBSL), en collaboration avec l'Agence de mise en valeur de la forêt privée, tient compte des critères suivants : la conservation de la biodiversité, le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité, la contribution des écosystèmes forestiers à la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement, les avantages multiples pour la société et l'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable (SPBBSL, 1997). L'adhésion des propriétaires de boisés privés au PPMV permet l'application de cette formule de GIR. L'ensemble des agences québécoises de mise en valeur de la forêt privée est maintenant doté d'un tel plan de protection et de mise en valeur.

L'aménagement intégré des forêts cherche à mettre en valeur, de façon durable, l'ensemble des ressources d'une forêt en fonction des aspirations des communautés locales (Bélangier, 1996).

3.1.6 Réseau des organismes de rivière (Réseau d'OR)

Le Réseau regroupe des organismes sans but lucratif, issus des forces vives du milieu, dont la mission vise essentiellement la restauration, la protection et la mise en valeur de rivières du Québec (p. ex. Boyer, Jacques-Cartier, Sainte-Anne, Châteauguay, l'Assomption, Magog, Saint-François, etc.).

La plupart de ces organismes se sont formés au cours des dix dernières années pour atteindre un objectif précis (p. ex. réintroduction de l'éperlan dans la rivière Boyer, celle du saumon dans la Jacques-Cartier). Dans certains cas, ces objectifs ont rapidement conduit à une vision globale et à une gestion intégrée des bassins versants. Plusieurs de ces organismes appuient leurs actions par une information et une sensibilisation soutenues du public et possèdent une expertise pratique de l'application de la gestion intégrée « sur le terrain ».

3.1.7 Comité de bassin de la rivière Chaudière (Cobaric)

Les membres du Comité de bassin de la rivière Chaudière proposent une démarche de gestion globale qui intègre l'ensemble des usages et des utilisations de l'eau, à partir du territoire cohérent qu'est le bassin versant d'un cours d'eau, et qui fait appel aux usagers et aux gestionnaires de ce bassin pour en faire la gestion (Cobaric, 1996).

Une entente spécifique, ratifiée entre le Cobaric et plusieurs organismes régionaux et quelques ministères provinciaux, assure le support technique et financier à l'expérimentation des éléments du modèle de la démarche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant proposé par Cobaric, notamment l'élaboration de l'outil de gestion qui est le schéma directeur de l'eau et la proposition d'un modèle de financement pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (Entente spécifique Cobaric II, 1997).

De 1997 à 1999, le Cobaric II s'est appliqué à expérimenter la démarche de gestion intégrée et a produit, notamment, un schéma directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière.

Ce concept pourrait être élargi à l'ensemble des principaux bassins versants du Québec.

3.1.8 Plan de gestion intégrée de la pêche au crabe des neiges

Depuis plusieurs années, le ministère des Pêches et des Océans produit des plans de gestion intégrée de la pêche applicables à diverses espèces exploitées commercialement (p. ex. crabe des neiges, crevette). Valables pour plusieurs années (p. ex. de 1998 à 2003 pour le crabe des neiges de la zone de pêche 17 – estuaire maritime du Saint-Laurent), ces plans reposent sur certains principes de base. Pour le crabe des neiges de la zone de pêche 17, il s'agit de :

- la conservation de la ressource;
- la viabilité des pêcheurs traditionnels;
- aucune augmentation permanente de la capacité de pêche actuelle.

L'élaboration des plans de gestion s'effectue en collaboration avec les intervenants concernés. Par exemple, le Comité consultatif du crabe des neiges de la zone 17 est le principal organisme public chargé d'élaborer le plan de gestion intégrée du crabe des neiges de cette zone. Il est composé de représentants de l'Association des crabiers de la zone 17, de transformateurs, du gouvernement du Québec et de gestionnaires de la ressource. Un économiste et un biologiste de Pêches et Océans Canada assistent le comité à titre de personnes-ressources. Les intérêts de toutes les parties concernées sont donc pris en compte dans l'élaboration du plan de gestion.



3.1.9 Réseau national d'océans modèles (chaire de développement durable, Université de Moncton et Pêches et Océans Canada)

Contrairement aux exemples susmentionnés, il s'agit ici d'un concept théorique. Présenté conjointement, en 1994, par la Région du Golfe de Pêches et Océans Canada et la chaire de développement durable de l'Université de Moncton, le Réseau est un cadre de gestion des océans du pays pour le XXI^e siècle. Chaque océan modèle du Réseau deviendrait un modèle de travail pour le développement durable des ressources qui reflète la diversité biologique et qui tient compte de la gamme complète des intervenants dans sa région.

Les objectifs du Réseau d'océans modèles sont les suivants :

- promouvoir un développement équilibré et durable de toutes les ressources marines;
- regrouper les intervenants en un partenariat qui intégrera la gestion pour un partage de toutes les ressources marines de manière à en tirer le maximum d'avantages socio-économiques durables;
- élaborer des stratégies fructueuses qui permettront aux collectivités côtières d'accéder à une qualité et à un niveau de vie adéquats.

Les pêches jouent un rôle pivot dans le concept des océans modèles. Cependant, d'autres activités économiques associées à la mer sont mises en évidence, assurant une croissance durable aux collectivités côtières.

3.2 Les premières expériences québécoises de gestion intégrée en zone côtière

Deux projets, auxquels a participé, entre autres, Pêches et Océans Canada, sont les véritables précurseurs de la gestion intégrée d'une zone côtière à l'échelle communautaire au Québec. Il s'agit du projet « Hortus : création d'un jardin marin dans la baie de Caspédia » en Gaspésie et du projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites en Haute-Côte-Nord.

Ces exemples concrets méritent d'être examinés car ils se rapprochent davantage de la démarche proposée dans ce document.

3.2.1 Projet Hortus : création d'un jardin marin dans la baie de Caspédia

C'est en 1994 qu'un biologiste de New Richmond a lancé le concept de jardin marin. Inspirée de diverses expériences réalisées ailleurs dans le monde, l'idée de départ était d'améliorer la productivité et la biodiversité de la baie de Caspédia, située dans la partie ouest de la baie des Chaleurs, par la création d'habitats propices au développement d'une vie marine riche et diversifiée, soit des récifs artificiels (Bernard et Hardy, 1996; Bernard et coll., 1997).

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a accepté de parrainer le projet de « jardin dans la mer ». Le concept de jardin marin a vite suscité l'intérêt de la population et des intervenants locaux. Le projet d'implanter des récifs artificiels dans la baie de Caspédia a véritablement sensibilisé le milieu à sa zone côtière. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, de nouvelles connaissances sur les potentiels et les contraintes de mise en valeur du territoire ont été acquises, et de nombreuses idées ont été mises de l'avant.

Afin d'englober le plus largement possible l'ensemble des enjeux liés au territoire d'Hortus, la participation de l'ensemble des intervenants et des usagers est vite devenue essentielle. Pour ce faire, le Comité ZIP Baie des Chaleurs a réuni à la même table des pêcheurs sportifs et commerciaux, des citoyens, des plaisanciers, des gens d'affaires, des aquaculteurs, des représentants municipaux, etc. De là, un comité de gestion de 18 personnes (le comité Hortus) a été formé. Son mandat était de développer une vision commune sur la vocation future du site d'intervention et de cibler les actions à intégrer à un plan de gestion du territoire. Après quatre mois de travail, à

raison d'une réunion par semaine, une première version du plan de gestion de la zone côtière d'Hortus a été rédigée. Les principaux objectifs qui en découlent sont l'harmonisation des activités à l'intérieur du territoire, la mise en valeur du territoire et celle des espèces marines qui s'y trouvent, la conservation des habitats sensibles, ainsi que la restauration des aires dégradées (Pêches et Océans Canada, 1997). La première action a consisté à installer, en juin 1998, des récifs artificiels et à mettre en œuvre un plan de suivi biologique.

Au Québec, le projet « Hortus » est le premier exemple s'inspirant d'une démarche de gestion intégrée en milieu côtier qui a conduit à l'élaboration d'un plan de gestion.

3.2.2 Projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites

Dans le but d'élaborer une démarche de gestion intégrée de la zone côtière à l'échelle communautaire, Pêches et Océans Canada a entrepris, en 1996, un projet pour la zone côtière comprise entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites sur la Haute-Côte-Nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, ce qui représente environ 85 km de côte. Le secteur a été choisi parce qu'il n'était pas dominé par une seule activité majeure (p. ex. pêche côtière) et que les gens du milieu étaient réellement intéressés à participer au projet. L'objectif principal était de tirer des leçons utiles à l'élaboration de la présente démarche, tout en mettant sur pied un processus de gestion intégrée de la zone côtière. Ce projet s'est déroulé en quatre phases.

La première phase a comporté une campagne de sensibilisation du milieu, ainsi que la production d'un ensemble de cartes thématiques (affectation du territoire, ressources côtières et habitats) à l'échelle 1 : 50 000 et leur validation par les intervenants du milieu. La seconde phase, complétée en janvier 1998, a consisté en une série de quatre réunions de travail, avec un groupe de 15 à 20 personnes issues de divers créneaux d'activités de la zone côtière (portant le nom de comité côtier). Les résultats sont consignés dans le rapport de Lalumière et Morisset (1998). Une carte en couleurs agrandie, illustrant les divers usages et affectations de la rive, a servi d'outil de base aux discussions.

Par la suite, les participants ont procédé au découpage de leur zone côtière en 14 unités de gestion auxquelles ils ont attribué une valeur globale élevée, intermédiaire ou faible. Dans un deuxième temps, ils ont énuméré toutes les activités qui se déroulent dans leur zone côtière, en les situant par rapport aux unités de gestion et en précisant leur importance selon quatre classes d'appréciation. Ils ont fait de même pour leurs préoccupations relatives à la zone côtière, lesquelles avaient trait à des conflits d'usages, à des perturbations du milieu, à un manque de connaissances, à des problèmes de zonage ou de gestion ainsi qu'aux effets possibles de perturbations liées à des catastrophes d'origine naturelle ou humaine. À l'instar des activités, les préoccupations ont été situées par rapport aux unités de gestion et regroupées en quatre classes de priorité.

Les résultats obtenus lors de la seconde phase (unités de gestion, activités et préoccupations ordonnées en classes de priorité ou d'importance) ont été cartographiés sur une carte synthèse, laquelle constitue un véritable outil d'aide à la décision.

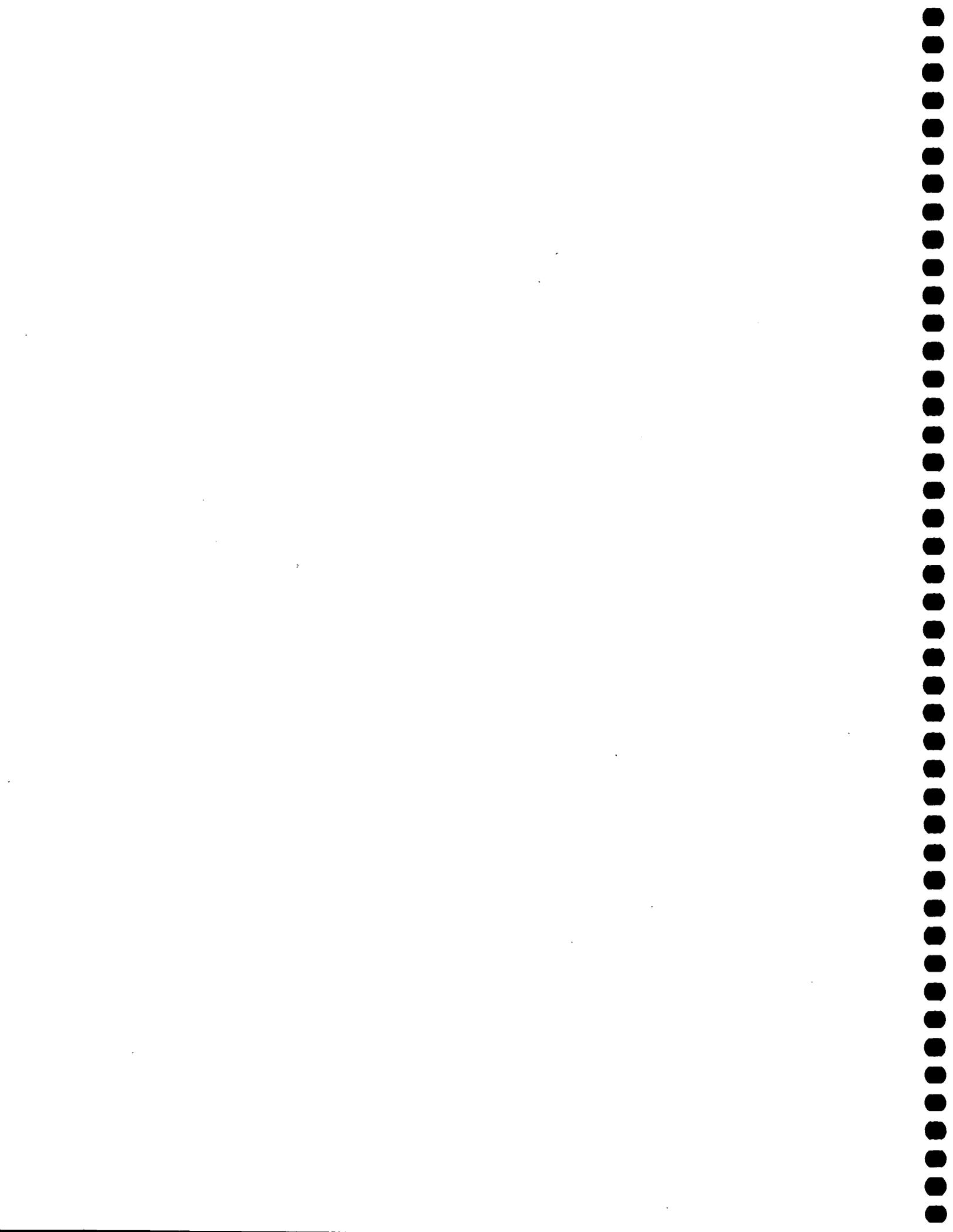
Au cours de la troisième phase, le comité côtier a tout d'abord formulé des énoncés de vision et des objectifs de gestion pour la zone côtière, puis proposé une série d'actions pour traiter l'ensemble des préoccupations soulevées lors de la seconde phase. C'est le plan d'action que le comité a commencé à appliquer à la quatrième phase du projet, qui est toujours en cours.



La gestion intégrée
à la portée **de tous**

4

*Démarche
proposée
pour la gestion
d'une zone
côtière*



Démarche proposée pour la gestion intégrée d'une zone côtière

Ce chapitre propose une démarche pour la gestion intégrée d'une zone côtière, qui vise à guider quiconque veut en tenter l'expérience. Il suffit qu'une personne ou un groupe d'usagers d'une zone côtière désire amorcer la démarche pour que le processus soit lancé, mais comme on le verra, il en faut plus pour atteindre le but. Par où commencer? Comment s'organiser? Quelles sont les principales étapes à franchir? Voilà autant de questions pour lesquelles ce chapitre propose des pistes d'action.

La démarche proposée (figure 3) ne cerne pas toutes les questions, ne fournit pas toutes les réponses et ne peut le faire car chaque milieu côtier est distinct. Chaque groupe qui amorce un projet de gestion de la zone côtière aura à faire face à des problématiques et à des dynamiques locales particulières et à trouver des solutions adaptées aux besoins de son milieu.

Les étapes décrites dans ce chapitre ne doivent pas être perçues comme étant une démarche rigide en ce sens qu'elles doivent nécessairement suivre un ordre chronologique. Certaines étapes pourront au contraire se dérouler simultanément, et il est même possible que des groupes qui se sentent prêts souhaitent mettre en œuvre certaines actions avant même qu'un plan complet ne soit arrêté.

4.1 L'élément déclencheur ou mobilisateur

Les projets de gestion intégrée qui connaissent du succès sont souvent le fruit d'une idée ou d'un projet partagé par quelques passionnés qui ont su transmettre cette passion à leur entourage de façon à le mobiliser et à l'engager dans la poursuite et l'atteinte des objectifs. L'idée ou le projet d'origine, c'est l'élément déclencheur d'un projet de gestion intégrée. L'élément déclencheur ou mobilisateur peut être de nature variée et peut parfois être stimulé par l'existence d'un programme gouvernemental adapté.

Il peut s'agir de la volonté de mettre en place un mode de gestion préventif, de favoriser le développement économique d'une région et de participer aux processus décisionnels, ou d'influer sur eux en étant directement impliqué dans la gestion



d'une zone côtière donnée (p. ex. projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites décrit à la section 3.2.2).

Il peut s'agir encore d'une occasion d'améliorer la qualité de l'environnement ou de ses ressources, comme dans le cas du projet Hortus (voir la section 3.2.1).

Enfin, la démarche peut être amorcée par le désir de régler un ou plusieurs problèmes qui affectent le milieu côtier, ses résidants et ses usagers comme :

- les conflits d'usages actuels ou anticipés;
- la perte d'usages (p. ex. pollution de secteurs coquilliers ou de plages, disparition d'espèces exploitées) et d'accès publics;
- la dégradation de la qualité des eaux côtières, des habitats ainsi que des propriétés publiques ou privées par des causes naturelles ou humaines (p. ex. érosion, empiètement, remblayage, construction, etc.).

L'élément déclencheur peut provenir d'une variété de sources : une personne, un groupe d'usagers, une association locale, un conseil municipal, etc. Qu'importe l'origine, cette étincelle a le pouvoir de canaliser les forces vives du milieu et de produire des résultats surprenants. Elle pousse les gens à travailler ensemble, condition essentielle à une démarche de gestion intégrée. Il faut toutefois comprendre que, si l'élément déclencheur est un conflit existant entre des usagers de la zone côtière,

Il importe de se rappeler que la gestion intégrée est un processus concerté de planification qui vise à définir les grandes orientations et les principaux objectifs qui guident le développement d'un plan d'action et sa mise en œuvre en vue d'une gestion optimale de la zone côtière.

la collaboration essentielle au processus de gestion intégrée sera beaucoup plus difficile. Il vaut donc mieux débiter le plus tôt possible (par une démarche préventive).

La zone côtière où vous habitez vous préoccupe? Vous avez une vision de l'avenir de ce milieu que vous souhaitez partager avec d'autres? Le milieu est menacé? De plus en plus d'activités s'y déroulent? Vous pensez que la gestion intégrée peut constituer une démarche utile pour répondre à ces préoccupations ou pour saisir une occasion de favoriser le développement durable du milieu? N'hésitez pas à en discuter avec votre entourage. De vastes projets se sont concrétisés à partir d'une idée partagée par quelques personnes!

4.2 La mobilisation

Il faut suffisamment croire en son idée ou en son projet pour être convaincant et pour soulever chez les autres le même enthousiasme qui nous anime. Lorsque les problèmes sont criants et que les gens sont touchés directement, la mobilisation est plus facile. Autrement, l'enthousiasme des promoteurs ne suffit pas toujours à convaincre les autres de la pertinence du projet.

La manière de présenter le projet aux autres est donc importante, et une bonne préparation est essentielle. Afin d'éviter que le projet mis de l'avant ne semble irréaliste, il faut tenter de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi une démarche de gestion intégrée devrait-elle être mise en branle?
- Quels en sont les avantages et les répercussions à court, à moyen et à long terme?

En se pliant à cet exercice, on réussit à dégager les arguments qui parviendront à convaincre autrui de la valeur du projet.

Une bonne façon de convaincre les gens de la pertinence d'agir est de démontrer, par des exemples concrets, le potentiel du projet. Le fait de mentionner des projets similaires qui rencontrent le succès constitue un atout pour convaincre les sceptiques.

Il faut aussi évaluer le réalisme et la faisabilité du projet. Une façon de le faire est de consulter, de manière officieuse, des leaders et des organismes clés du milieu :

- des élus municipaux et/ou régionaux;
- des intervenants influents de la collectivité;
- des gestionnaires des secteurs public et privé;
- des personnes ou des organismes qui jouent déjà un rôle dans la gestion du territoire et des ressources et dans la mise en valeur et la protection du milieu côtier.

Il ne faut pas hésiter à soumettre l'idée à plusieurs personnes, en commençant par celles qui semblent les plus sensibles à la cause. On évite ainsi de se confronter dès le départ à des opposants et de bonifier l'argumentation au fil des rencontres. Cependant, il ne faut surtout pas éviter les gens qui pourraient dénigrer le projet. Il est important de demeurer ouvert à la critique, sans constamment se justifier et défendre son point de vue. L'opinion des opposants à l'idée, en tout ou en partie, est souvent celle qui aidera le plus à bien se préparer. La mobilisation ne sera possible qu'en parvenant à convaincre les divers intervenants qu'ils sont personnellement concernés par le projet et que personne ne peut agir en leur nom. Bref, qu'ils s'engagent à prendre en main leur zone côtière.

Consultation informelle

Lors d'une telle consultation informelle, il est essentiel d'obtenir l'opinion des « joueurs incontournables », c'est-à-dire, des personnes ou des organismes qui auront le dernier mot par rapport à certaines décisions ou certains objectifs. En ce sens, la Commission Européenne, qui a coordonné 35 projets-pilotes de gestion intégrée, souligne que toutes les autorités locales responsables de la gestion du territoire doivent être impliquées le plus tôt possible dans le processus. Le succès des projets est étroitement lié à leur adhésion.

La consultation préliminaire vise, non seulement à évaluer la pertinence du projet et à le bonifier, mais aussi à vérifier le niveau d'intérêt et d'appui des personnes consultées. L'adhésion de ces personnes constitue un atout majeur pour la poursuite de la démarche, puisque ces dernières pourront éventuellement jouer un rôle clé ou être de précieuses alliées. Il ne faut donc pas hésiter à les questionner sur leur participation (type et niveau) éventuelle, car leur soutien moral ne suffira pas au moment de passer à l'action.

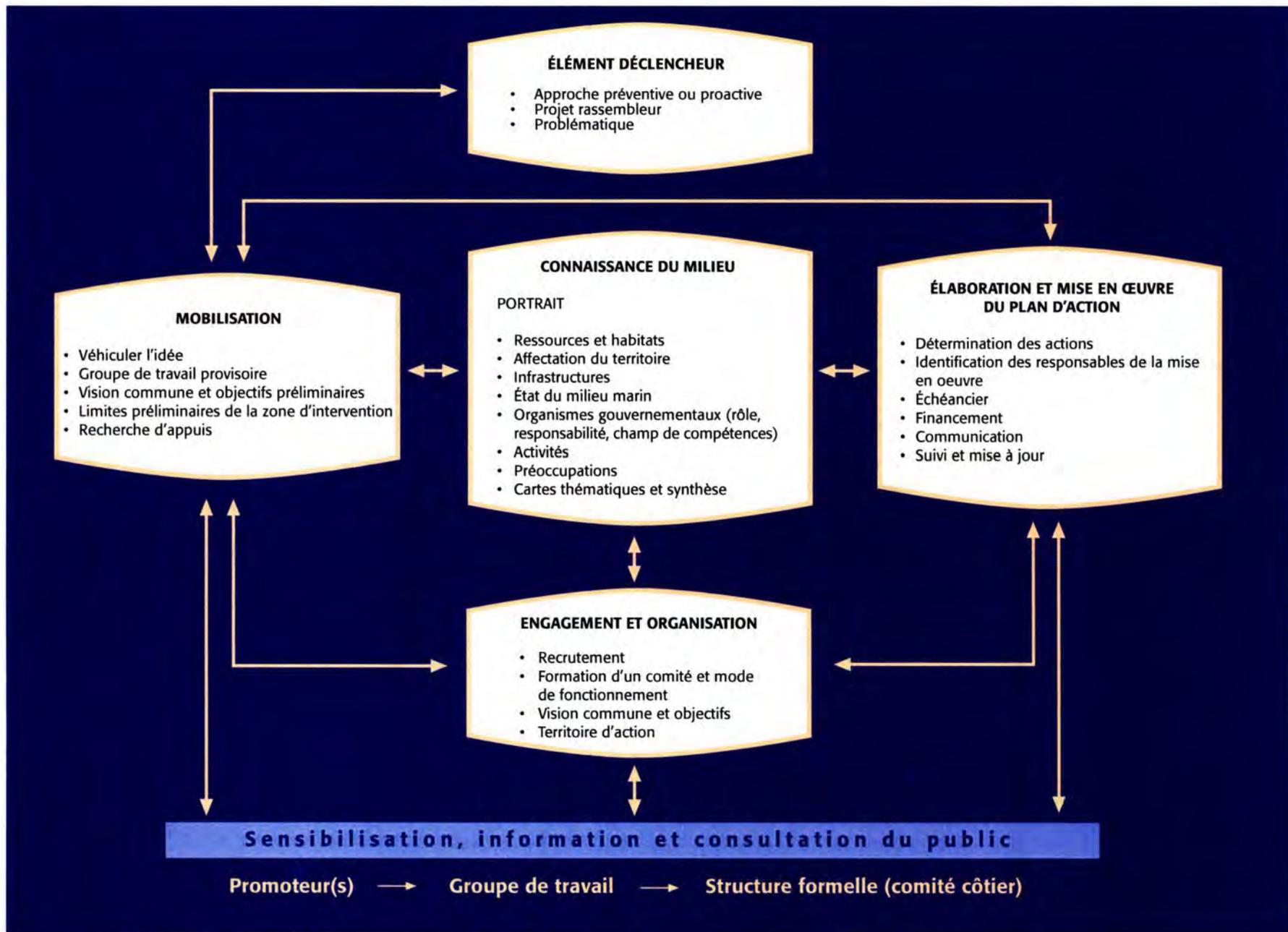


Figure 3 Démarche générale proposée pour la gestion intégrée de la zone côtière

Consultation publique

Au terme de cet exercice, lorsqu'ils sont persuadés que le projet soulève suffisamment d'intérêt, les promoteurs sont alors prêts à le rendre public. C'est l'étape cruciale de la mobilisation à l'échelle communautaire, pour vérifier l'intérêt du projet, pour solliciter des appuis et pour rallier les gens à la cause. Il s'agit donc de réunir l'ensemble des utilisateurs et des intervenants afin de leur présenter le projet et de vérifier leur intérêt à participer à une démarche de gestion intégrée de la zone côtière. Les personnes ou les organismes seront motivés à s'engager et à soutenir le projet s'ils :

- croient que l'action est importante et qu'elle procurera des avantages à la collectivité;
- se sentent valorisés et respectés;
- croient pouvoir apporter une contribution reconnue et appréciée.

La mobilisation à une plus grande échelle peut se faire progressivement. Il ne s'agit pas de réunir en même temps l'ensemble des utilisateurs et des intervenants ni de lancer une invitation dans les médias. Il faudra identifier clairement le public cible à cette étape et établir les moyens de le rejoindre. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir une idée du territoire qui fera l'objet d'une gestion intégrée.

Peu importe la façon choisie pour mobiliser les gens à une plus grande échelle, les réactions des participants sont déterminantes dans la décision de poursuivre ou non le projet. Les points de vue sont-ils favorables au lancement du projet, les gens prêts à s'impliquer sont-ils assez nombreux, y a-t-il suffisamment d'appui? Ou doit-on retourner à la table de travail pour revoir en profondeur certains aspects du projet?

Le succès de la mobilisation se mesure à l'adhésion au projet. L'intérêt manifesté doit se concrétiser par un véritable engagement, et l'étape de la mobilisation est donc l'occasion de recruter des personnes qui formeront un groupe de travail provisoire.

4.3 L'engagement et l'organisation

Il serait utopique de croire que la gestion intégrée est un projet de quelques mois et, en ce sens, qu'un groupe de travail provisoire pourra accomplir toute la tâche. De plus, il faudra revoir la composition de ce groupe qui, fort probablement, aura été formé des promoteurs du projet et des personnes

intéressées qui s'y sont jointes spontanément, ce qui ne répond peut-être pas aux exigences de la gestion intégrée.

Il faut alors commencer à réfléchir à la mise en place d'une structure permanente (comité, table de concertation, ou autres), à la définition de son mandat, à la désignation des intervenants et des organismes qui doivent y être représentés et à la définition de certaines règles de fonctionnement. Pour ce faire, on doit tenir compte des principes de base de la gestion intégrée, dont l'un est d'inclure tous les représentants des différents secteurs d'activités concernés par la zone côtière dans un processus commun de planification. Ces aspects sont passés en revue dans les prochaines sections.

4.3.1 Formation d'une structure permanente

Le recrutement et l'organisation d'une structure permanente sont déterminants pour la poursuite de la démarche. Il n'est pas surprenant qu'Environnement Canada ait publié un guide sur la formation de groupes communautaires (Environnement Canada, 1997), que les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement et de la Faune du Québec y consacrent une large part dans leur document visant la planification de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier (MRN-MEF, 1997) et que dans le cadre du PALA, le gouvernement fédéral ait publié un rapport sur le sujet, intitulé : « Relevons ensemble le défi, ou la planification de l'environnement par les collectivités ».

Pour définir cette structure ou ce comité, le groupe de travail provisoire doit respecter les principes suivants :

Permanence : La gestion intégrée étant un processus à long terme, le comité doit être permanent même si sa composition change au fil du temps.

Représentativité de la table : La participation des différents acteurs de la zone côtière sur l'ensemble du territoire visé est essentielle. Ils doivent représenter l'ensemble de la zone côtière et donc provenir en nombre équitable de chacune de ses collectivités.

Représentativité des membres : La personne qui représente un organisme ou un groupe d'intérêt doit être en mesure de bien en traduire les valeurs et les points de vue; elle doit être mandatée pour prendre des décisions en son nom.

Équilibre : Le comité doit présenter une juste proportion entre les forces et les idées opposées. L'in-

térêt d'un groupe ne doit pas l'emporter sur l'intérêt général du comité.

Dans le présent document, « comité côtier » désigne la structure permanente pour éviter la confusion avec le groupe de travail provisoire.

Malgré les efforts du groupe de travail provisoire, il est possible qu'au début, la composition du comité côtier ne réponde pas parfaitement aux critères de représentativité et d'équilibre des forces. Cette réflexion, tirée d'un rapport sur le développement intégré en rivière, donne toute la mesure des difficultés à constituer un tel comité :

« Même avec les meilleures intentions, il est assez improbable d'arriver à composer un comité équilibré du premier coup. En situation réelle, le fonctionnement du comité peut être plus problématique. La différence de moyens entre les parties pour préparer les interventions aux travaux du comité influera inévitablement sur le déroulement des débats et les rapports entre les membres du comité » (Le Groupe Leblond, Tremblay, Bouchard-MRN, 1995).

La difficulté peut être encore plus grande si l'idée initiale (l'élément déclencheur) était de régler une problématique particulière. Certains acteurs sont indispensables, tandis que d'autres peuvent ne pas se sentir concernés. Une mise en garde s'impose ici! Le comité côtier a la responsabilité de veiller à ce qu'une préoccupation ou un sujet précis ne devienne pas la seule raison d'être du comité. Il importe donc de conserver une vision globale de son territoire d'intervention et de garder en tête les objectifs de la gestion intégrée. Avec le temps, la composition du comité devrait évoluer pour inclure des personnes aux compétences variées, nécessaires pour s'attaquer à une gamme de préoccupations croissantes.

La constitution du comité côtier peut varier dans le temps en fonction des étapes à franchir. Certains membres voudront participer activement aux étapes initiales, alors que d'autres voudront surtout s'impliquer lors de la réalisation proprement dite du plan d'action. Il faut cependant compter en tout temps sur de bons chefs de file, c'est-à-dire, des participants prêts à s'impliquer activement, à donner de leur temps pour faire avancer les travaux du comité et possédant des qualités de motivateur, afin de

mobiliser les troupes et de maintenir l'enthousiasme. De la même façon, il importe d'avoir un noyau de participants fidèles afin que les travaux du comité puissent cheminer dans le temps et que l'expérience acquise ne se perde pas.

4.3.2 Détermination des règles de fonctionnement

Afin d'atteindre son objectif d'initier une démarche de gestion intégrée, le comité côtier doit déterminer de quelle façon il compte y arriver car, tel que mentionné par Ducruc et al., (1997) :

« la concertation est plus que le fait de réunir des gens autour d'une table ou de s'ajuster au point de vue de celui qui parle le plus fort; le simple fait de réunir des intervenants autour d'une table et de discuter de projets d'actions sur le terrain ne constitue pas une garantie que les choses seront réalisées selon les meilleurs scénarios »



Il est probable que les premières rencontres du comité côtier se déroulent sans heurts, mais il est aussi possible que des conflits opposent déjà farouchement certains participants. Il faut donc demeurer réaliste. À un moment ou à un autre, des discussions de fond vont nécessairement soulever des positions contradictoires, contraindre certains membres à faire des concessions au bénéfice de

l'ensemble, et des décisions délicates devront être prises. Il est donc préférable de se doter dès le départ de règles de fonctionnement à respecter.

En premier lieu, un rappel des règles simples de respect d'autrui (droit de parole, utilisation d'un langage respectueux, etc.) est recommandé. Cela peut sembler anodin, mais lorsqu'une de ces règles est transgressée, il est plus facile de ramener un membre à l'ordre en lui rappelant son engagement à la respecter.

En second lieu, d'autres règles doivent être fixées pour encadrer les aspects suivants :

- le lieu des rencontres;
- l'horaire des réunions et la logistique;
- l'animation et la prise de notes;
- la structure du comité;
- la prise de décisions.

Le lieu et l'horaire des rencontres peuvent être fixes ou variables. L'objectif doit être de refléter une volonté de neutralité et d'assurer la participation de tous les membres quel que soit leur lieu de résidence et leurs responsabilités personnelles et professionnelles. Si le territoire est vaste, il faut envisager de tenir les réunions en alternance dans toutes les collectivités par souci d'équité et pour favoriser la découverte et le sentiment d'appartenance de tous les membres à l'ensemble de la zone côtière.

La prise de notes et l'animation sont des éléments cruciaux. Le premier permettra de faire les suivis et servira de mémoire collective, le second assurera le succès des rencontres. On ne saurait trop insister sur le choix d'un bon animateur. Son rôle consiste essentiellement :

- à améliorer les rapports entre les membres de l'équipe;
- à créer un climat de confiance;
- à favoriser la communication et à stimuler les discussions;
- à prévenir ou à régler les conflits;
- à répartir les tâches;
- à s'assurer que le comité ne devienne pas un lieu de revendications, de jeux politiques ni de négociations.

L'animateur doit posséder des qualités personnelles, des compétences et des aptitudes particulières pour faciliter la réalisation de projets qui impliquent des parties aux intérêts variés, parfois même opposés.

Le comité côtier pourrait avoir recours à un animateur externe qui n'a pas d'intérêts propres dans les enjeux du comité et qui connaît bien les divers aspects de l'animation de groupe, de la gestion de conflits et du travail d'équipe. Les plus grands atouts d'une personne externe sont donc sa neutralité et ses compétences en animation. Idéalement, la personne choisie doit être issue du milieu et inspirer le respect et la confiance de tous les membres. En contrepartie, il pourrait être difficile de maintenir son intérêt et son implication à long terme puisqu'il s'agit d'un travail bénévole. Le comité côtier pourrait, s'il le juge nécessaire, embaucher un consultant externe afin d'animer l'ensemble ou certaines des rencontres qui pourraient donner lieu à des débats plus animés. Dans ces cas, les coûts reliés à l'embauche de cette personne pourraient vite devenir une contrainte.

L'animateur pourrait aussi être choisi parmi les membres du comité. Certains d'entre eux ont probablement de l'expérience et des aptitudes pour l'animation de groupe. Il faut alors s'assurer que la

personne choisie ne prenne pas, volontairement ou non, le contrôle du groupe. L'occasion de mettre à profit les connaissances et les aptitudes de chacun des membres du groupe serait alors compromise, sans compter la perte d'intérêt à participer activement au travail d'équipe. Il y a également fort à parier que cette personne finirait par trouver la tâche trop lourde et que le comité s'éteindrait avec elle. Les membres du comité doivent donc s'assurer que l'animateur désigné suive les consignes suivantes et ce, malgré ses préoccupations et ses intérêts personnels :

- être disposé à promouvoir et à soutenir un processus dans lequel il devra partager le pouvoir et la prise de décisions avec d'autres;
- ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêts réelle ou apparente.

Il est souvent difficile de trouver, au sein même d'un groupe, une personne possédant toutes les qualités et les habiletés d'un bon animateur. De telles compétences peuvent, cependant, s'acquérir. Une quatrième possibilité

consiste à désigner une personne et à lui offrir de parfaire ses connaissances et ses habiletés par le biais de programmes de formation. À cet égard, il ne faut pas négliger l'impact de la formation des membres sur leur motivation à s'impliquer. Le bénévolat qui rapporte au plan personnel est souvent plus attrayant.

Un comité est souvent perçu comme ayant un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, le rôle de chacun étant bien défini. On peut modifier cette structure en alternant les tâches d'une rencontre à l'autre ou en formant des sous-comités chargés d'alimenter le groupe sur un sujet précis. Il serait risqué d'adopter une structure rigide dans le seul but d'avancer plus rapidement. L'expérience montre que la possibilité pour tous les intervenants de partager leurs préoccupations, de mieux se connaître, d'acquérir des connaissances et de participer aux débats facilite l'adhésion aux décisions et permet, bien souvent, de régler rapidement des problèmes. Les résultats compensent largement pour le temps et la patience nécessaires, tout en évitant de faire naître des sentiments d'exclusion et d'absence de transparence, sources de conflits ou de résistances. Chaque comité côtier doit donc évaluer la structure qui lui convient et ne pas se subdiviser rapidement en sous-comités.

L'incorporation du comité côtier est un aspect souvent soulevé lorsqu'il est question de structure. Elle peut faciliter l'accès au financement (programmes de subvention, campagne de financement, cotisation des membres, etc.), mais peut aussi résulter en un besoin accru d'argent pour maintenir la permanence du nouvel organisme. Aussi, est-il recommandé de bien évaluer le pour et le contre d'une incorporation, tout en considérant les possibilités qu'un organisme du milieu (MRC, comités ZIP, etc.) parraine le comité côtier, au moins à ses débuts.

Le bon fonctionnement d'un comité repose aussi sur un minimum d'organisation logistique. Certains intervenants de premier plan, comme les MRC, les municipalités, les organisations non gouvernementales et les grandes industries peuvent jouer un rôle en fournissant un local et des services (secrétariat, téléphone, télécopieur, etc.). Un pied-à-terre renforce la permanence du comité, sa visibilité et sa reconnaissance dans le milieu.

Enfin, il faudra inévitablement combler des besoins administratifs et obtenir des ressources financières, même modestes, que ce soit pour défrayer les rencontres (p. ex. déplacement des participants si la zone est grande) ou des activités visant à faire connaître le comité côtier et ses objectifs. À cet égard, les membres devront solliciter du financement.

4.3.3 Prise de décisions et gestion de conflits

Au plan des mécanismes de prise de décisions, il faut se rappeler que **la gestion intégrée repose sur le principe de décision par consensus** et non pas par voix de majorité ou à l'unanimité. La signification de ces termes dans le présent document est la suivante :

Consensus : Une décision prise par consensus est une décision « acceptable » pour l'ensemble des membres qui ont d'abord pu exprimer librement leurs opinions. Des membres peuvent être en désaccord mais, de façon générale, tous se rallient à la décision pour le bien commun du groupe. Un consensus se dégage par la négociation et le compromis.

Majorité : Les membres présents ne s'entendent pas tous sur une décision. Un vote désigne l'option appuyée par le plus grand nombre de personnes, et celle-ci est adoptée.

Unanimité : Tous les membres sont en accord avec la décision.

L'adhésion de tous au principe de décision par consensus doit se faire dès le départ. Imaginons une situation où le débat est intense et deux groupes s'opposent vivement et qu'il faille choisir si la décision sera prise par consensus ou par voix de majorité. Il y a fort à parier que le sous-groupe qui compte le plus grand nombre de membres en faveur d'une solution optera pour la prise de décision par voix de majorité et que le sous-groupe minoritaire jugera la décision par consensus plus appropriée. Voilà donc un conflit potentiel à éviter en clarifiant dès le départ le mécanisme de décision.

Malgré toute la bonne volonté des membres, le groupe n'est pas à l'abri de désaccords ou de conflits. Il est possible que des personnes remettent en question des éléments du processus ou y résistent simplement parce qu'elles ne s'y sentent pas étroitement associées, alors que d'autres peuvent avoir le sentiment de perdre des droits acquis. L'adhésion de départ à la vision commune et aux principes de gestion intégrée permettra de baliser certains comportements et attitudes acceptables, notamment : être prêt à faire des concessions au profit des intérêts du groupe, être ouvert aux solutions de rechange, à l'évaluation de nouvelles possibilités et de meilleurs scénarios, être disposé à discuter jusqu'à l'obtention du consensus (être patient, persévérant, indulgent) et avoir la volonté de participer sans toujours être le leader de toutes les activités, etc.

Le groupe peut aussi se fixer des lignes de conduite pour faire face aux désaccords ou aux conflits, par exemple, convenir que, pour tous les sujets, le groupe se donne le temps de discuter des questions à fond, quitte à suspendre la rencontre, à reporter le sujet litigieux, à planifier une réunion spéciale, à faire venir un expert pour mieux éclaircir les diverses solutions possibles et leurs impacts, etc. Quoiqu'il en soit, l'animateur aura un rôle clé à jouer dans la prévention et la résolution de ce type de situation. Ces interventions devront permettre au comité côtier :

- de ne pas laisser le désaccord en suspens; de le faire ressortir pour être en mesure de le résoudre;
- d'établir clairement la cause du problème, afin que les discussions portent sur celle-ci et non sur les symptômes;
- de comprendre le problème et de cerner clairement les enjeux, les personnes et les groupes concernés;
- de séparer les problèmes des personnes;

- d'évacuer la dimension affective;
- de définir les solutions possibles en tenant compte de la vision commune, des orientations et des objectifs;
- de prendre conscience des informations qui peuvent lui manquer pour prendre une décision éclairée et de la nécessité de les obtenir.

4.4 Les étapes préparatoires à l'élaboration du plan d'action

Que faire une fois le comité bien organisé? On sait que le comité côtier a comme mandat général de mettre en place une démarche de gestion intégrée et qu'il doit, pour ce faire, préparer un plan d'action et le mettre en œuvre. Alors comment s'y prend-il?

Le comité doit, en tout premier lieu, se donner une vision commune de ce qu'il souhaite pour sa zone côtière. À partir de cette vision, il construira graduellement son plan d'action. Il définira alors précisément son territoire d'intervention et acquerra les connaissances essentielles à la planification d'actions à y mettre en œuvre. Ces étapes préparatoires à l'élaboration d'un plan d'action font l'objet des sections suivantes.

4.4.1 Élaboration d'une vision commune

La plupart des documents cités dans le chapitre précédent font état de la nécessité de formuler une vision commune que l'on définit comme étant l'image idéale du milieu dans lequel on souhaite vivre. Celle-ci permet de déterminer l'orientation, de fixer des buts et des objectifs précis. Le fait de bâtir une vision commune pour la zone côtière demeure l'une des meilleures façons de conjuguer les efforts et de cheminer vers la gestion intégrée. C'est un élément clé pour obtenir des appuis, susciter l'intérêt, et favoriser et maintenir l'adhésion des membres de la collectivité. En brossant ce tableau de l'avenir idéal pour la zone côtière, le comité doit donc tenir compte des souhaits et des valeurs de la collectivité.

Un énoncé de vision doit être suffisamment large pour conserver sa pertinence à long terme et, par conséquent, ne devrait pas changer souvent.

On retrouve quelques recommandations sur la manière de procéder pour élaborer une vision commune dans le « Guide de planification de l'environnement par les collectivités » (PALA, s.d.) :

- il faut se demander en premier lieu dans quelle sorte de zone côtière on désire vivre et en quoi la réalité en diffère;
- il faut formuler une vision commune avant même de se demander ce qui ne va pas dans la zone côtière visée; la plupart sont tentés de faire l'inverse, c'est-à-dire, de déterminer les problèmes sans établir de liens entre eux;
- en principe, la vision commune doit être acceptable pour l'ensemble de la collectivité. Elle ne sera adoptée que dans la mesure où elle reflète adéquatement les besoins ou les préoccupations de la collectivité. Cette acceptation collective est préalable à l'étape de la mise en œuvre de toute action.

Voici un exemple d'énoncé de vision :

« Nous visualisons un avenir où le sud du golfe du Saint-Laurent est durable du point de vue écologique, économique et social. » (Coalition du sud du Golfe du Saint-Laurent sur la durabilité, dans la liste des références)

L'énoncé d'une vision commune, est le point de départ qui guidera le comité tout au long de sa démarche de mise en place de la gestion intégrée de sa zone côtière. Il doit refléter la volonté du comité, mais aussi celle de toute la collectivité, à agir concrètement à l'amélioration de son milieu de vie. **Au début du processus, il est parfois difficile d'élaborer une vision commune, lorsque la connaissance du territoire et des enjeux est restreinte.** Le comité côtier peut alors adopter un énoncé qui résume bien sa motivation et qui permettra à l'ensemble de la collectivité de cerner la raison d'être de la démarche. Il sera toujours possible de revenir à la vision et de la préciser en temps et lieu.

4.4.2 Définition du territoire d'intervention

La question du territoire d'intervention va se poser rapidement, peut-être même dès les premières étapes du projet. Quelle longueur du littoral doit-on couvrir? Sur quelle distance dans les terres et, à l'opposé, vers le large doit-on intervenir? Tout dépend bien sûr des objectifs visés par le comité. Celui-ci doit toutefois être conscient que cette délimitation ne pourra couvrir l'ensemble des problématiques sur son territoire. En effet, certaines d'entre elles peuvent être causées par des sources extérieures à la zone de gestion visée, par exemple, la pollution atmosphérique provenant des grands centres. De même, certaines des activités et des ressources ne pourront être couvertes à part entière, notamment lorsqu'il s'agit de ressources migratrices ou d'activités se déroulant sur de vastes territoires. Il faudra aussi se rendre compte que certaines activités humaines peuvent avoir des impacts à l'extérieur même du territoire. Le point essentiel à considérer est la capacité du comité côtier à s'impliquer dans la gestion de ce territoire. Les principaux éléments à prendre en compte pour fixer les limites d'un territoire d'intervention font l'objet de la présente section.

Au Québec, plusieurs découpages des côtes du Saint-Laurent marin démontrent l'hétérogénéité du milieu. Mentionnons ceux des régions administratives, des municipalités régionales de comté (MRC) et des ZIP du plan d'action SLV 2000. Ces découpages fixent déjà des limites perpendiculaires à la côte qui sont d'usage courant et qui peuvent faciliter la concertation, les partenariats, les échanges de services, etc. Par ailleurs, il faut également se préoccuper de fixer des limites terre-mer à une zone côtière afin de bien circonscrire le territoire à gérer.

Segmentation littorale

Voici quelques principes de base pour segmenter le littoral en zones côtières :

- respecter dans la mesure du possible les limites administratives existantes. Cela veut dire tenir compte du découpage des responsabilités des autorités locales et régionales (p. ex. municipalités, MRC, réserves indiennes). Il faut également respecter les limites des aires protégées comme les parcs, les réserves nationales de faune, etc. qui ont déjà une gestion administrative propre;

- intégrer les limites naturelles des écosystèmes côtiers c'est-à-dire éviter de scinder une baie, un estuaire, un marais, un barachois;
- axer le découpage sur les collectivités côtières en tenant compte des régionalismes ou des territoires d'appartenance, c'est-à-dire de la propension naturelle qu'ont les gens à se regrouper et à travailler ensemble sur une base quotidienne parce qu'ils partagent des valeurs et une culture régionales;
- tenir compte des usages côtiers pour mieux orienter le choix des limites d'une zone côtière.

Dans les faits, il n'est pas aisé de tenir compte à la fois des limites administratives et des unités écologiques, les premières ne correspondant pour ainsi dire jamais aux secondes. En pareil cas, il est recommandé de choisir les limites administratives puisque le but est de gérer les activités humaines.

Limites terre-mer

Il n'existe pas non plus de balises fixes pour délimiter la zone côtière, à la fois vers l'intérieur des terres et vers la mer.

Sans s'y restreindre, les éléments suivants devraient être considérés dans cet exercice :

- la bande terrestre doit inclure les activités riveraines qui peuvent influencer sur les eaux côtières et vice versa;
- les axes routiers côtiers doivent être inclus, car la plupart des activités s'y concentrent de part et d'autre, sans compter les risques de déversements de contaminants de toute nature qui y transitent;
- les estuaires des rivières qui se jettent dans une zone côtière. Toutefois, il n'est pas recommandé, dans la démarche proposée, d'inclure les grands bassins versants. En effet, de plus en plus au Québec, on se dirige vers la gestion par bassin versant et vers la création de comités de bassin. Il serait à propos d'inclure un représentant du comité de bassin dans le comité côtier s'il en existe un, lequel agirait comme interlocuteur privilégié pour toutes les activités du bassin pouvant avoir une incidence sur la zone côtière;

- vers le large, la zone côtière peut s'arrêter là où il n'y a plus d'interactions entre les activités maritimes et terrestres;
- à *priori*, la limite marine ne devrait pas s'étendre au-delà de la portion côtière faisant l'objet des principales activités, comme par exemple, la pêche côtière, la navigation, les excursions en mer, etc., c'est-à-dire à environ 10 à 15 km de la rive.

Il faut retenir des propos précédents que les résultats du découpage peuvent varier d'une zone côtière à l'autre et qu'il s'agit d'un exercice qui requiert une certaine souplesse dans son interprétation. Il sera toujours temps d'effectuer les ajustements de limites qui pourraient s'imposer, par exemple, lorsque les objectifs de gestion seront clairement définis.

L'annexe 1 propose un découpage des côtes du Saint-Laurent marin à des fins de gestion intégrée. Ce découpage est un outil et un élément de réflexion relativement à la délimitation de zones côtières pour quiconque s'intéresse à la gestion intégrée.

4.4.3 Établissement du portrait de la situation

Emportés par l'enthousiasme, les membres d'un nouveau comité veulent souvent agir vite et obtenir des résultats sans délai. Mais comment choisir des actions pour une zone côtière sans connaître son état et les activités qui s'y déroulent déjà? Une fois le territoire défini, un portrait de la situation actuelle s'impose.

Lors des premières réunions du comité côtier, il faut trouver un moment où chacun aura l'occasion d'exprimer quels types d'usages il fait de la zone côtière et quelles sont ses observations et ses préoccupations par rapport à celle-ci. Cet exercice contribue à l'atteinte de différents objectifs pour le groupe, soit :

- faire un premier bilan des connaissances du comité;
- mettre les membres sur un pied d'égalité, au niveau de leur connaissance du milieu;
- cerner les lacunes du groupe au plan des connaissances;
- aider à définir ou à réévaluer la vision commune;

mais aussi

- mieux connaître les membres du groupe;
- faire ressortir des perceptions, des incompréhensions par rapport à des activités, des façons de faire ou tout autre sujet.

Voilà donc un bon point de départ. Il reste maintenant à compléter le portrait par un tour d'horizon de l'information existante. Une mise en garde s'impose, car une cueillette d'information mal planifiée résulte en une accumulation de données impossibles à traiter et à utiliser. Il faut se concentrer sur les éléments pertinents et doser le niveau de détail utile en fonction des besoins de gestion et des enjeux. Par la suite, il est essentiel de bien organiser les données pour en faciliter l'utilisation.

L'implication active de chacun des membres du comité dans la cueillette d'informations est souhaitable. Chacun pourra y participer selon son expertise et son intérêt. Le comité côtier devra favoriser le partage de ces informations afin d'assurer une connaissance commune du territoire d'intervention et des prises de décisions plus éclairées. Pour ce faire, chaque membre doit avoir accès aux connaissances et les comprendre.

4.4.3.1 Acquisition de l'information

Un portrait de la zone côtière comprend habituellement des données sur les composantes physiques, biologiques, socio-économiques, culturelles et politiques. En tenant compte des objectifs à atteindre, cette évaluation de la situation actuelle peut inclure une synthèse de l'information et des connaissances disponibles sur les aspects suivants : les ressources marines et côtières et leurs habitats, l'utilisation des ressources et les effets de l'aménagement et des activités économiques (p. ex. résidus, déchets, effluents, remblayage, artificialisation, etc.), l'état de l'environnement compte tenu de ces activités (état des ressources, productivité, biodiversité, contamination, etc.), les infrastructures côtières, les valeurs culturelles et historiques, etc.

La recherche d'information peut se faire à partir de diverses sources dont :

- le système d'information géographique pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP) de Pêches et Océans Canada, pour toutes les données cartographiées sur l'habitat du poisson et les ressources côtières et marines;
- l'ensemble des informations disponibles dans les ministères et les agences de développement économique. Il existe à cet égard un répertoire des bases de données des gouvernements du Québec et du Canada, lequel est disponible sur Internet;
- la documentation existante, scientifique ou non. Les schémas d'aménagement des MRC et les rapports des comités ZIP sont des références clés;
- les photos aériennes les plus récentes et aux échelles les plus grandes;
- l'information cartographique officielle comme les cartes forestières, les cartes cadastrales, les cartes du potentiel agricole, les cartes topographiques et marines, etc.;
- la recherche d'information doit faire une bonne part à la mise en commun des connaissances dites « traditionnelles » (exemples : des autochtones, des pêcheurs, des chasseurs et des observateurs de la nature). Ce type d'information peut s'acquérir lors de consultations (de tout genre) des gens du milieu;
- l'expertise des spécialistes des divers ministères concernés, d'experts-conseils, d'universitaires, etc. À titre d'exemple, le comité Hortus a organisé une série de conférences avec des experts invités sur des sujets très variés reliés à leur zone côtière (p. ex. écologie, navigation, aquaculture).

Le comité côtier devrait également connaître les organismes gouvernementaux et autres qui ont un réel pouvoir de gestion, dans les domaines d'activités qui touchent la zone côtière. Ainsi, il peut notamment identifier les alliés éventuels pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action. Non seulement importe-t-il de les identifier, mais il faut également connaître leur champ de compétences,

leurs rôles et leurs responsabilités et les noms des représentants désignés pour la zone côtière visée. L'annexe 2 énumère, à titre indicatif, les principales lois relatives à la zone côtière et les ministères responsables de leur application.

Pour compléter le portrait de la zone côtière, il est utile d'établir la liste exhaustive des activités qui s'y exercent et celle des préoccupations de toute nature relatives au milieu côtier. Il faut considérer les préoccupations liées :

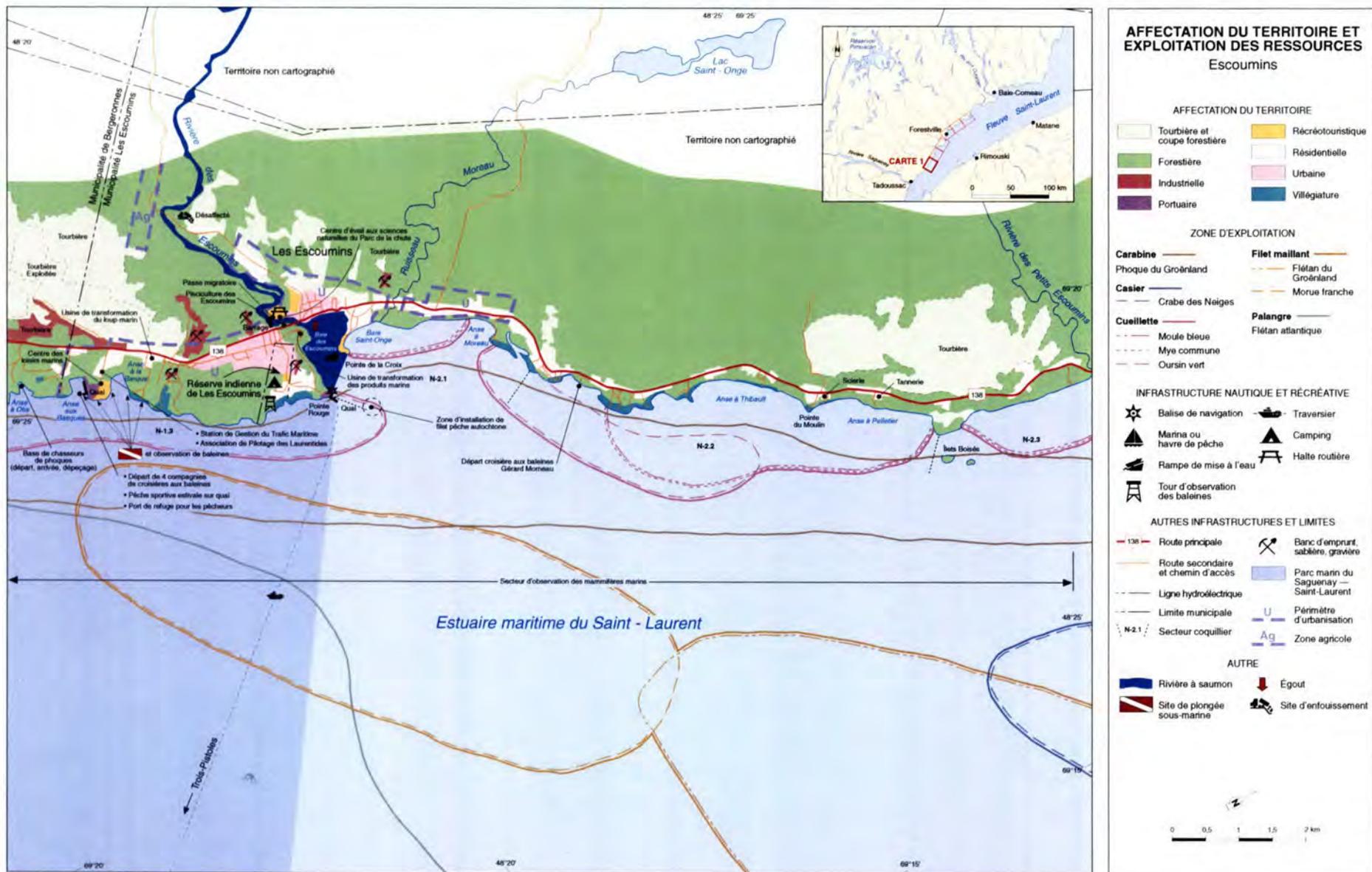
- aux conflits d'usages;
- aux perturbations du milieu (impacts défavorables sur les habitats, les ressources et les composantes du milieu humain);
- à la réglementation, au zonage et à la gestion;
- au manque de connaissances;
- aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine;
- au développement économique et à la mise en valeur du milieu;
- aux aspects culturel, historique, patrimonial, etc.

Tout au long de cet exercice d'acquisition de connaissances, il sera possible de cerner les lacunes d'information les plus graves et de mieux planifier les actions en vue de les combler. Il peut aussi être utile de valider certaines informations sur le terrain par des campagnes d'échantillonnage appropriées.

4.4.3.2 Organisation et analyse de l'information

Le comité a maintenant en main les informations pertinentes à son territoire d'intervention, soit :

- les composantes biologiques, physiques et humaines;
- la liste des activités qui s'y déroulent;
- la liste des préoccupations de toute nature;
- les organismes responsables de la gestion du territoire.



Devant la multitude de données recueillies, il est indispensable de bien les organiser afin d'en faciliter l'accès, la compréhension et l'analyse par les membres du comité. Il est également avantageux de bien organiser les données pour s'adresser à d'autres intervenants, ainsi qu'à la collectivité.

Il existe de multiples façons d'analyser les informations. L'important demeure l'obtention d'une image fidèle du territoire, l'établissement des préoccupations de la collectivité côtière et des interventions qui s'imposent. Il revient donc à chaque comité côtier d'établir ses propres outils de travail, selon ses besoins et ses moyens. Ces outils d'aide à la prise de décisions devront rester souples et dynamiques, c'est-à-dire qu'ils doivent être mis à jour périodiquement en fonction de l'évolution du milieu, puisque les activités peuvent changer, de nouvelles préoccupations peuvent surgir, etc.

La méthode proposée s'inspire du projet de gestion intégrée de la zone côtière comprise entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites en Haute-Côte-Nord (HCN) en raison de son aspect pratique et des résultats obtenus.

Tel que démontré dans le projet de gestion intégrée Les Escoumins à la rivière Betsiamites en Haute-Côte-Nord, une bonne façon d'organiser l'information sur le milieu biologique, physique et humain est de cartographier ce qui peut l'être, entre autres :

- l'affectation du territoire;
- la répartition des infrastructures côtières;
- les principaux habitats;
- les principales ressources;
- l'état des écosystèmes côtiers.

Ces cartes thématiques, dont un exemple est illustré à la figure 4, sont de bons outils de vulgarisation et d'éducation. Les membres du comité côtier du projet de gestion intégrée Les Escoumins à la rivière Betsiamites se sont rapidement rendus compte que, ces outils sont presque indispensables lors de réunions ou d'ateliers de travail.

L'analyse de ces cartes thématiques pourrait aussi mener, comme ce fut le cas pour le projet de la Haute-Côte-Nord, à subdiviser le territoire d'intervention en fonction de grandes caractéristiques communes. En effet, le comité avait constaté que, même si de façon générale le territoire d'intervention présentait des similitudes aux plans socio-économique et naturel, la population n'était pas

répartie de façon uniforme, la qualité des habitats côtiers n'était pas la même partout, le trait de côte variait d'un endroit à l'autre (p. ex. linéaire, festonné, grandes baies, etc.), certains sites étaient le théâtre de plusieurs activités, alors que d'autres étaient à peine accessibles, les affectations territoriales étaient très variées (p. ex. conservation, villégiature, industrialo-portuaire, etc.), et certains segments côtiers généraient davantage de retombées socio-économiques que d'autres. Il a donc choisi de subdiviser son territoire d'intervention en 14 unités de gestion.

La subdivision du territoire doit cependant être justifiée et, le cas échéant, reposer sur des critères tels le respect des limites des unités ou systèmes naturels (p. ex. grandes baies, estuaire, côte linéaire, côte découpée, grandes battures, etc), l'organisation sociale de la zone côtière et les pôles d'activités humaines (p. ex. quai, marina, site touristique, etc.). Il faut donc éviter de découper le territoire à outrance et s'en tenir à des unités qui traduisent des différences significatives avec lesquelles le comité côtier et le public sont à l'aise.

Les activités et les préoccupations énumérées lors de l'étape d'acquisition de l'information peuvent à leur tour être examinées par le comité côtier de façon à faire ressortir celles auxquelles il faudra porter une attention particulière. Par exemple, l'établissement d'un ordre d'importance des activités peut être utile car il permet aux intervenants de constater que celles-ci n'ont pas toutes la même valeur économique, qu'elles ne sont pas valorisées également par la population et qu'elles ne sont pas exercées uniformément sur l'ensemble du territoire. Il en va de même pour les préoccupations. Certaines d'entre elles sont graves et nécessitent des actions à court terme, alors que d'autres peuvent être examinées à moyen ou à long terme.

En plus de donner une valeur à ces activités et préoccupations, on peut aussi les situer dans les unités de gestion préalablement définies lors de la subdivision du territoire. Cet exercice pourra faire ressortir que les unités elles-mêmes n'ont pas toutes la même « valeur » aux yeux de la collectivité côtière. Il peut alors être utile de faire ressortir ces différences en attribuant des catégories d'importance aux différentes unités.

En Haute-Côte-Nord, lorsque le comité est arrivé à l'étape de détermination des actions à réaliser, ce classement a beaucoup facilité la prise de décisions.

À cette étape, il est fortement recommandé de produire une carte synthèse qui illustre la segmentation du territoire, les activités et les préoccupations qui s'y rattachent, tout en faisant ressortir l'ordre d'importance qui leur a été attribué. Une telle carte a été produite dans le cadre du projet de la Haute-Côte-Nord, dont une partie est illustrée à la figure 5.

4.5 L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action

Les étapes entreprises jusqu'à maintenant constituent, en quelque sorte, la préparation du comité côtier à l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière. Il s'agit d'un document de référence qui lie la vision, les buts, les objectifs et les actions ou les éléments de solution établis pour atteindre les objectifs de gestion, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi. Il convient de préciser qu'il n'existe pas de modèle universel de mise en forme d'un plan d'action. La plupart des auteurs s'entendent cependant pour dire que le plan d'action doit contenir au moins les éléments suivants :

- la vision;
- les buts et les objectifs s'y rattachant;
- les actions nécessaires pour atteindre les objectifs;
- les acteurs, soit les personnes qui seront responsables ou partenaires de l'exécution de ces actions;
- les échéanciers (court, moyen et long terme);
- les ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières);
- les modalités de contrôle, de suivi et de mise à jour du plan.

Le format de présentation du plan d'action peut être fort varié. Il faut se rappeler que le plan doit être facile à consulter. Une présentation sous forme de tableau a l'avantage de produire un document synthèse et d'être facile à consulter.

Enfin, le contenu du plan d'action évoluera continuellement en raison :

- des actions qui s'exécutent progressivement et d'autres qui s'ajoutent;

- de l'évolution de la zone côtière qui peut progressivement amener un changement significatif dans les objectifs de gestion et les actions à exécuter;
- du retrait et de l'ajout d'intervenants au sein du comité côtier qui en modulent le dynamisme et influent assurément sur les priorités d'interventions.

La démarche pour l'élaboration du plan d'action fait l'objet des prochaines sections.

4.5.1 Établissement des buts et des objectifs de gestion

Au terme de l'opération de cueillette, d'organisation et d'analyse de l'information, il est important de revenir à l'énoncé de vision afin de s'assurer que tous y adhèrent encore et qu'ils ne souhaitent pas le modifier à la lumière des nouvelles connaissances. De plus, ce retour est essentiel à la poursuite du projet car il faut maintenant comparer le portrait de la zone côtière (état actuel) à la vision commune (état souhaité) afin de mesurer l'écart entre les deux. Cette comparaison permet de cerner les points forts, les points faibles, ainsi que les possibilités et les défis qui s'offrent au comité côtier.

Les **points forts** sont les éléments de la situation actuelle qui se rapprochent de l'avenir idéal souhaité pour la zone côtière et qui, en conséquence, doivent demeurer tels quels, être protégés ou encore valorisés, comme par exemple :

- des secteurs de la zone côtière exempts de pollution et abritant une variété d'habitats riches et productifs;
- des secteurs possédant un potentiel de développement économique élevé.

Les **points faibles**, en contrepartie, sont les éléments de la situation actuelle qui ne sont pas conformes à l'avenir idéal souhaité pour la zone côtière et qui doivent être modifiés, transformés, éliminés, comme par exemple :

- des conflits existants ou potentiels entre certains usagers;
- un degré de dégradation élevé dans un secteur spécifique qui menace à la fois des habitats sensibles et des propriétés ou des activités humaines.

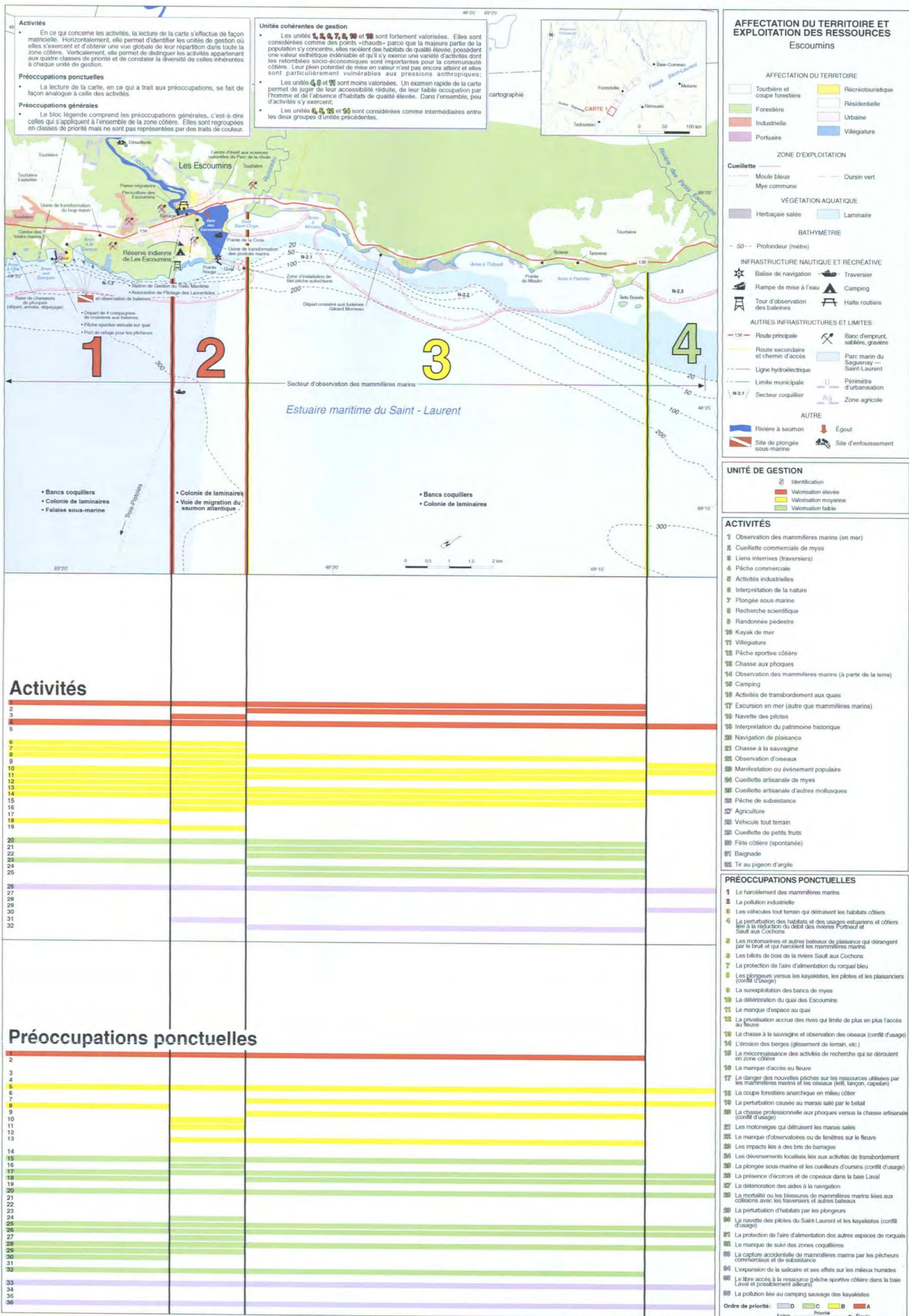


Figure 5 Portion de la carte synthèse produite dans le cadre du projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites

Pour une meilleure lecture de cette carte, le lecteur devrait consulter le rapport de Labrière et Morisset (1998) intitulé «Projet pilote (Phase II). Cadre de référence pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites».

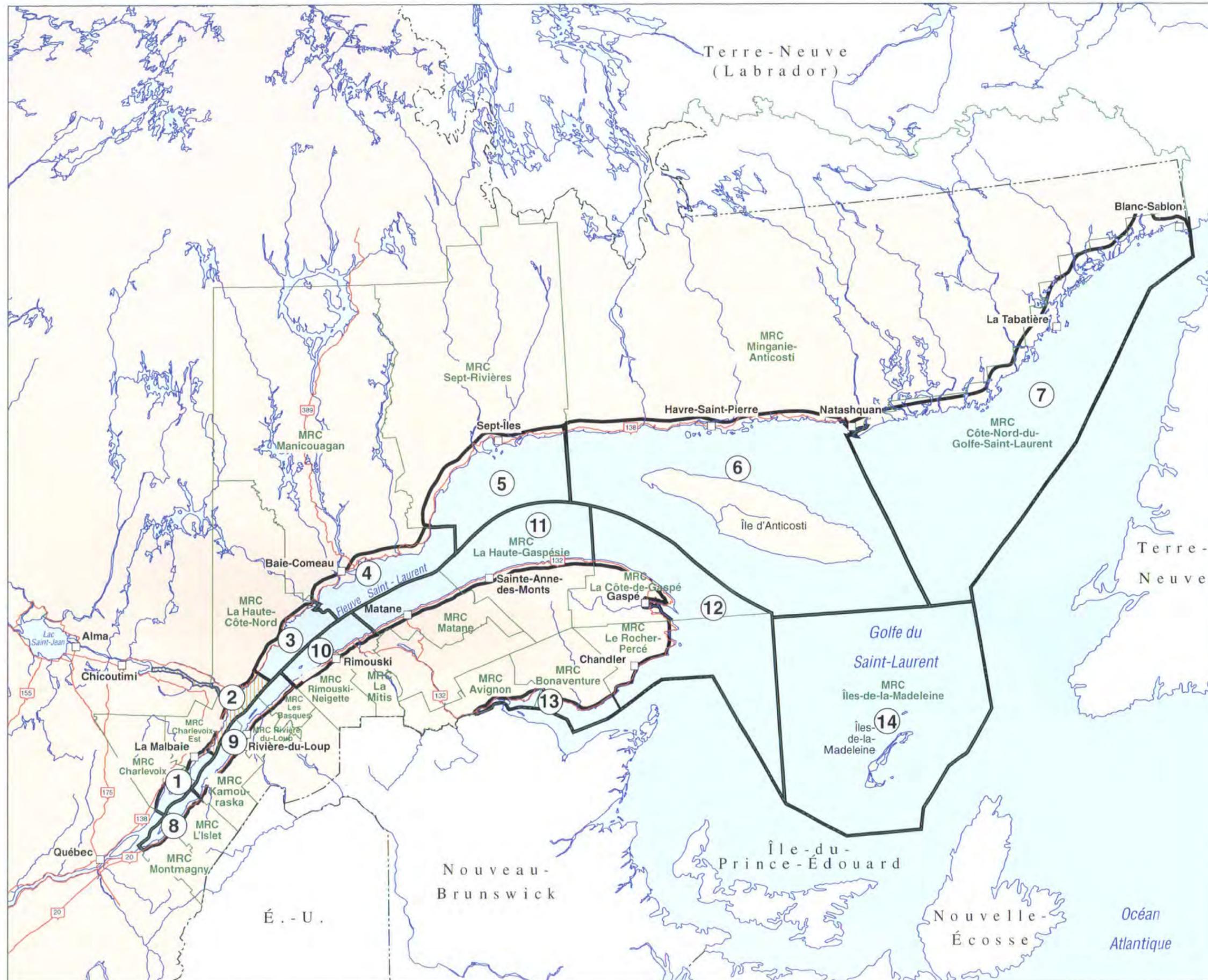
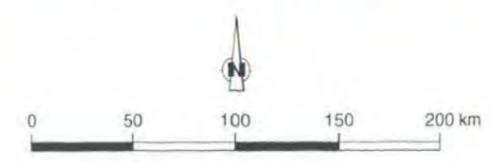
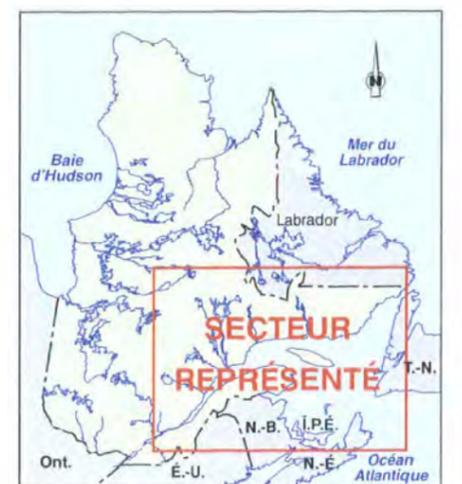


FIGURE A1
**PROPOSITION DE DÉCOUPAGE
 DE LA CÔTE DU SAINT-LAURENT
 MARIN EN 14 ZONES CÔTIÈRES**

- Route principale
- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
- Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent

Zones côtières proposées

- ① Charlevoix
 - ② Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent
 - ③ Haute-Côte-Nord
 - ④ Manicouagan
 - ⑤ Sept-Rivières
 - ⑥ Minganie-Anticosti
 - ⑦ Basse-Côte-Nord
 - ⑧ Montmagny-l'Islet
 - ⑨ Kamouraska—Rivière-du-Loup—Les Basques
 - ⑩ Rimouski-Mitis
 - ⑪ Matane—Haute-Gaspésie
 - ⑫ Côte-de-Gaspé—Rocher-Percé
 - ⑬ Baie-des-Chaleurs
 - ⑭ Îles-de-la-Madeleine
- Limite de zone côtière proposée



Voici quelques exemples de préoccupations retenues dans le cadre du projet de la Haute-Côte-Nord :

- La surexploitation des bancs de myes
- Le manque de connaissances sur les espèces rares ou menacées
- Les déversements d'hydrocarbures
- La pollution causée par les dépotoirs clandestins
- L'architecture anarchique des infrastructures côtières qui brise l'harmonie
- La détérioration du quai des Escoumins
- Le manque d'accès au fleuve
- Le remblayage en milieu côtier
- Le manque d'espace au quai
- La privatisation accrue des rives qui limite de plus en plus l'accès au fleuve
- La méconnaissance des activités de recherche qui se déroulent en zone côtière
- Le manque d'observatoires ou de fenêtres sur le fleuve
- L'érosion des berges
- La destruction des marais salés par les motoneiges
- Le manque de connaissances sur les habitats
- Les conflits d'usages entre les plongeurs, les kayakistes, les pilotes du Saint-Laurent et les plaisanciers
- Les impacts de tout projet de développement en milieu côtier
- La détérioration des aides à la navigation
- Le harcèlement des mammifères marins
- La protection de l'aire d'alimentation du rorqual bleu
- Le manque de suivi des zones coquillières
- Le zonage et la réglementation municipale (et MRC) à améliorer pour une meilleure gestion de la côte
- La gestion des déchets en général



Tableau 1 Exemples d'enchaînement de la préoccupation à l'action

Regroupement des préoccupations en thématique	Détermination du but général ¹	Établissement des objectifs ¹ spécifiques	Détermination des actions ^{1,2}
<p>Lacunes au plan des connaissances du milieu naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> Le manque de connaissances sur les espèces rares ou menacées Le manque de connaissances sur les habitats 	<p>Améliorer l'état des connaissances du milieu naturel</p>	<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances scientifiques sur les diverses composantes naturelles de la zone côtière (habitats, ressources, état du milieu, etc.) <p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Répertorier les connaissances locales sur les diverses composantes naturelles de la zone côtière 	<p>Connaissances scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Documenter les habitats clés par le biais d'inventaires dans des secteurs ciblés Faire l'inventaire des plantes rares Etc. <p>Connaissances locales</p> <ul style="list-style-type: none"> Inventorier les connaissances locales (un questionnaire, liste de personnes et entrevues) Etc.
<p>Lacunes au plan des connaissances sur la gestion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Le manque de connaissances sur la gestion des bancs coquilliers Le manque de consultation de la population avant l'attribution d'un statut de protection à un site donné Le manque de transparence des décisions gouvernementales concernant les autorisations accordées à des promoteurs 	<p>Favoriser l'implication du milieu dans la gestion de la zone côtière par une meilleure connaissance des mécanismes de gestion du territoire</p>	<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Documenter les types de zonage existants en zone côtière <p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Documenter les processus de gestion des ressources et du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Demander à des gestionnaires du territoire (fédéral, provincial, municipal) de la documentation sur les divers types de zonages et de statuts Organiser des conférences sur certains types de zonages ou de statuts Etc. Établir la liste des processus qui touchent les préoccupations du comité côtier Obtenir des informations sur ces processus Recommander une forme de participation du comité côtier dans les processus existants Etc.

¹ Avant l'adoption définitive des buts et des objectifs, il est suggéré de s'interroger sur leur contribution à l'atteinte de la vision commune. Ce retour en arrière permet de s'assurer que ceux-ci, nonobstant leur intérêt propre, ne sont pas en dehors du mandat que s'est donné le comité côtier.

² L'identification des actions s'accompagne de celle des responsables de leur exécution, de l'échéancier, des coûts inhérents de même que de l'indicateur de l'efficacité de l'action exécutée.

Le relevé des points forts et des points faibles suppose aussi un retour sur les préoccupations soulevées depuis l'origine du projet. La détermination des forces et des faiblesses fait-elle naître de nouvelles préoccupations dans l'esprit des participants? Voilà l'occasion pour le comité côtier de mettre à jour la liste de ses préoccupations, de réviser l'ordre d'importance qui leur a été attribué et d'établir celles qu'il retient pour la suite de ses travaux.

À première vue, les préoccupations soulevées par les usagers de la zone côtière sont de nature fort variée. Il risque d'en être ainsi qu'importe la zone côtière choisie. Il est cependant possible de faire des liens entre ces différentes préoccupations et d'en dégager de grandes thématiques.

Ces thèmes peuvent par la suite être formulés sous forme d'énoncés qui deviendront les grands buts à atteindre pour une gestion intégrée du territoire. Ces buts devraient être suffisamment généraux pour s'appliquer à l'ensemble du territoire.

La prochaine étape proposée est de classer les préoccupations en fonction de ces buts. Dès lors, on tiendra compte de ces préoccupations en établissant des objectifs de gestion précis pouvant servir un ensemble de préoccupations fortement liées.

Certaines préoccupations devront cependant être examinées de façon individuelle. Il s'agit, entre autres, de celles reliées à un endroit précis du territoire ou à un seul groupe d'usagers; mentionnons par exemple la préoccupation à l'égard de la détérioration du quai des Escoumins. Le tableau 1 récapitule la démarche décrite ci-haut et donne des exemples.

4.5.2 Détermination des actions et des critères d'évaluation

Les actions sont les activités concrètes par lesquelles le comité côtier compte atteindre ses objectifs de gestion. C'est à l'étape de détermination des actions que les outils d'aide à la prise de décisions, élaborés lors de l'acquisition et de l'analyse des connaissances, prennent tout leur sens. Par exemple, l'ordre d'importance accordée aux segments du territoire, aux activités et aux préoccupations, ainsi que l'élaboration d'une carte synthèse pour mieux visualiser ces aspects seront des outils précieux pour mieux cibler et ordonner les actions à entreprendre. Il importe de préciser que l'ampleur et la portée de ces actions doivent demeurer réalistes.



Le comité pourrait juger utile à cette étape de consulter et d'informer à nouveau l'ensemble des intervenants et des usagers de la zone côtière visée. En effet, le projet se précise de plus en plus, et c'est l'étape de détermination des actions concrètes dans le milieu qui risque le plus de toucher la collectivité. Il est donc possible qu'au sein même du comité ou de la collectivité, certaines personnes se sentent menacées, qu'il y ait de la résistance aux changements, voire même que naissent des conflits. Par exemple, une action visant l'augmentation du niveau de protection d'un habitat sensible risque-t-elle d'avoir un impact sur l'usage actuel et les activités économiques qui s'y pratiquent? Une action visant à développer une nouvelle activité économique ne créera-t-elle pas un conflit potentiel avec une activité existante?

Il ne faut pas oublier que la gestion intégrée repose en grande partie sur la concertation de l'ensemble des intervenants et des usagers de la zone côtière et sur un engagement volontaire de ces derniers à adhérer aux objectifs poursuivis plutôt que sur l'adoption de règlements. Cette nouvelle consultation du milieu pourrait donc bien servir le comité côtier dans sa démarche. Voici quelques exemples de ces retombées :

- favoriser la confiance envers le comité côtier en raison de sa transparence;
- permettre au comité d'être informé des réticences de certains intervenants et usagers face aux actions proposées et favoriser un dialogue ouvert;
- faire voir une autre perspective à l'égard des objectifs de gestion et permettre la découverte de nouvelles avenues pour les atteindre;

- permettre d'établir concrètement les impacts néfastes des actions sur l'ensemble de la collectivité et de les atténuer;
- donner l'occasion d'impliquer activement les personnes les plus concernées par les actions;
- permettre de promouvoir les buts et les objectifs du plan d'action et de s'assurer qu'ils sont acceptables pour la collectivité;
- permettre d'identifier de nouveaux partenaires pour la mise en œuvre de certaines actions.

À partir de ces nouvelles données, le comité pourra réviser et bonifier son plan d'action afin de l'ajuster aux réalités du milieu et aux besoins des intervenants, des usagers et de l'ensemble de la collectivité.

Parallèlement à la détermination des actions, il faut choisir des critères pour évaluer si celles-ci permettront d'atteindre les objectifs. Le fait de procéder dès maintenant à ce choix offre l'avantage :

- de vérifier si les actions sont appropriées pour atteindre les objectifs. Dans le cas contraire, il est possible d'apporter les correctifs au plan d'action;
- de prévoir les informations à recueillir en cours d'action et se doter des outils appropriés pour le faire;
- de se rendre compte des outils qui manquent pour évaluer les retombées de certaines actions;
- d'évaluer les besoins en ressources pour faire l'évaluation;
- de prévoir l'évaluation dans le calendrier de réalisation.

L'établissement des critères pour évaluer les actions est en quelque sorte une autre façon pour le comité de valider ses choix avant de mettre son plan en œuvre. Il est aussi un outil précieux lors de la sélection des acteurs potentiels et au moment de leur exprimer les attentes du comité côtier. Il l'est encore davantage lorsque vient le temps d'embaucher du personnel (rémunéré ou bénévole), de confier à contrat une partie des travaux et de rechercher du financement. En effet, il permet de démontrer le sérieux du projet aux bailleurs de fonds potentiels, en indiquant les moyens qui seront mis en œuvre pour vérifier si l'argent investi a permis d'atteindre les objectifs visés. Cela ajoute à la transparence du comité.

Voici quelques exemples d'actions déterminées par **Le Comité Côtier - Les Escoumins à la rivière Betsiamites et le comité Hortus :**

- Documenter les habitats clés de la zone d'intervention
- Vérifier la pertinence d'avoir de l'équipement d'intervention pour répondre aux urgences environnementales et, le cas échéant, identifier les sites d'entreposage
- Examiner la possibilité que soit réglementée davantage la construction dans les zones sensibles à l'érosion
- Proposer des éléments de restauration visuelle de sites dégradés (p. ex. plantation de haies, d'arbres, etc.) et inciter les municipalités et les propriétaires à les réaliser
- Établir le potentiel d'aménagement de nouveaux accès au fleuve en tenant compte de l'inventaire des accès existants et de la tenure des terres (publique ou privée)
- Mettre en valeur l'observation terrestre des mammifères marins pour limiter l'expansion des excursions en mer
- Augmenter la surveillance de la récolte des myes
- Élaborer un programme de sensibilisation des usagers à la pollution
- Aménager des aires de réception pour les rebuts
- En collaboration avec les intervenants du milieu, nettoyer les berges
- À l'aide du journal municipal, sensibiliser la collectivité au maintien d'un environnement propre
- En collaboration avec la ville, faire connaître, désigner et accorder un statut de protection particulier aux habitats sensibles
- Élaborer un code de bonnes pratiques pour l'utilisation des milieux sensibles

Indicateurs de rendement

Les critères ou les moyens pour évaluer l'efficacité des actions peuvent être des indicateurs simples et faciles d'application et d'interprétation pour un non initié. Par exemple, l'atteinte d'un objectif visant à réduire la pollution des eaux côtières pour regagner des usages perdus (p. ex. baignade, récolte de mollusques) peut très bien se mesurer par l'accroissement du nombre de plages ouvertes à la baignade et le nombre de bancs coquilliers exploités.

Un indicateur est défini comme étant :

« un paramètre dont la mesure serait représentative de l'atteinte d'un objectif donné, des résultats d'une action entreprise, ou des impacts environnementaux et socio-économiques de ces objectifs et actions ».

Bien qu'il soit recommandé de recourir à des indicateurs simples dans la mesure du possible, il faut se rendre compte que l'atteinte de certains objectifs peut nécessiter des indicateurs plus complexes qui devront sans doute être élaborés en partenariat avec des experts. À titre d'exemple, pour vérifier le rétablissement d'une espèce faunique menacée, il faudra une expertise en évaluation de population animale pour définir des indicateurs fiables.

En réalité, les indicateurs sont établis au moment d'exécuter les actions. En effet, comme le plan d'action contient des dizaines d'actions à exécuter à court, à moyen et à long terme, il peut être fastidieux d'élaborer des indicateurs pour chacune d'elles. Le comité côtier doit se lancer dans l'action pour maintenir la motivation de ses membres plutôt que de perfectionner son plan.

Par ailleurs, d'autres facteurs peuvent influencer sur l'évolution de la zone côtière tant au niveau socio-économique qu'environnemental. Le comité côtier peut donc se doter de moyens pour faire la part entre les changements résultant de ses actions et ceux sur lesquels il n'a aucune emprise comme les changements climatiques à grande échelle. Il pourra recourir à l'expertise de sources externes (universitaires, experts-conseils, chercheurs gouvernementaux ou des services publics) pour définir ces moyens, ainsi que pour obtenir des informations sur les tendances sociales, démographiques ou environnementales.

4.5.3 Identification des acteurs

Les actions étant déterminées, il faut alors identifier les responsables de l'exécution d'une ou de plusieurs actions, ainsi que ceux qui peuvent y contribuer, au besoin. Même si les actions ont été déterminées par le comité côtier, leur mise en œuvre peut dépasser ses capacités. Le comité côtier devra donc recourir aux différents intervenants du milieu, selon leur intérêt et leur champ de compétences. Il est important de favoriser l'implication, la responsabilisation et la prise en charge d'actions par les membres de la collectivité, d'utiliser adéquatement les habiletés personnelles et de mettre à profit les « actifs communautaires ».

Les premiers éléments dont dispose le comité côtier pour identifier des acteurs potentiels sont les informations recueillies lors des diverses consultations préliminaires. On peut demander aux divers partenaires potentiels de préciser leur implication dans la mise en œuvre de certaines actions. Par exemple,

- Une ONG s'est-elle portée volontaire pour collaborer au nettoyage de berges?
- Une association locale s'est-elle montrée intéressée à élaborer une entente sur l'utilisation d'un secteur donné?
- Un établissement d'enseignement s'est-il montré intéressé à coordonner le suivi de certains facteurs socio-économiques?
- Un enseignant du primaire ou du secondaire a-t-il manifesté son intérêt à impliquer son école dans un programme de sensibilisation?
- Une entreprise privée s'est-elle manifestée pour fournir du matériel ou des ressources humaines afin de contribuer à la réalisation de travaux de restauration d'infrastructures côtières?

Par ailleurs, si certaines actions peuvent être exécutées assez facilement, d'autres peuvent nécessiter la mise sur pied d'une véritable stratégie de concertation ou de pression auprès des décideurs. C'est ici que la liste des organismes responsables de la gestion du territoire de la zone côtière, élaborée lors de la phase d'acquisition des connaissances, deviendra particulièrement utile. En effet, le comité côtier peut recommander des changements, mais la décision finale reviendra aux autorités responsables, comme dans les cas suivants :

- un changement dans une modalité de gestion d'une ressource;
- une modification d'un plan de zonage ou d'une réglementation municipale, d'une MRC ou autre;
- une modification d'un schéma d'aménagement;
- l'instauration de nouveaux processus légaux (émission de permis, etc.);
- l'établissement d'aires protégées.

Plus les législateurs auront été impliqués rapidement dans le processus de gestion intégrée, plus il sera facile de les faire participer au moment de la mise en œuvre du plan d'action. Aussi, la présence des législateurs et des gestionnaires au sein même du comité côtier fait en sorte que ce comité n'est pas, à prime abord, un groupe de pression. Le comité côtier a plutôt un pouvoir d'influence. Ce pouvoir repose sur sa crédibilité qui elle-même dépend, entre autres, de sa représentativité (voir la section 4.3.1) et de l'objectivité de ses prises de décisions.

L'identification et le choix des différents acteurs ne doivent pas être pris à la légère. Il faut éviter de procéder rapidement à ce choix, dans un tour de table, et de se restreindre ainsi au seul cercle de connaissances des membres. Le comité pourrait alors passer à côté de ressources précieuses. Au sein d'une collectivité, les habiletés personnelles sont très variables, et il faut utiliser les forces de chacun au bon endroit et au bon moment. De ce fait, le recrutement de bénévoles, de partenaires ou autres doit être abordé comme une activité à part entière du comité et, ce faisant, être planifié et continu. L'option de former des personnes doit aussi être considérée dans une optique de développement des capacités communautaires. Lorsque le comité doit recourir à l'embauche de personnel, il est fortement recommandé d'offrir le poste ou le contrat à l'ensemble de la collectivité. Le manque de transparence à ce niveau peut vite être perçu comme du favoritisme ou comme si le projet permettait à un cercle d'amis de se trouver du travail. L'impact est important à moyen ou à long terme.

4.5.4 Échéancier de réalisation

L'examen de la variété des actions à mettre en œuvre, leur complexité (plusieurs partenaires, degré de financement élevé) et leur ordre de priorité auront un effet déterminant sur l'échéancier de réalisation.



Ce n'est qu'après avoir passé en revue l'ensemble des actions à exécuter qu'il sera possible d'établir un échéancier réaliste. On pourra ainsi déterminer des actions à court, à moyen et à long terme.

Divers impondérables peuvent influencer directement sur l'échéancier de mise en œuvre, comme le manque de financement, l'urgence d'agir, le manque de leadership. Il ne faut donc pas hésiter à corriger le tir en conséquence!

À ses débuts, le comité côtier voudra peut-être mettre l'accent sur des actions de communication et de sensibilisation du public même si d'autres actions peuvent sembler plus urgentes. **Il peut en effet être judicieux d'acquiescer de l'expérience avec des actions plus faciles à exécuter et qui contribueront à gagner le support de la population. Les premiers succès apporteront de la visibilité et de la crédibilité au comité côtier, alors attention aux actions trop ambitieuses!**

4.5.5 Financement

Le manque de financement constitue toujours un frein potentiel à la réalisation de tout projet. La mise en œuvre d'un plan d'action pour la gestion intégrée d'une zone côtière n'y échappe pas, d'autant plus que certaines actions peuvent être très coûteuses. Pour maximiser les chances de réaliser l'ensemble des actions du plan, il est préférable de ne pas aborder la recherche de financement uniquement sous l'angle de contributions monétaires. Le financement sous forme de prêts ou de dons de matériel, de ressources humaines, de services est tout aussi précieux.

En ce sens, la démarche d'identification des acteurs, abordée au chapitre 4.5.3, devrait permettre d'évaluer leur intérêt et leur capacité à investir pour favoriser l'atteinte des objectifs sans réclamer les coûts liés à leur participation. Lorsque l'action à exécuter requiert peu de ressources humaines, financières ou matérielles, il est souvent facile de trouver des personnes, des organismes, des entreprises ou autres disposés à y travailler bénévolement. Cependant, lorsque l'investissement est majeur, ce sont de réels partenariats qu'il faut alors établir. Cela consiste à trouver des acteurs intéressés à partager les risques, les ressources, les responsabilités et le pouvoir, ce qui exige que les partenaires aient des objectifs communs et que chacun puisse tirer des avantages d'une mise en commun de leurs ressources. Le comité côtier portera donc une attention particulière aux occasions de favoriser ou de concrétiser diverses formes de partenariat avec le milieu.

L'établissement de partenariats est un outil privilégié pour la gestion intégrée d'une zone côtière, entre autres, parce qu'il :

- favorise l'adhésion concrète des organismes, des entreprises privées, des gouvernements et autres au projet;
- accroît la crédibilité du projet;
- rend réalisables certaines parties du projet;
- favorise l'accès à des subventions qui exigent une contribution du milieu;
- réduit les frais d'administration;
- favorise le partage des risques.

En ce qui concerne la recherche de financement, de nombreuses publications sont dédiées exclusivement à cette question. Aussi, le présent document se limite-t-il à quelques recommandations à ce sujet.

Une source unique de financement ne pourra suffire à l'ensemble des besoins à moyen et à long terme; le comité doit donc recourir simultanément à plusieurs sources de financement et, parmi les possibilités qui s'offrent à lui, il y a :

- le membership;
- les subventions gouvernementales;
- les subventions de fondations;
- les commandites;
- les activités-bénéfices;

- les activités commerciales (ventes de produits ou de services, tirages);
- la philanthropie (dons de personnes ou d'entreprises).

L'usage combiné de différentes sources de financement requiert une bonne planification au même titre que les autres actions que le comité souhaite exécuter. La vive concurrence qui existe dans le domaine de la recherche de financement exige que le ou les responsables de cette activité possèdent ou aient le temps d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires.

Le comité côtier ne doit pas hésiter à consulter ceux qui ont de l'expérience de la recherche de financement pour en comprendre toute la complexité et être en mesure de bien évaluer ses capacités avant de se lancer dans cette aventure.

Les besoins de financement du comité côtier sont triples. D'abord, des fonds sont nécessaires pour le fonctionnement du comité (et des sous-comités s'il y en a) et pour les communications. Au début, une grande partie de ces besoins pourront sans doute être comblés par des dons matériels, du prêt d'équipement et la répartition de tâches entre les membres. À plus long terme, il y a fort à parier que les bénévoles actifs au sein du comité côtier ne pourront plus, à eux seuls répondre à l'accroissement des besoins. Finalement, la majorité du financement sert à l'exécution des diverses actions.

Il est utopique de croire qu'à long terme un processus de gestion intégrée de la zone côtière puisse reposer uniquement sur des bénévoles. À un moment ou à un autre, il faudra envisager l'embauche de personnel pour assurer non seulement la survie mais l'avancement du projet. La principale difficulté consiste à trouver l'équilibre entre le bénévolat et l'embauche. Le bénévolat ajoute à la crédibilité du processus et à ses chances de survie.

4.5.6 Suivi et mise à jour du plan d'action

Tel que susmentionné, la gestion intégrée est un processus continu. Avec le temps, la zone côtière évolue, les membres du comité côtier changent, les lacunes au niveau des connaissances se comblent graduellement et nombre d'actions se réalisent alors que d'autres se rajoutent. Il est donc conseillé de revoir annuellement son plan d'action afin de rectifier le tir, tant au niveau des objectifs que des actions.

La mise à jour du plan d'action est également l'occasion :

- d'informer et de rallier de nouveau la collectivité;
- de bâtir ou de consolider la crédibilité du comité côtier dans son milieu;
- de favoriser des changements de rôle stimulants pour les acteurs;
- de féliciter et de remercier les acteurs pour leurs réalisations;
- de recueillir des arguments pour le renouvellement ou l'établissement de nouveaux partenariats, de subventions;
- etc.

Le suivi et l'évaluation des actions à partir des critères et des indicateurs établis préalablement sont nécessaires à la mise à jour du plan d'action. Il s'agit en fait d'évaluer :

- les réalisations de la dernière année; de mesurer les progrès;
- les écarts qu'il reste à combler entre la situation actuelle et la situation idéale (le niveau d'atteinte des objectifs);
- les points forts dans le fonctionnement du comité côtier dont il faut s'inspirer et les points faibles qu'il faut corriger;
- les nouveaux défis à relever;
- les leçons apprises.

Bref, il s'agit de vérifier si le comité côtier et les acteurs ont rempli leurs engagements et si le comité est toujours sur la bonne voie. C'est l'occasion d'apprendre de ses bons coups et de ses erreurs. Si l'on néglige d'établir des indicateurs de résultats et d'effectuer un suivi, il sera difficile, voire même impossible, d'évaluer les actions. Ce sera donc peu utile et peu valorisant pour le comité.

Le comité côtier établira donc les modalités qui lui conviennent quant à la fréquence et à la façon de procéder à une révision périodique de son plan d'action :

- Qui participe à l'évaluation du plan?
- Quelle forme prend l'évaluation? Par exemple :
 - une réunion des acteurs pour exposer les résultats et pour échanger sur ce qui devrait être fait l'année suivante;
 - un rapport d'évaluation présenté lors d'une séance publique d'information, suivi de discussions.

4.6 La communication : sensibilisation, information et consultation du public

Le succès de la démarche, depuis l'élément déclencheur jusqu'à la réalisation du plan d'action, ne dépend pas uniquement du financement ni du dynamisme du comité côtier. L'appui communautaire est indispensable et la communication est l'outil privilégié pour l'obtenir.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'entreprendre, dès le départ, une campagne de sensibilisation et d'information relatives aux activités du comité côtier. La section sur la mobilisation démontre bien l'importance à accorder à la communication pour qu'un processus de gestion intégrée obtienne des appuis dans la collectivité et qu'il ait une chance de voir le jour. Les activités de communication sont nécessaires depuis l'amorce du projet et doivent se poursuivre régulièrement. Au début du projet, les promoteurs à la recherche d'appuis sont bien conscients de la nécessité de la communication. Malheureusement il arrive trop souvent par la suite que les activités de communication soient moins fréquentes et moins diversifiées, car on prend pour acquis que le processus de gestion intégrée fait désormais partie de l'environnement de la collectivité et qu'il a encore l'adhésion de tous. Il est donc important de publiciser et d'expliquer la démarche et de rallier la population côtière et les décideurs le plus tôt possible, pour avoir les meilleures chances de succès, mais il faut aussi entretenir cette flamme en permanence et ne jamais la prendre pour acquise.



Il peut être utile de nommer un responsable des communications externes et un porte-parole. Ces personnes seront désignées pour préparer et pour diffuser les informations relatives aux travaux du comité, notamment auprès des médias. Elles doivent posséder d'excellentes aptitudes à la communication pour gagner et pour conserver la confiance de toute une série d'intervenants dans la zone côtière. Le responsable des communications et le porte-parole auront pour tâche d'élaborer un plan de communication et de diffuser l'information. Ils doivent alors déterminer les étapes critiques où des activités de communication sont nécessaires, cerner les objectifs de ces activités, établir les clientèles cibles et les moyens à utiliser pour les atteindre, préparer le contenu du message et en assurer une bonne diffusion. Encore ici, il ne faut pas négliger la possibilité d'offrir de la formation.

Certaines activités de communication s'adresseront à l'ensemble de la population tandis que d'autres cibleront un public plus restreint, selon les objectifs visés qui peuvent être :

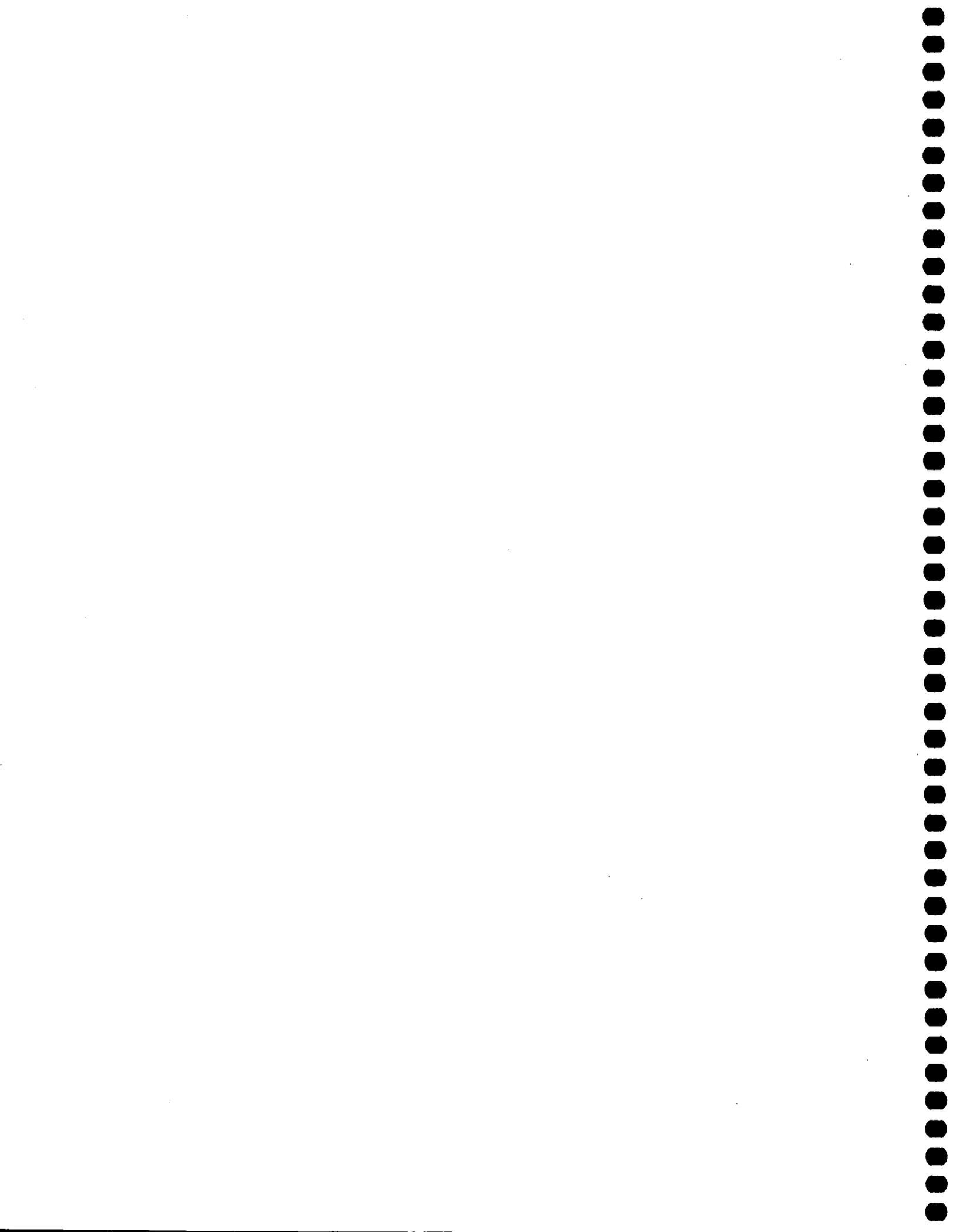
- d'informer sur le développement du projet de gestion intégrée; de véhiculer l'idée, de solliciter les appuis et de rallier les gens à la cause;
- de recueillir de l'information; de susciter la rétroaction;
- de sensibiliser les usagers et la population à une problématique particulière;
- de recruter des bénévoles; de solliciter des partenariats et du financement;

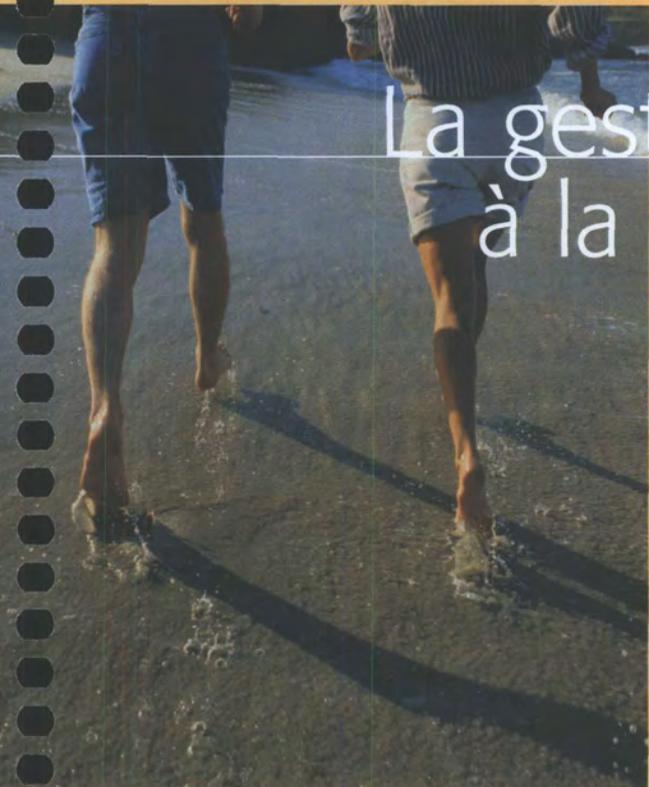
- d'annoncer l'existence du comité côtier, sa composition, ses coordonnées; de publiciser son rôle, son plan d'action;
- d'annoncer la mise en œuvre d'actions et de diffuser les résultats à divers niveaux (population en général, partenaires financiers, élus municipaux et régionaux, etc.);
- de maintenir l'enthousiasme et d'assurer la transparence;
- etc.

De même, une grande variété d'outils de communication s'offre au comité côtier, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients. Le comité a d'ailleurs avantage à varier les outils pour s'assurer de rejoindre les différents publics cibles. Parmi les outils disponibles, notons à titre d'exemple :

- les dépliants, affiches (posters), site Internet;
- les conférences de presse; les relations avec les médias; la participation à des émissions radio-phoniques et télévisuelles; la publication d'articles dans les journaux locaux, régionaux et autres;
- les conférences, soupers-conférences, déjeuners-causerie, présentations;
- les consultations de groupes cibles, d'experts, du grand public; les rencontres d'associations, d'usagers, de conseils municipaux, de MRC; les visites d'entreprises; les consultations téléphoniques;
- l'organisation d'activités spéciales ou de journées thématiques;
- les « fêtes » pour célébrer les réussites, le travail des bénévoles.

Dans tous les cas, l'outil de diffusion, le contenu du message et le langage doivent être adaptés au public cible. Il est souhaitable de toujours laisser de la place pour la rétroaction dans ces activités de communication, de permettre une communication dans les deux sens. Il ne faut pas hésiter à consulter des experts ou à participer à de la formation pour bien planifier ses activités de communication. Les responsables des relations publiques de grandes entreprises, les journalistes, les enseignants dans le domaine des communications, les consultants en marketing seront souvent disposés à faire profiter le comité de leur expérience et peut-être même à s'impliquer dans l'organisation.

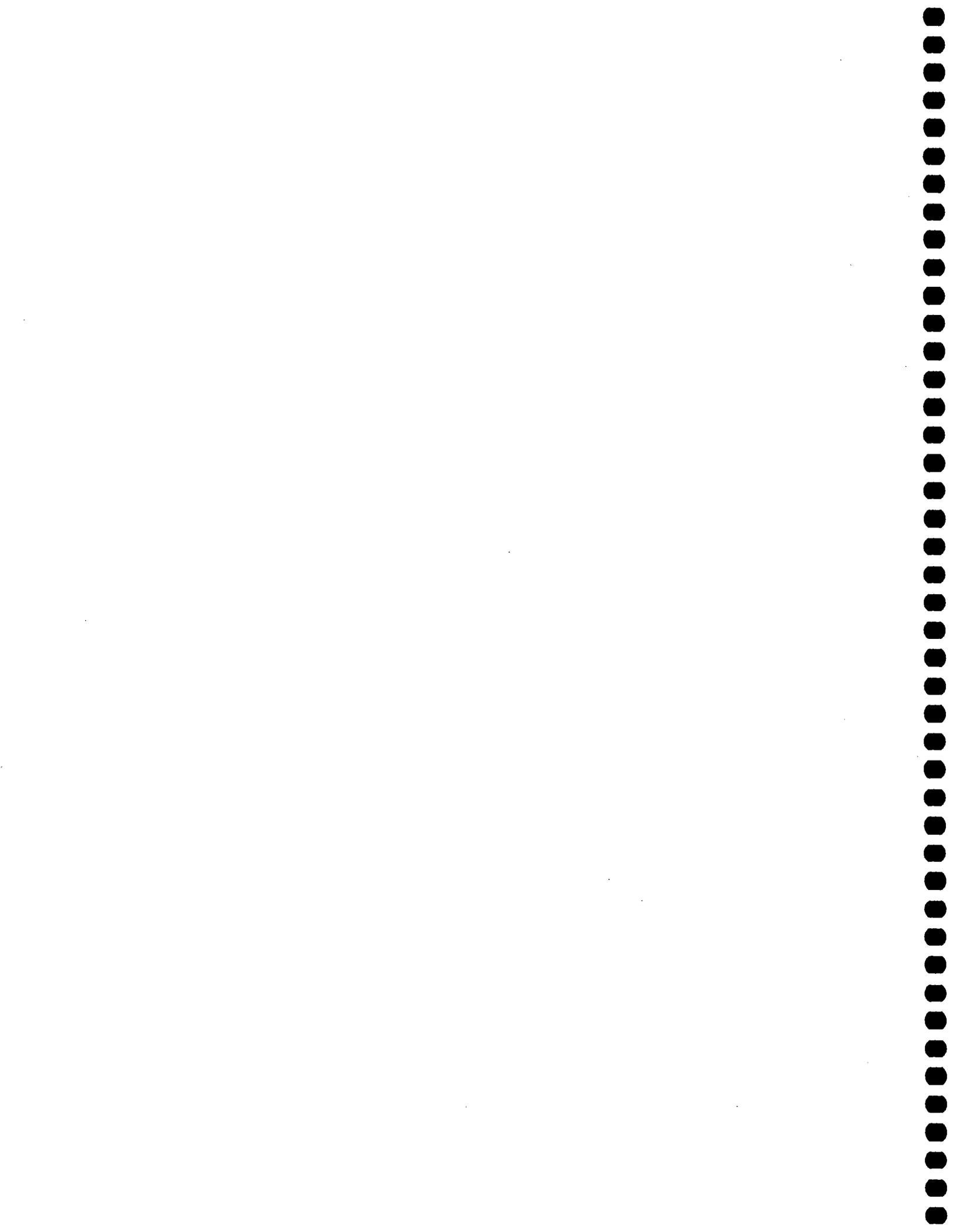




La gestion intégrée
à la portée **de tous**

5

*Éléments
clés à retenir*



Éléments clés à retenir

La présente section rappelle les éléments clés qui maximisent les chances de succès d'une démarche de gestion intégrée en zone côtière. Il y a d'ailleurs une étonnante convergence entre les leçons tirées des expériences décrites au chapitre 3 et la documentation existante sur la gestion intégrée. Ces réflexions résument également les étapes cruciales et les embûches possibles lors de la mise en place d'un processus de gestion intégrée de la zone côtière. Les éléments clés détaillés dans ce chapitre sont énumérés au tableau 2.

Tableau 2 Éléments clés à retenir pour une gestion intégrée de la zone côtière

- La GIZC est un processus concerté de planification et d'apprentissage
- La GIZC est une démarche souple
- La GIZC s'appuie sur la participation et sur l'engagement de la collectivité
- Former un comité permanent, représentatif et équilibré
- Définir des modes de fonctionnement au sein du comité
- Élaborer une vision commune claire et des objectifs précis
- Définir un territoire à la mesure de ses objectifs et de ses capacités d'agir
- Tracer un portrait de la situation actuelle et le rendre accessible
- Élaborer un plan d'action
- Mettre en œuvre le plan d'action et en évaluer les résultats
- Avoir de bons leaders
- Accorder une attention particulière à la recherche de financement
- Accorder une attention particulière aux activités de communication



La GIZC est un processus concerté de planification et d'apprentissage

La gestion intégrée d'une zone côtière consiste en quelque sorte à réunir tous les bénéficiaires, tous les intervenants et tous les gestionnaires de certains aspects d'un territoire donné pour qu'ils établissent ensemble l'avenir souhaité pour le milieu et les meilleures mesures à prendre pour favoriser son développement durable. Il s'agit donc d'un processus permanent de planification concertée.

La démarche de gestion intégrée, en favorisant l'implication de la collectivité et le travail en commun de personnes aux connaissances, aux habiletés et aux intérêts diversifiés, est une occasion privilégiée d'apprendre sur les autres, sur leurs activités et sur leurs préoccupations. C'est aussi le bon moment pour déterminer et combler les besoins de formation des personnes associées au projet. La gestion intégrée est donc aussi un processus d'apprentissage. Afin d'optimiser le potentiel de développement des compétences et des connaissances qu'offre une démarche de gestion intégrée, il faut accorder autant d'attention au processus qu'aux résultats des travaux.

La GIZC est une démarche souple

Une démarche de gestion intégrée n'est pas une succession d'étapes en ordre chronologique strict. Dans ce document, les étapes sont proposées selon un ordre logique, mais les chevauchements et les retours en arrière sont possibles, parfois souhaitables. Par exemple, le fait d'attendre à la toute fin de l'élaboration du plan d'action pour mettre en œuvre certaines actions pourrait démobiliser les participants ou contribuer à la détérioration d'une situation. Chaque comité côtier doit donc progresser dans sa démarche d'une manière stratégique en considérant notamment le contexte, les ressources disponibles, la mobilisation de la collectivité, les besoins des membres, l'urgence de certaines situations, etc. Il est important que le comité demeure souple et attentif aux occasions qui s'offrent à lui.

La GIZC s'appuie sur la participation et l'engagement de la collectivité

Une démarche de gestion intégrée s'appuie sur la contribution de l'ensemble de la collectivité et sur son désir de participer à la prise de décisions concernant sa zone côtière. Même si l'idée initiale provient d'un petit groupe, le projet ne doit pas demeurer l'initiative de ce seul groupe. Il est donc indispensable d'obtenir l'aval de la collectivité pour l'élaboration et la mise en place d'un processus de gestion intégrée. Il est cependant peu réaliste de penser qu'un tel projet puisse obtenir, dès le départ, l'appui de toute une collectivité. La mobilisation peut se faire progressivement, mais plus les promoteurs obtiennent un vaste appui, tôt dans la démarche, plus les chances de succès seront grandes. Les appuis moraux sont plus faciles à obtenir que les appuis concrets. Si les premiers sont utiles et nécessaires, ce sont les seconds qu'une démarche de mobilisation doit viser principalement afin d'appuyer le développement et la mise en place du plan d'action, de partager les tâches et les responsabilités.

Il ne suffit pas de croire en son idée pour réussir à convaincre les autres d'y adhérer et de s'impliquer. Les promoteurs doivent se préparer à faire face à diverses formes de critiques et d'opposition qui pourront à l'occasion les décourager. Ils doivent aussi être prêts à considérer les idées et les préoccupations des autres afin de bonifier le projet. Il faut se rappeler que les appuis et l'engagement ne sont jamais acquis pour toujours. Ainsi, la mobilisation doit être considérée comme une activité permanente.

Former un comité permanent, représentatif et équilibré

Au début du processus, il n'est sans doute pas nécessaire que le groupe s'organise de manière formelle. Mais une fois que le comité côtier prend de plus en plus forme, que l'adhésion se manifeste clairement, il devient important de se donner un cadre de fonctionnement pour éviter l'épuisement, la confusion, les conflits et, plus important encore, la perte de crédibilité du processus. Il est important alors de définir une structure (table, comité, etc.) qui est une assise permanente, car la gestion intégrée d'une zone côtière n'est pas l'affaire de quelques mois ou même de quelques années. De plus, les membres de cette structure devraient provenir, en représentation équitable, de tous les créneaux d'activités et, dans la mesure du possible, être délégués officiellement, donc aptes à prendre des décisions au nom d'un groupe, d'un organisme, etc. Afin de se structurer, le groupe ne doit pas nécessairement adopter le modèle classique « président, vice-président, secrétaire, trésorier, etc. » ou encore s'incorporer. Une approche plus souple peut s'avérer tout aussi adéquate.

Avec le temps, il y a fort à parier que les membres du comité côtier vont changer. Il est important que les membres se renouvellent de manière progressive afin d'assurer le suivi des travaux et le maintien de l'expertise acquise.

Définir des modes de fonctionnement au sein du comité

Dans un groupe, la recherche de consensus, la résolution de conflits, l'interaction de membres aux intérêts divergents ne sont pas toujours faciles et exigent des participants aux réunions de la bonne volonté, une attitude positive, une ouverture d'esprit, une capacité d'écoute, le respect d'autrui et la transparence dans les actions. Il est donc important que le groupe se dote de modes de fonctionnement qui vont lui permettre de consentir ses efforts à gérer des actions et non des relations interpersonnelles conflictuelles. Les règles doivent aussi lui permettre de favoriser une répartition des tâches afin que le travail n'incombe pas à une ou à quelques personnes.

Parmi les modes de fonctionnement, la recherche du consensus doit être privilégiée comme mécanisme de prise de décisions, plutôt que l'unanimité ou la majorité. Elle exige parfois plus de temps mais, à long terme, l'adhésion de tous à la décision favorise sa diffusion à un plus large public et son application.

L'animateur aura un rôle crucial à jouer lors des rencontres pour éviter que le comité côtier ne devienne un lieu de revendications ou de conflits et pour assurer l'avancement des travaux dans le respect des personnes et des principes de la gestion intégrée. Il devra donc être choisi avec une attention particulière.

Élaborer une vision commune claire et des objectifs précis

Dès les premières rencontres, il est important que les intervenants se questionnent sur les motifs qui les incitent à tenter la gestion intégrée, sur ce qu'ils veulent accomplir à long terme et sur la direction qu'ils veulent prendre. La gestion intégrée d'une zone côtière étant un processus de planification pour un territoire donné, il est d'abord essentiel de définir l'avenir souhaité pour ce milieu de vie. Pour que le projet ne soit pas celui d'une ou de quelques personnes, cette vision de l'avenir doit être élaborée et partagée par tous. Une vision commune doit aussi tenir compte des valeurs privilégiées par la collectivité pour favoriser son adhésion et son implication.

Cet exercice de réflexion permet au groupe d'éviter de se restreindre dans ses actions aux seules préoccupations qui l'ont fait naître. Ce n'est qu'une fois la vision commune définie qu'il sera possible de cerner les écarts entre l'état actuel du territoire et l'état souhaité et, par la suite, de définir les objectifs pour y arriver. Alors que la vision est un but à long terme, les objectifs pourront changer au fur et à mesure que de nouveaux facteurs entreront en jeu (exécution d'actions, évolution démographique, changements socio-économiques, etc).

Il s'agit donc d'une étape indispensable. Une vision commune et des objectifs précis constituent des balises auxquelles le comité côtier et le public en général se reporteront constamment pour orienter leurs actions. Ils doivent être simples et bien cadrés pour être mieux compris par le public, les élus, les gens d'affaires, les représentants des médias et les chefs de file communautaires.



Définir un territoire à la mesure de ses objectifs et de ses capacités d'agir

Au moment où naît l'idée d'un processus de gestion intégrée de la zone côtière, les promoteurs ont souvent en tête un territoire d'intervention. Les limites qu'ils proposent circonscrivent, de façon préliminaire, le lieu où, selon eux, des actions devraient être entreprises. Pendant le développement du projet, l'organisation du groupe, la définition d'une vision commune et la clarification des objectifs, le groupe doit confirmer les limites de son territoire d'intervention.

Il est essentiel que le comité côtier fixe les limites de la zone côtière en tenant compte de ses capacités à s'impliquer dans sa gestion. Il s'agit aussi bien des limites perpendiculaires que parallèles à la côte. En précisant le territoire d'intervention, on peut mieux circonscrire les informations de base à acquérir, mieux identifier les intervenants du milieu et formuler une vision et des objectifs clairs pour l'élaboration du plan d'action. Le comité devrait, dans la mesure du possible, tenir compte à la fois des limites naturelles des écosystèmes côtiers que des facteurs humains (limites administratives, usages côtiers).



Tracer un portrait de la situation actuelle et le rendre accessible

La vision commune de l'avenir définie et connue de tous indique clairement dans quelle direction le groupe veut aller. Afin de déterminer les mesures à prendre pour réaliser son mandat, le groupe doit avant tout connaître la situation actuelle de la zone côtière pour établir clairement le chemin à parcourir. Une bonne planification passe donc, en premier lieu, par le tracé du portrait de la situation actuelle. Cette cueillette de données ne doit cependant pas devenir une fin en soi. Une multitude d'informations peuvent être recueillies mais certaines, bien qu'intéressantes, ne seront d'aucune utilité pour le groupe. Il faut donc prendre le temps de sélectionner celles qui seront pertinentes et deviendront de véritables outils d'aide à la prise de décisions.

Une fois l'information recueillie, il est important de la rendre disponible et facilement compréhensible et de favoriser sa diffusion au sein du groupe et de la population. À cet égard, les cartes thématiques et la carte synthèse, comme celles produites dans le cadre du projet de gestion intégrée Les Escoumins à la rivière Betsiamites, sont d'excellents véhicules d'information. D'autres outils sont également utiles, comme un répertoire des sources de financement, divers guides techniques, un portrait des juridictions dont relève la zone côtière, etc.

Élaborer un plan d'action

Le plan d'action est l'outil que se donne le groupe pour préciser comment il entend atteindre les objectifs fixés. De façon générale, un tel document comprend la vision, les buts, les objectifs, les actions

déterminées, les acteurs et l'échéancier, les ressources nécessaires et les modalités d'évaluation propres à chaque action. En regroupant toutes ces informations dans un seul document sous une forme facile à consulter, le comité côtier peut constamment s'y reporter pour garder une vue d'ensemble de ses activités. Il peut paraître fastidieux de rédiger un tel document, mais celui-ci devient un outil précieux pour recruter des bénévoles et des partenaires, chercher du financement, faire le point sur les actions passées et futures.

Mettre en œuvre le plan d'action et en évaluer les résultats

L'élaboration d'un plan d'action n'est pas une fin en soi. Le meilleur des plans qui aboutit sur une tablette n'est d'aucune utilité. Il faut agir avec discernement pour diriger les efforts au bon endroit. Il sera donc préférable de travailler avec un plan imparfait ou incomplet et de concentrer les forces vives du milieu sur l'exécution d'actions. Il est important de pouvoir réaliser des actions tôt dans la démarche afin d'obtenir des résultats positifs à court terme. Ceux-ci sont primordiaux pour soutenir le moral des participants et pour démontrer aux partenaires que l'engagement du comité est sérieux et aboutit à des actions.

C'est commettre une erreur que de négliger d'évaluer les résultats de ses actions et de mettre à jour le plan d'action. L'évaluation étant souvent mal perçue, on hésite à mettre en place des mécanismes à cet égard. Or, en réalité, l'évaluation est le seul outil disponible pour savoir si les mesures prises font progresser vers la vision commune et pour s'encourager à poursuivre dans une direction ou à changer de cap si nécessaire. Les résultats d'une évaluation sont les meilleurs arguments disponibles pour continuer à mobiliser la collectivité, à favoriser l'adhésion et à recueillir du financement. Il est donc important de définir des critères d'évaluation avant de passer à l'action.

Avoir de bons leaders

Quelle que soit sa valeur, un projet ne pourra se réaliser en l'absence de leaders. En effet, pour que ses actions soient efficaces, le groupe doit être soutenu par des leaders convaincus de la valeur du processus et des objectifs poursuivis et qui sauront, entre autres, rallier et motiver les membres et coordonner les actions du comité côtier. Ceux-ci doivent être disponibles et prêts à consacrer du temps à l'avancement de la cause commune. Ainsi, les leaders

dont le groupe a besoin ne sont pas forcément des personnes publiques ou à l'avant-scène de la collectivité. Leur qualité de chef de file est souvent plus utile et efficace lors de l'exécution d'actions spécifiques et ponctuelles.

Accorder une attention particulière à la recherche de financement

Le manque de financement est inévitablement un obstacle potentiel à l'application d'une démarche de gestion intégrée d'une zone côtière. Le groupe doit être prêt à s'engager dans la recherche permanente de financement, car il est peu probable de trouver une source unique qui puisse combler à long terme l'ensemble des besoins. La compétition est vive dans ce domaine. Il faut donc faire preuve d'imagination et être prêt à perdre un peu d'autonomie en partageant par exemple du matériel, des ressources humaines et, parfois même, un peu de pouvoir.

À lui seul, le groupe ne peut prétendre résoudre tous les enjeux ou solutionner tous les problèmes. Il doit favoriser les partenariats avec des groupes, des associations, des industries et des organismes publics susceptibles de contribuer, d'une façon ou d'une autre, à l'atteinte des objectifs. C'est une formule gagnante qui permet au groupe de réduire ses besoins financiers au moyen d'un partage des responsabilités, tout en encourageant la participation de la collectivité.

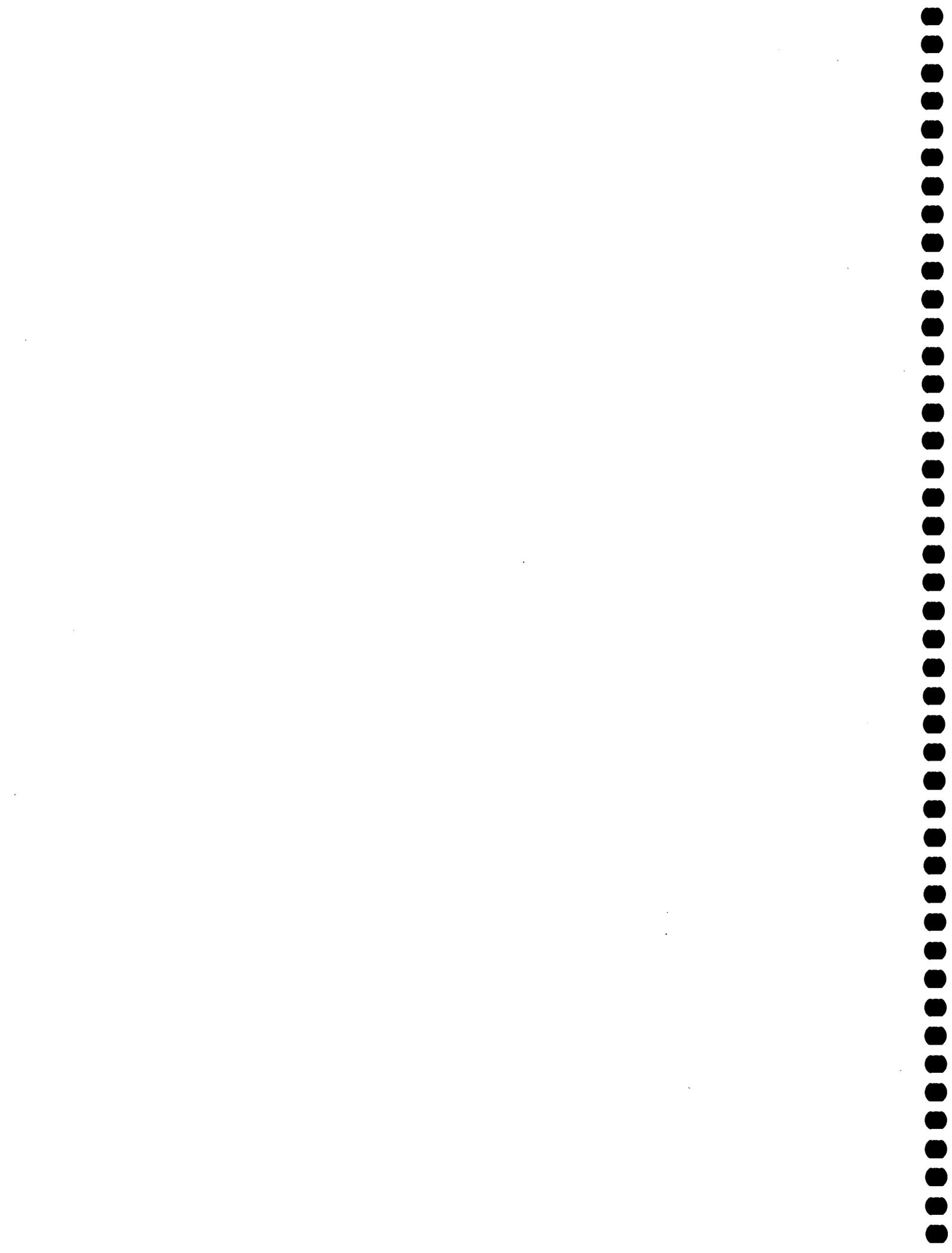
Accorder une attention particulière aux activités de communication

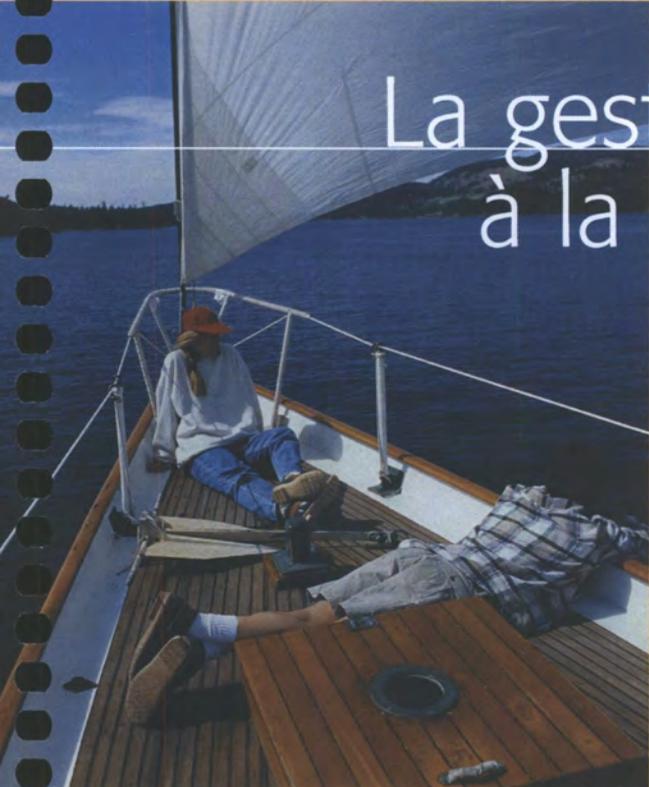
La communication est sans aucun doute l'élément clé de la réussite d'une démarche de gestion intégrée. De sa qualité et de sa fréquence dépendent la mobilisation, la sensibilisation et l'information du public, le recrutement de bénévoles et de partenaires, le financement, la crédibilité, etc. Le groupe doit donc planifier des activités de communication, formelles ou informelles, à toutes les phases du processus.

Pour être efficace dans ses communications, le groupe doit être représenté par des porte-parole respectés qui sauront, selon le cas et le mandat qui peut leur être attribué, rallier et motiver les partenaires, agir comme agents de liaison avec les élus, les fonctionnaires, les médias et le public, etc.

Pour conclure...

La démarche décrite dans ce document peut paraître longue et complexe. Cependant, dans un processus de gestion intégrée, il faut du temps pour modifier les attitudes et les habitudes de la collectivité à l'égard de sa zone côtière. Même si le processus est accéléré, il est possible que les comportements ne suivent pas le même rythme, ce qui peut faire échouer le projet. Les étapes décrites dans le document sont celles d'un processus idéal. La réalité est souvent différente pour toutes sortes de raisons et il appartiendra à chaque groupe de l'adapter à sa situation. Un processus légèrement différent qui met l'accent sur la flexibilité, la créativité et la valorisation de ses membres a toutes les chances de réussir.

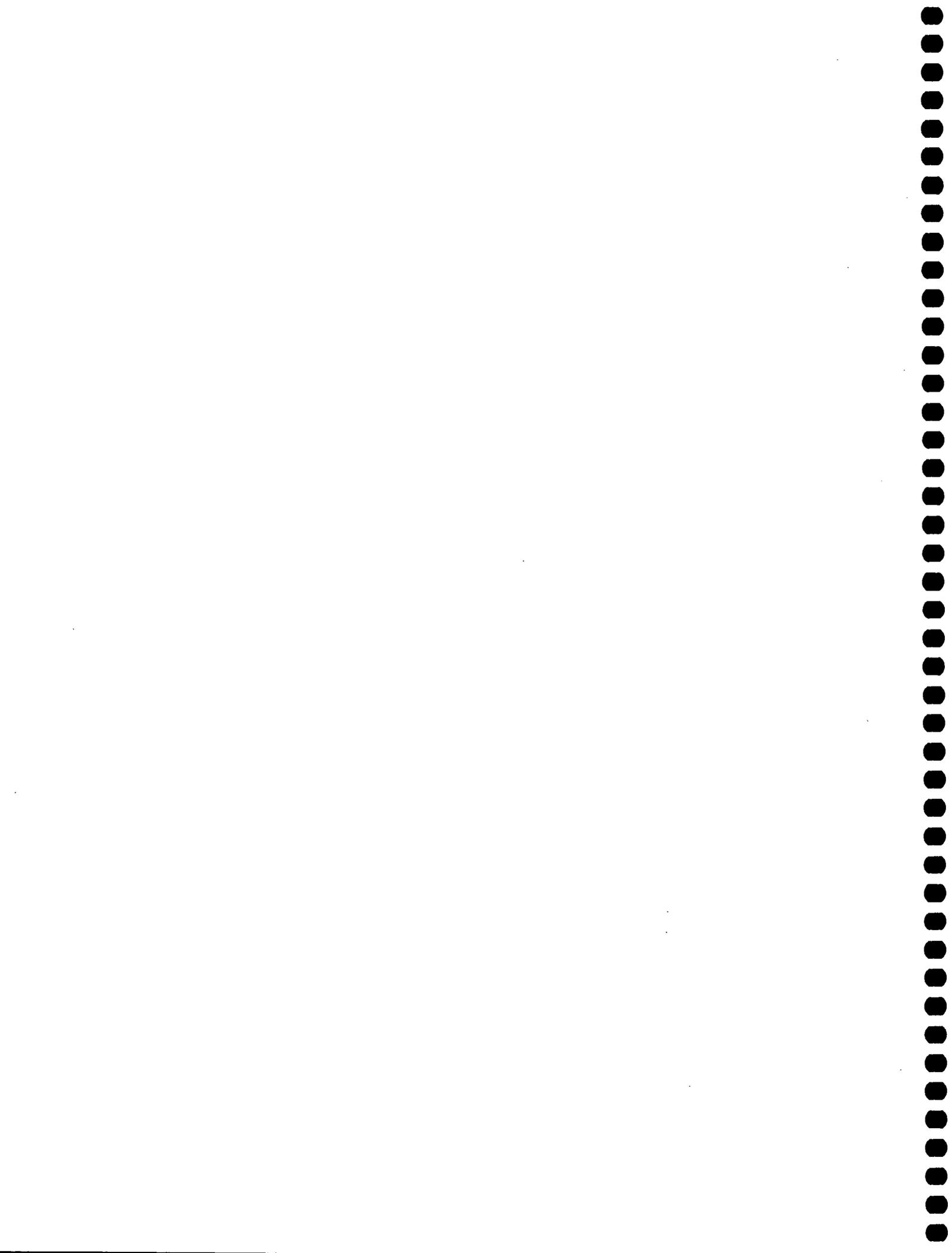




La gestion intégrée
à la portée **de tous**

6

*Références
bibliographiques*



Références bibliographiques

- BÉLANGER, L. 1996. Le concept de la GIR. Compte rendu du premier atelier sur la gestion intégrée des ressources. Direction générale du patrimoine faunique et naturel. Ministère de l'Environnement et de la Faune. p 7-14
- BERNARD, M.-A. et D. HARDY. 1996. Hortus : création d'un jardin marin. Rapport non publié soumis à Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson, Région Laurentienne. Partie I : 56 p. + annexes. Partie II : 42 p.
- BERNARD, M.-A., M. CHOUINARD ET LE COMITÉ HORTUS. 1997. Hortus : création d'un jardin marin dans la baie de Cascapédia. Rapport non publié soumis à Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson, Région Laurentienne, Volumes 1 à 4. 154 p. + annexes.
- COALITION DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT SUR LA DURABILITÉ. 1999. Prospectus.
- COBARIC. 1996. Vers une gestion intégrée et globale des eaux du Québec. Rapport final du Comité de bassin de la rivière Chaudière. Sommaire exécutif. 10 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE. 1999. Les enseignements du programme de démonstration de la commission européenne sur l'aménagement intégré des zones côtières (AIZC). Directions générales Environnement, sécurité nucléaire et protection civiles, Pêche, Politique régionale et cohésion.
- DUCRUC, J.P., DULUDE, P. ET V. GÉRARDIN. 1997. La gestion intégrée des ressources; du mythe à la réalité. Projet de texte pour l'Aubelle (février 1997). 8 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 1997. Reaching New Heights. A handbook for developing community based ecosystem health goals, objectives and indicators. Plan d'action du Fraser. 89 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 1991. Le Plan d'assainissement du littoral atlantique. Volume 1. Relevons le défi ensemble - Guide de planification de l'environnement par les collectivités. Le plan Vert du Canada. 225 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001. Compte rendu de réunion de la Table de concertation permanente Faune-Forêt du Bas-Saint-Laurent tenue le 28 novembre 2001. Société de la faune et des parcs du Québec. p. v.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1996a. Projets témoins de forêt habitée acceptés par le MRNQ. Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1 page.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1996b. La gestion des ressources du milieu forestier habité. Groupe de travail interministériel sur la forêt habitée. 37 pages.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1991. La gestion intégrée des ressources. Résumé du projet de développement. 20 pages.
- GRUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL SUR LA FORÊT HABITÉE. 1996. La gestion des ressources du milieu forestier habité. Rapport présenté à M. Guy Chevrette, Ministre d'état des Ressources naturelles, Québec. 37 p.
- LA CHAIRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UNIVERSITÉ DE MONCTON ET MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, RÉGION DU GOLFE. 1994. Réseau national d'océans modèles. 28 p.
- LALUMIÈRE, Richard et Jean MORISSET. 1998. Projet pilote (phase II). Cadre de référence pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites. Rapport conjoint non publié du Groupe conseil Génivar, Québec et de la Division de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement de Pêches et Océans Canada. Sept-Îles. 37 p. et annexes.

LALUMIÈRE, Richard. 1997. Projet pilote phase initiale. Gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites. Rapport du Groupe conseil Génivar pour la Division de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement du ministère des Pêches et des Océans, Québec. 33 p. et annexe.

LE GROUPE LEBLOND, TREMBLAY, BOUCHARD-MRN. 1995. Développement intégré des rivières du lac Saint-Jean. Application de la démarche multicritère d'aide à la décision. Projet pilote - première étape. Rapport présenté au Groupe de travail interministériel sur le développement intégré des rivières. 41 p. et annexes.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. 1997. Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Une démarche. Gouvernement du Québec, Québec, 102 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), 1993. Gestion des zones côtières - Politiques intégrées. 141 p.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 1997. Guide de la gestion intégrée des zones côtières au Canada. Direction générale des communications.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 1998. Plan de gestion intégrée de la pêche. Crabe des neiges de la zone 17 - 1998-2002. Région Laurentienne. 27 p.

STRATÉGIE SAINT-LAURENT. s.d. Programme Zone d'intervention prioritaire (ZIP). Saint-Laurent Vision 2000. 4 p.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT (SPBBSL). 1997. Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la MRC de Matane. p. v.

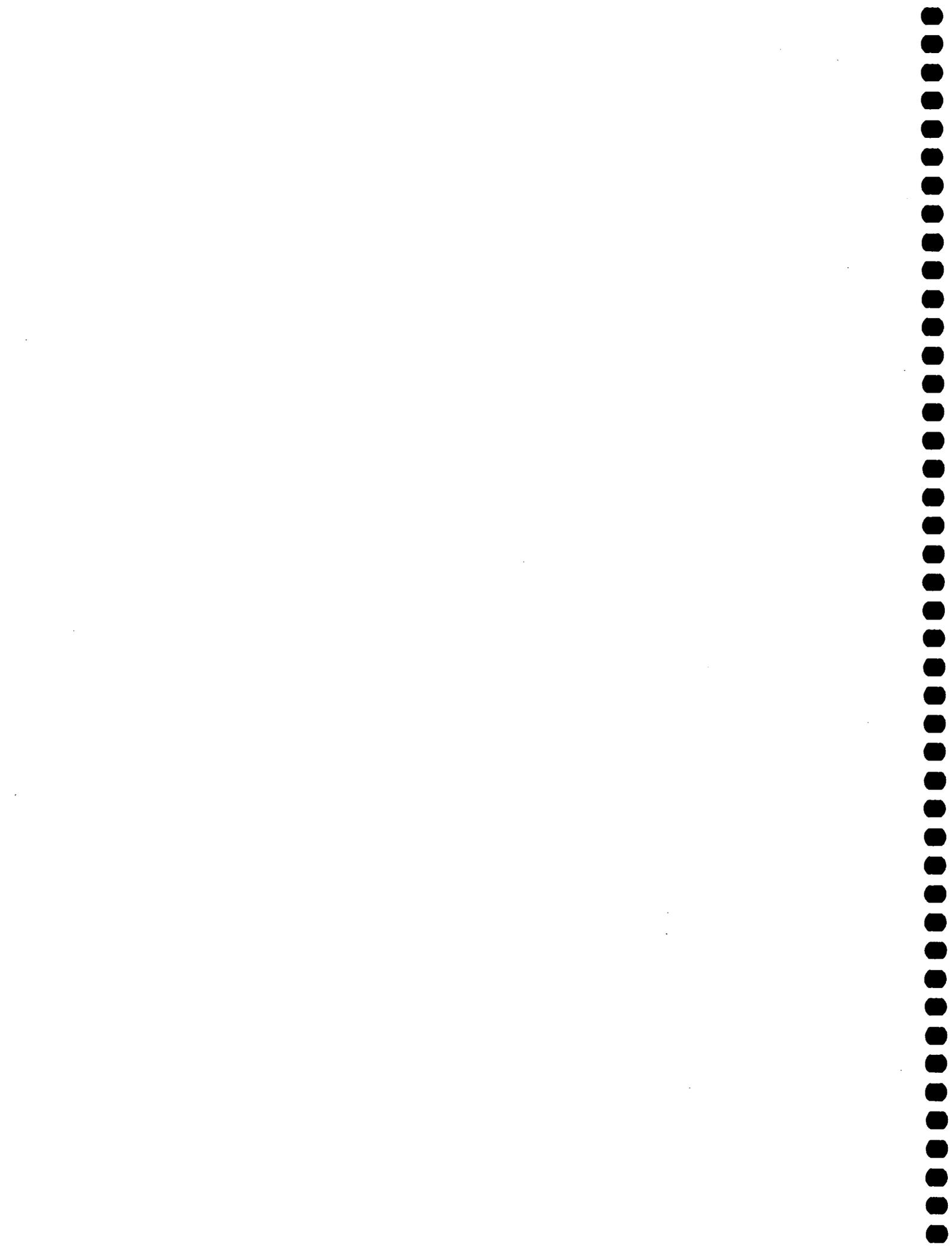
UNESCO. 1997. Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière. Commission Océanographique intergouvernementale. Manuels et Guides. n° 36. 47 p.

A silhouette of a person sitting on a log, holding a spear, against a dark sky with some light clouds. The person is wearing a hat and shorts. The log is positioned horizontally across the frame.

La gestion intégrée
à la portée **de tous**

7

Glossaire



Bassin versant : Portion de territoire drainé par un cours d'eau.

Cogestion : Gestion partagée par deux ou plusieurs partenaires.

Collectivité : Ensemble des membres de la communauté.

Concertation : Consultation des intéressés avant toute prise de décision.

Consensus : Une décision prise par consensus est une décision « acceptable » pour l'ensemble des membres qui ont d'abord pu exprimer librement leurs opinions. Des membres peuvent être en désaccord mais, de façon générale, tous se rallient à la décision pour le bien commun du groupe. Un consensus se dégage par la négociation et le compromis.

Développement durable : Concept consistant à exploiter les ressources de façon durable pour satisfaire non seulement les besoins des générations actuelles mais également ceux des générations futures.

Diversité biologique : Comprend l'ensemble des sous-espèces, espèces, genres, familles, etc. de tous les organismes vivants. Désigne également l'ensemble des types d'habitats, de même que l'ensemble des variations génétiques d'une espèce donnée.

Écosystème : Unité écologique de base caractérisée par des conditions particulières (sol, climat, etc.), ainsi que tous les organismes vivants qui y vivent.

Estuaire : Partie d'un cours d'eau soumise à l'influence des marées et où l'eau douce se mêle à l'eau salée.

Faune : Nom qui désigne globalement les animaux sauvages.

Gestion sectorielle : Gestion limitée à une seule composante ou à une seule ressource par opposition à la gestion intégrée.

Groupe d'intérêt : Regroupement de personnes qui partagent un même intérêt.

Habitat : Espace dans lequel vit un organisme et qui est caractérisé par des éléments physiques et biologiques.

Hétérogène : Qui est composé d'éléments de nature différente.

Homogène : Dont les éléments, les parties sont de même nature ou répartis de façon uniforme.

Hydrocarbures : Produits pétroliers.

Infrastructure : Désigne toute installation au sol (bâtiments, tours, quais, routes, etc.).

Intervenant : Toute personne qui intervient dans un dossier ou dans un milieu.

Productivité : Production par unité de temps, d'effort, de surface, etc.

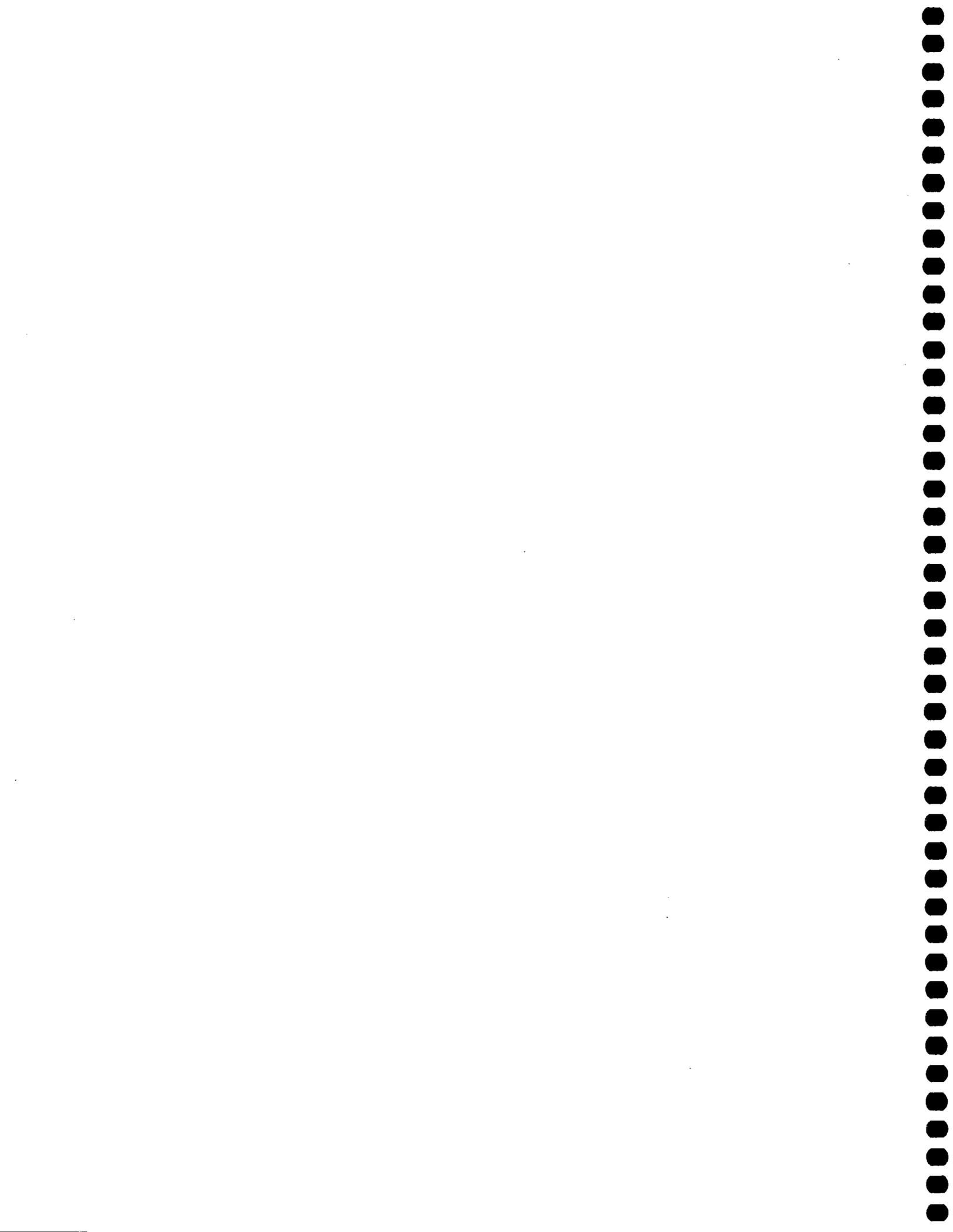
Ressource : Matière première d'origine minérale, animale, aqueuse ou autre dont une personne ou une collectivité peut disposer à diverses fins.

Saint-Laurent marin : Désigne la portion du Saint-Laurent caractérisée par des eaux saumâtres et salées par opposition à celle caractérisée par des eaux douces. Le Saint-Laurent marin comprend les estuaires moyen et maritime, le golfe du Saint-Laurent, le fjord du Saguenay et la baie des Chaleurs.

Vision commune (énoncé de vision) : Image idéale du milieu dans lequel on souhaite vivre.

Zone d'intervention prioritaire (ZIP) : Subdivision des rives du Saint-Laurent dans le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Pour certaines zones, il existe un comité dont les actions visent à promouvoir une meilleure connaissance du Saint-Laurent en vue de favoriser la réalisation de projets locaux en matière de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources.

Zone intertidale : Zone d'oscillation de la marée qui se situe entre les niveaux des basses et des hautes mers extrêmes.

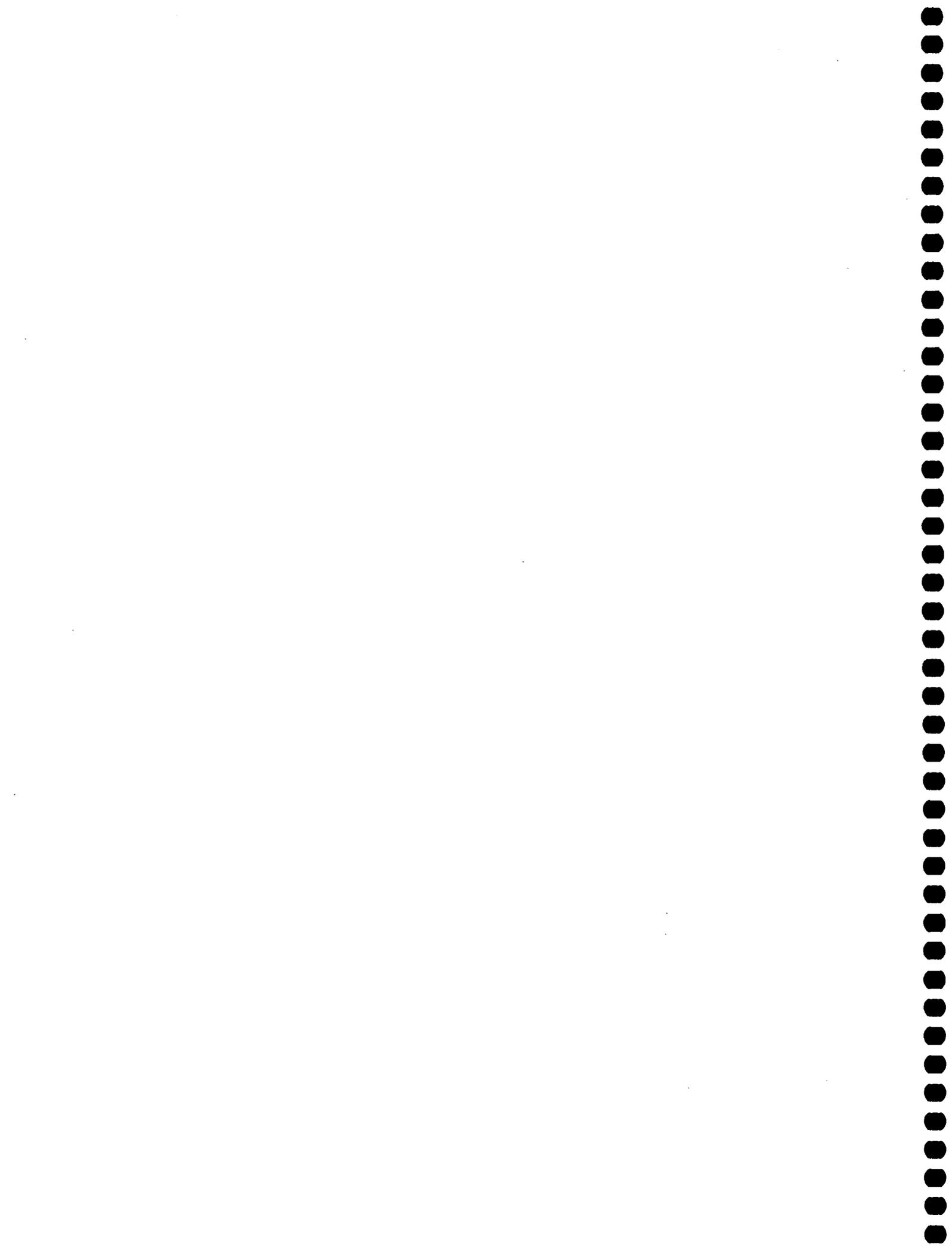


La gestion intégrée
à la portée **de tous**

Annexe

1

*Proposition de
découpage des côtes du
Saint-Laurent marin*



ANNEXE 1

Proposition de découpage des côtes du Saint-Laurent marin

Il est proposé de découper la côte du Saint-Laurent marin en 14 zones distinctes dans le but d'offrir aux citoyens et aux divers intervenants :

- un exemple de cadre de référence général pour la GIZC du Saint-Laurent marin;
- un bref portrait des 14 zones côtières à l'appui du découpage proposé.

Cette proposition vise surtout à susciter l'intérêt envers la GIZC du Saint-Laurent marin et à inciter une réflexion sur le découpage des zones côtières.

Les principes à la base du découpage proposé s'inspirent évidemment de ceux mentionnés à la section 4.4.2.

La figure A1 illustre les 14 zones côtières du Saint-Laurent marin, alors que le tableau A1 en précise quelques caractéristiques. Le découpage proposé est un compromis entre un découpage purement administratif (p. ex. MRC, comté ou région administrative, unités de gestion de Pêches et Océans Canada) qui donnerait, selon le cas, des zones trop petites ou trop grandes et un découpage purement biophysique ou biogéographique (p. ex. ZIP). La gestion intégrée devant d'abord et avant tout être l'affaire des collectivités côtières, le découpage proposé fait une large part à leur organisation socio-politique. Les caractéristiques de chacune des zones proposées sont exposées brièvement dans les sections suivantes.

RIVE NORD DU SAINT-LAURENT

CHARLEVOIX

Cette zone côtière, à la vocation récréotouristique reconnue, regroupe les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, à l'exclusion de la portion incluse dans le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Elle est un bon exemple de régionalisme dont le tourisme est le principal moteur économique côtier. Il s'agit de la seule zone côtière de la rive nord du Saint-Laurent où l'activité agricole est importante. Sa côte escarpée, où se côtoient mer et montagnes offrant de superbes panoramas, constitue son trait biophysique dominant.

PARC MARIN DU SAGUENAY— SAINT-LAURENT (PMSSL).

Le PMSSL est déjà une zone côtière distincte par sa vocation de conservation marine, unique au Québec. Les comités du PMSSL regroupent, en plus des intervenants locaux et gouvernementaux, des participants des zones côtières afin d'intégrer leurs préoccupations quant à la gestion du parc. Le fjord du Saguenay, l'aire de concentration de cétacés et la zone de remontée des eaux profondes en sont les traits dominants.

HAUTE-CÔTE-NORD

La Haute-Côte-Nord est une zone côtière qui couvre toute la MRC du même nom, hormis la portion incluse dans le PMSSL. Elle fait déjà l'objet d'un projet de GIZC auquel participe le PMSSL. Cette zone, dont les principales municipalités sont Les Escoumins et Forestville, est à vocation forestière, mais se tourne de plus en plus vers le fleuve pour en exploiter le plein potentiel. Ses traits dominants sont les baies des Escoumins, des Mille-Vaches, Verte et Laval, la barre de Sainte-Anne-de-Portneuf et les Îlets Jérémie. Les grandes battures qui se dégagent à marée basse, les quelques grands marais salés et les talus escarpés en sont d'autres éléments caractéristiques.

MANICOUAGAN

Cette zone côtière s'étend de la rivière Betsiamites à Baie-Trinité et englobe la totalité de la MRC Manicouagan. Dominée par les grands ouvrages hydroélectriques (Bersimis, Manic-Outardes) et par le pôle de Baie-Comeau, elle présente une économie diversifiée (grandes entreprises, énergie, transport, pêche, forêt, services publics et privés) qui se distingue de la Haute-Côte-Nord.

Les estuaires des rivières aux Outardes et de Manicouagan, la péninsule Manicouagan, les grandes battures et les herbiers de zostères qui la ceinturent sont les traits dominants du paysage côtier.

SEPT-RIVIÈRES

Cette zone côtière correspond à la MRC du même nom et s'articule autour de l'axe Port-Cartier/Sept-Îles, lequel regroupe 90 % de la population régionale. Elle est dominée par l'industrie minière et les activités portuaires. Au plan biophysique, elle est caractérisée par de vastes plages et par la baie de Sept-Îles. La présence de plusieurs rivières à saumon, dont l'une (Moisie) est parmi les meilleures au monde, en est une caractéristique dominante.

MINGANIE-ANTICOSTI

Cette zone côtière correspond à la MRC de la Minganie. Contrairement aux autres zones côtières de la Côte-Nord, son économie est tournée vers la mer. Le tourisme (Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan) et la pêche dominent l'activité économique de la région. Le récent désenclavement de la portion est du territoire (Aganish, Baie-Johan-Beetz et Natashquan) et les projets de liens interrives avec Anticosti contribueront à unifier davantage cette zone côtière. L'unicité des îles Mingan et la richesse de l'écosystème marin qui les entoure constituent le point de mire de cette zone.

BASSE-CÔTE-NORD

Cette immense zone côtière, qui s'étend de Kégaska à Blanc-Sablon, est une région traditionnellement désignée sous le nom Basse-Côte-Nord. La majorité des organismes socio-économiques du milieu englobe toute cette zone qui a la particularité de ne pas être reliée par lien routier au reste de la province. La pêche en est la principale activité économique. Il s'agit d'une côte très découpée dont plusieurs baies sont colonisées par de la végétation aquatique. Plusieurs rivières à saumon s'y déversent, et le trait de côte est parsemé de nombreuses îles. Les ressources côtières y sont diversifiées et largement exploitées.

RIVE SUD DU SAINT-LAURENT

MONTMAGNY-L'ISLET

Cette petite zone côtière, qui regroupe les MRC de Montmagny et de L'Islet, est davantage reliée économiquement et culturellement à la région de Québec qu'au Bas-Saint-Laurent. La pêche et les activités récréotouristiques sont les principaux moteurs économiques liés à la mer. C'est le domaine des marais à scirpe et un haut-lieu de chasse et d'observation des oies blanches. C'est une zone de transition entre l'eau douce et l'eau salée où les conditions physiques sont très variables.

KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP—LES BASQUES

Cette zone côtière intègre trois MRC, soit celles de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et des Basques. L'agriculture est l'économie dominante de la zone côtière avec la pêche à l'esturgeon et à l'anguille. Traditionnellement, les intervenants de ces trois MRC sont habitués de collaborer dans plusieurs dossiers régionaux. Les habitats de cette zone côtière regroupent la majorité des marais à spartine de l'estuaire du Saint-Laurent et plusieurs îles, îlots et récifs.

RIMOUSKI-MITIS

Cette zone regroupe les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis parce que leur portion marine forme un continuum. Les attraits touristiques de cette zone côtière sont dominés par le parc du Bic, le Musée de la mer et les Jardins de Métis. Rimouski en est le pôle économique. Au plan biophysique, la côte comprend plusieurs marais salés et herbiers de zostères. À plusieurs endroits, le littoral rocheux est propice aux mollusques.

MATANE—HAUTE-GASPÉSIE

Cette zone côtière correspond à la portion nord de la Gaspésie comprise à l'intérieur des limites des MRC de Matane et de la Haute-Gaspésie. Matane et Sainte-Anne-des-Monts en sont les deux pôles économiques, et les chantiers maritimes, les activités portuaires et la pêche commerciale sont les principales activités liées à la mer. Les rives rocheuses, parfois escarpées, dominent le paysage.

CÔTE-DE-GASPÉ—ROCHER-PERCÉ

La côte comprise dans les MRC de la Côte-de-Gaspé et le Rocher-Percé forme cette zone côtière. Cette entité est largement dominée par l'industrie touristique, dont Gaspé, Percé et les parcs Forillon et de l'Île Bonaventure-et-du-Rocher-Percé en sont les principaux éléments. La pêche commerciale constitue également une activité économique majeure à laquelle s'ajoutent les activités portuaires à Gaspé. Le panorama exceptionnel du relief côtier constitue son trait dominant.

BAIE-DES-CHALEURS

Cette zone regroupe les MRC d'Avignon et de Bonaventure. La pêche commerciale et l'industrie forestière constituent les fers de lance de son économie. Cette côte est d'une richesse écologique élevée, comprenant plusieurs barachois, de vastes herbiers de zostères, de grandes colonies de laminaires et divers habitats propices à la reproduction et à la croissance d'une grande variété d'espèces exploitées commercialement.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les Îles-de-la-Madeleine forment une entité écologique distincte dont l'économie est intimement liée à l'exportation des produits de la mer, au tourisme et à l'industrie minière (sel). Les lagunes revêtent une importance biologique considérable, alors que les eaux côtières contribuent entre 60 à 90 % des captures commerciales de homards de la province de Québec. Les plages de sable, les dunes et les falaises de grès sont des traits dominants du paysage côtier.

Tableau A1 Quelques caractéristiques des zones côtières proposées pour le Saint-Laurent marin

Zone	Limites	Activités économiques	Paysage et écologie
1. Charlevoix	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe 2 MRC (Charlevoix et Charlevoix Est), à l'exception de la portion incluse dans le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Côte irrégulière où se côtoient mer et montagnes Paysages panoramiques Quelques marais salés
2. Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> Aire de conservation (entité administrative distincte); fait partie de la MRC Le Fjord-du-Saguenay. 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme (croisières) 	<ul style="list-style-type: none"> Le fjord du Saguenay et sa faune caractéristique, dont les cétacés Aire de concentration de cétacés Estuaires des rivières Saint-Jean et Sainte-Marguerite, deux cours d'eau à saumon Zone de remontée des eaux profondes
3. Haute-Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> Correspond à la MRC Haute-Côte-Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme (croisières, sites d'interprétation) Pêche commerciale et récolte commerciale de mollusques 	<ul style="list-style-type: none"> Grandes baies (des Escoumins, de Mille-Vaches, Verre, Laval, Didier, des Plongeurs) Grandes battures Grands marais salés Banc de Portneuf Longues plages à l'avant de talus escarpés Aire d'alimentation de cétacés
4. Manicouagan	<ul style="list-style-type: none"> Correspond à la MRC de Manicouagan. 	<ul style="list-style-type: none"> Grandes entreprises Activités industrialo-portuaires à Baie-Comeau Pêche commerciale Tourisme Hydroélectricité 	<ul style="list-style-type: none"> Estuaires des rivières aux Outardes, Manicouagan et Bersimis Péninsule de Manicouagan et les grandes battures qui la ceinturent Marais salé de Pointe-aux-Outardes Herbiers de zostères
Les zones côtières Haute-Côte-Nord et Manicouagan constituent la partie nord de la ZIP 18 (estuaire maritime) et font partie du territoire du comité ZIP Rive nord de l'estuaire			
5. Sept-Rivières	<ul style="list-style-type: none"> Correspond à la MRC des Sept-Rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> Dominée par les activités minières et portuaires de Sept-Îles Tourisme et pêche commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de plusieurs rivières à saumon Côte rocheuse au relief accidenté Plages sablonneuses par endroits
6. Minganie-Anticosti	<ul style="list-style-type: none"> Correspond à la MRC de la Minganie. 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme Pêche commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> L'archipel de Mingan, l'île d'Anticosti et les écosystèmes marins qui les entourent Beauté du paysage Aires de concentration de cétacés

Tableau A1 Quelques caractéristiques des zones côtières proposées pour le Saint-Laurent marin. (suite)

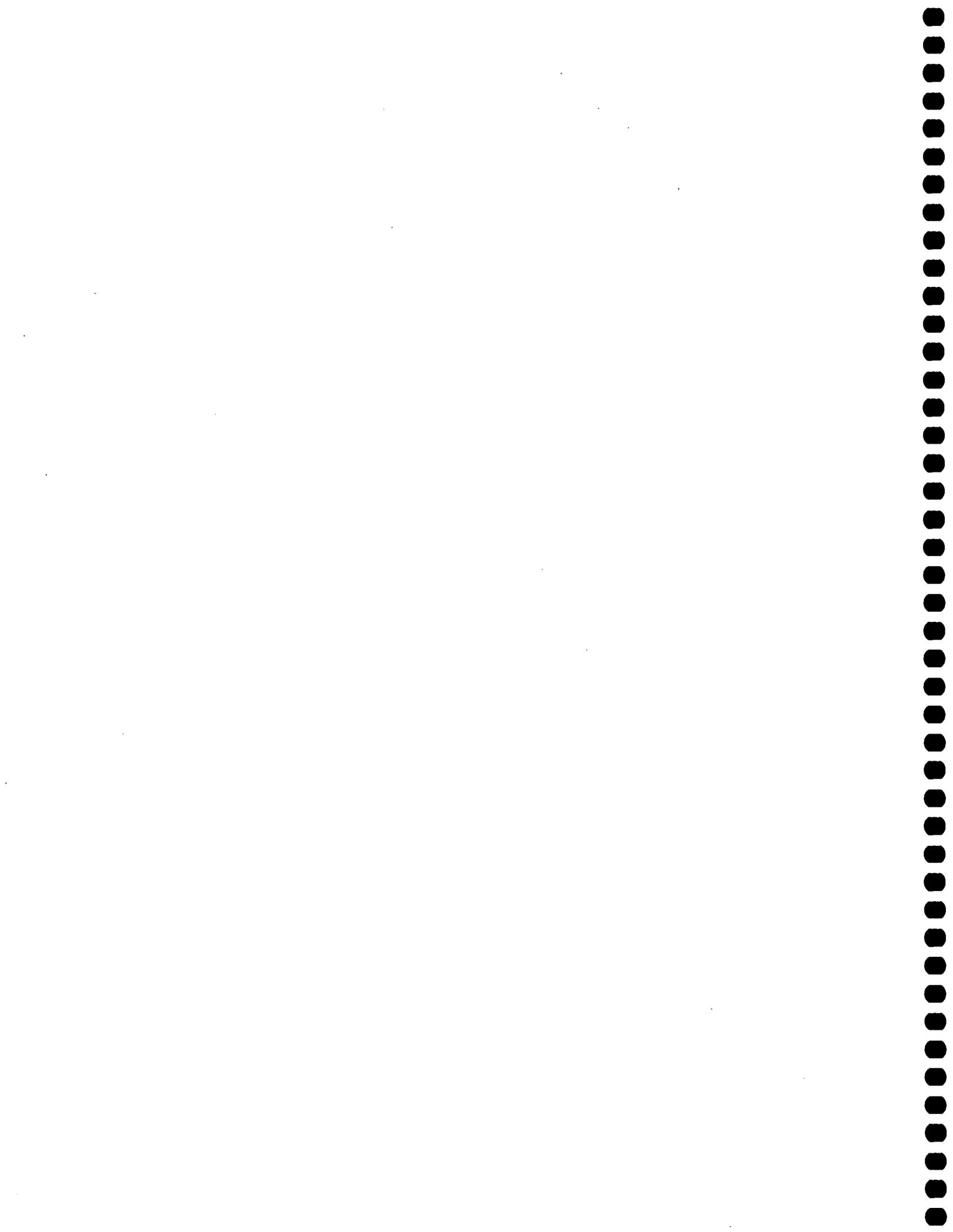
Zone	Limites	Activités économiques	Paysage et écologie
7. Basse-Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> Correspond à la MRC de La Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent. 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche commerciale Tourisme Mariculture 	<ul style="list-style-type: none"> Côte très découpée Beauté du paysage Nombreuses îles Baies à la végétation aquatique développée Embouchures de plusieurs rivières à saumon
Les zones côtières 5, 6 et 7 constituent la partie nord des ZIP 19 et 20 (Côte-Nord du Golfe) et font partie du territoire du comité ZIP Côte-Nord du Golfe			
8. Montmagny-L'Islet	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe 2 MRC (Montmagny et L'Islet). 	<ul style="list-style-type: none"> Activités récréotouristiques Pêche commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Marais à scirpe Archipel de Montmagny Zone de transition entre l'eau douce et l'eau salée
9. Kamouraska—Rivière-du-Loup—Les Basques	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe 3 MRC (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques). 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture Pêche commerciale Tourisme Activités portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> Grands marais à spartine Grands herbiers de zostères Plusieurs îles, flots et récifs Zone de remontée d'eau Aire de concentration de bélugas
10. Rimouski-Mitis	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe 2 MRC (Rimouski-Neigette et de La Mitis). 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche commerciale Tourisme Activités portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs marais salés Littoral propice aux mollusques Parc du Bic Beauté du paysage
11. Matane—Haute-Gaspésie	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe 2 MRC (Matane et Haute-Gaspésie). 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche commerciale Tourisme Activités portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> Côte relativement linéaire, rocheuse et parfois escarpée
12. Côte-de-Gaspé—Rocher-Percé	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe 2 MRC (Côte-de-Gaspé et Le Rocher Percé). 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme Pêche commerciale Activités portuaires Mariculture 	<ul style="list-style-type: none"> Parc Forillon, baie de Gaspé, Rocher Percé et Île Bonaventure Beauté du paysage Herbiers de zostères et colonies de laminaires Quelques barachois
13. Baie-des-Chaleurs	<ul style="list-style-type: none"> Regroupe les MRC d'Avignon et de Bonaventure. 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche commerciale Tourisme Activités portuaires Grandes industries Mariculture 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs barachois Grands herbiers de zostère et vastes colonies de laminaires Aires d'alimentation, d'élevage et de reproduction de plusieurs espèces exploitées commercialement Beauté du paysage
Les zones 12 (à partir de la pointe de Forillon) et 13 constituent la ZIP 21 (Baie-des-Chaleurs) et font partie du territoire du comité ZIP Baie-des-Chaleurs			
14. Îles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> Correspond à la MRC du même nom. 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche commerciale Tourisme Mine de sel Activités portuaires Mariculture 	<ul style="list-style-type: none"> Dunes et plages Falaises de grès Lagunes Habitat exceptionnel pour le homard Beauté du paysage

La gestion intégrée
à la portée **de tous**

Annexe

2

*Principales lois
relatives à la zone côtière
et ministères responsables*



ANNEXE 2

Principales lois relatives à la zone côtière et ministères responsables

Voici une liste des principales lois susceptibles de s'appliquer à des activités en zone côtière (terrestre et marine) et des ministères responsables de leur application. Les règlements découlant des lois n'ont pas été inclus vu leur nombre considérable. De même, les règlements municipaux ne peuvent être couverts ici à cause des particularités propres à chaque administration municipale.

LOIS PROVINCIALES

Cette liste n'est pas exhaustive mais devrait pouvoir répondre à plusieurs interrogations. Les lois sont

classées par ordre alphabétique et regroupées selon les catégories suivantes :

- Affaires municipales et gestion du territoire
- Agriculture
- Développement économique
- Environnement
- Faune, flore et patrimoine historique
- Forêts, mines et autres ressources non renouvelables
- Pêche commerciale
- Santé humaine

LISTE NON EXHAUSTIVE DES LOIS PROVINCIALES ET DES MINISTÈRES RESPONSABLES

Loi	Ministère responsable
AFFAIRES MUNICIPALES ET GESTION DU TERRITOIRE	
Aménagement et urbanisme (Loi sur l')	Affaires municipales et Métropole
Bâtiment (Loi sur le)	Emploi et Solidarité sociale
Cadastre (Loi sur le)	Ressources naturelles
Cités et villes (Loi sur les)	Affaires municipales et Métropole
Code municipal du Québec	Affaires municipales et Métropole
Concessions municipales (Loi sur les)	Affaires municipales et Métropole
Contribution municipale à la construction des chemins (Loi sur la)	Affaires municipales et Métropole
Droits sur les mutations immobilières (Loi concernant les)	Affaires municipales et Métropole
Droits sur les transferts de terrains (Loi concernant les)	Revenu
Installations d'utilité publique (Loi sur les)	Emploi et Solidarité sociale
Interdiction de subventions municipales (Loi sur l')	Affaires municipales et Métropole
Organisation territoriale municipale (Loi sur l')	Affaires municipales et Métropole
Systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité (Loi sur les)	Ressources naturelles
Terres du domaine public (Loi sur les)	Ressources naturelles
Véhicules hors route (Loi sur les)	Transports
AGRICULTURE	
Abus préjudiciables à l'agriculture (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Acquisition de terres agricoles par les non-résidents (Loi sur l')	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Cercles agricoles (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Mérite agricole (Loi sur le)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Liste non exhaustive des lois provinciales et des ministères responsables (suite)

Loi	Ministère responsable
Protection du territoire agricole (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Justice
Société de financement agricole (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Sociétés agricoles et laitières (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Sociétés d'agriculture (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Sociétés d'horticulture (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Terres agricoles du domaine public (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Aide au développement des coopératives (Loi sur l')	Industrie et Commerce; Recherche, Science et Technologie
Aide au développement touristique (Loi sur l')	Industrie et Commerce; Recherche, Science et Technologie
Clubs de récréation (Loi sur les)	Finances
Coopératives (Loi sur les)	Industrie et Commerce; Recherche, Science et Technologie
Développement industriel au moyen d'avantages fiscaux (Loi favorisant le)	Revenu
Développement scientifique et technologique du Québec (Loi favorisant le)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Éducation; Industrie et Commerce; Recherche, Science et Technologie; Santé et Services sociaux
Établissements touristiques (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Industrie et Commerce; Recherche, Science et Technologie
Fonds de partenariat touristique (Loi instituant le)	Industrie et Commerce
Mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Société du tourisme du Québec (Loi sur la)	Industrie et Commerce; Recherche, Science et Technologie
Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (Loi sur la)	Emploi et Solidarité sociale
ENVIRONNEMENT	
Établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (Loi sur l')	Environnement
Pesticides (Loi sur les)	Environnement
Qualité de l'environnement (Loi sur la)	Environnement
Régime des eaux (Loi sur le)	Environnement; Ressources naturelles
Société québécoise d'assainissement des eaux (Loi sur la)	Affaires municipales et Métropole
Société québécoise de récupération et de recyclage (Loi sur la)	Environnement

Liste non exhaustive des lois provinciales et des ministères responsables (suite)

Loi	Ministère responsable
CONSERVATION DE LA FLORE, DE LA FAUNE ET DU PATRIMOINE	
Biens culturels (Loi sur les)	Culture et Communications
Clubs de chasse et de pêche (Loi sur les)	Finances
Conseil de la conservation de l'environnement (Loi sur le)	Environnement
Conservation et mise en valeur de la faune (Loi sur la)	Faune et Parcs (Société)
Espèces menacées ou vulnérables (Loi sur les)	Environnement
Parc Forillon et ses environs (Loi sur le)	Faune et Parcs (Société)
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent (Loi sur le)	Faune et Parcs (Société)
Parcs (Loi sur les)	Faune et Parcs (Société)
Protection des arbres (Loi sur la)	Environnement
Protection des plantes (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Réserves écologiques (Loi sur les)	Environnement
FORÊTS, MINES ET AUTRES RESSOURCES NON RENOUVELABLES	
Crédit forestier (Loi sur le)	Ressources naturelles
Crédit forestier par les institutions privées (Loi favorisant le)	Ressources naturelles
Droits sur les mines (Loi concernant les)	Ressources naturelles
Forêts (Loi sur les)	Ressources naturelles
Mérite forestier (Loi sur le)	Ressources naturelles
Mines (Loi sur les)	Ressources naturelles
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier du Québec (Loi sur la)	Ressources naturelles
Société québécoise d'exploration minière (Loi sur la)	Ressources naturelles
Société québécoise d'initiative pétrolière (Loi sur la)	Ressources naturelles
PÊCHE COMMERCIALE	
Commercialisation des produits marins (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Crédit aux pêches maritimes (Loi sur le)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Mérite du pêcheur (Loi sur le)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Pêcheries et l'aquaculture commerciale (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Transformation des produits marins (Loi sur la)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
SANTÉ HUMAINE	
Conseil de la santé et du bien-être (Loi sur le)	Santé et Services sociaux
Produits agricoles, les produits marins et les aliments (Loi sur les)	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Protection de la santé publique (Loi sur la)	Santé et services sociaux
Santé et sécurité au travail (Loi sur la)	Emploi et Solidarité sociale
Sécurité dans les sports (Loi sur la)	Affaires municipales et Métropole
Services de santé et les services sociaux (Loi sur les)	Santé et Services sociaux

LOIS FÉDÉRALES

Voici une liste des lois fédérales susceptibles de s'appliquer à un projet relatif à la gestion intégrée d'une zone côtière et le(s) ministère(s) responsable de leur application. Les lois sont classées par ordre alphabétique et regroupées selon les catégories suivantes:

- Affaires municipales et gestion du territoire
- Agriculture
- Autochtones
- Développement économique
- Environnement
- Faune, flore et patrimoine historique
- Forêts, mines et autres ressources non renouvelables
- Navigation, infrastructures portuaires et gestion des océans
- Pêche commerciale
- Santé humaine

Liste non exhaustive des lois fédérales et des ministères responsables

Loi	Ministère responsable
AFFAIRES MUNICIPALES ET GESTION DU TERRITOIRE	
Explosifs (Loi sur les)	Ressources naturelles Canada
Forces hydrauliques du Canada (Loi sur les)	Affaires indiennes et du Nord Canada
Levés et l'inventaire des ressources naturelles (Loi sur les)	Ressources naturelles Canada; Pêches et Océans Canada; Environnement Canada
Océans (Loi sur les)	Pêches et Océans Canada
Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux (Loi sur les)	Environnement Canada
Paiements versés en remplacement d'impôts (Loi sur les)	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ponts (Loi sur les)	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ressources en eau du Canada (Loi sur les)	Environnement Canada
AGRICULTURE	
Aide à l'alimentation des animaux de ferme (Loi sur l')	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Aliments du bétail (Loi sur les)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Aménagement rural et le développement agricole (ARDA) (Loi sur l')	Industrie Canada
Commercialisation des produits agricoles (Loi sur la)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Engrais (Loi sur les)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Examen de l'endettement agricole (Loi sur l')	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Financement Agricole, Canada (Loi sur le)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Offices des produits agricoles (Loi sur les)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi sur les)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (Loi sur les)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Produits agricoles au Canada (Loi sur les)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Protection du revenu agricole (Loi sur la)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Santé des animaux (Loi sur la)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Société du crédit agricole (Loi sur la)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Vente coopérative des produits agricoles (Loi sur la)	Agriculture et Agroalimentaire Canada

Liste non exhaustive des lois fédérales et des ministères responsables (suite)

Loi	Ministère responsable
AUTOCHTONES	
Accord de 1986 concernant les terres indiennes	Affaires indiennes et du Nord Canada
Indiens (Loi sur les)	Affaires indiennes et du Nord Canada; Santé Canada; Développement des ressources humaines Canada
Terres territoriales (Loi sur les)	Affaires indiennes et du Nord Canada
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Agence de promotion économique du Canada atlantique (Loi sur l')	Industrie Canada
Associations coopératives du Canada (Loi sur les)	Industrie Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (Loi sur le)	Industrie Canada
Corporations canadiennes (Loi sur les)	Industrie Canada
Développement industriel et régional (Loi sur le)	Industrie Canada
Prêts aux petites entreprises (Loi sur les)	Industrie Canada
Subventions au développement régional (Loi sur les)	Transports Canada
Transports au Canada (Loi sur les)	Transports Canada
Zones spéciales (Loi sur les)	Industrie Canada
ENVIRONNEMENT	
Contaminants de l'environnement (Loi sur les)	Environnement Canada
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (Loi sur le)	Santé Canada; Développement des ressources humaines Canada
Évaluation environnementale (Loi canadienne sur l')	Environnement Canada
Hydrocarbures (Loi fédérale sur les)	Ressources naturelles Canada; Affaires indiennes et du Nord Canada
Produits dangereux (Loi sur les)	Santé Canada
Protection de l'environnement (1999) (Loi canadienne sur la)	Environnement Canada
Semaine canadienne de l'environnement (Loi sur la)	Environnement Canada
FAUNE, FLORE ET PATRIMOINE HISTORIQUE	
Convention concernant les oiseaux migrateurs (Loi sur la)	Environnement Canada
Espèces sauvages du Canada (Loi sur les)	Environnement Canada
Lieux et monuments historiques (Loi sur les)	Patrimoine canadien
Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Loi sur le)	Patrimoine canadien
Parc national de l'archipel de Mingan (Loi sur la réserve de)	Patrimoine canadien
Parcs nationaux (Loi sur les)	Patrimoine canadien
Protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (Loi sur la)	Environnement Canada
Protection des végétaux (Loi sur la)	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Semaine de la protection de la faune (Loi sur la)	Environnement Canada

Liste non exhaustive des lois fédérales et des ministères responsables (suite)

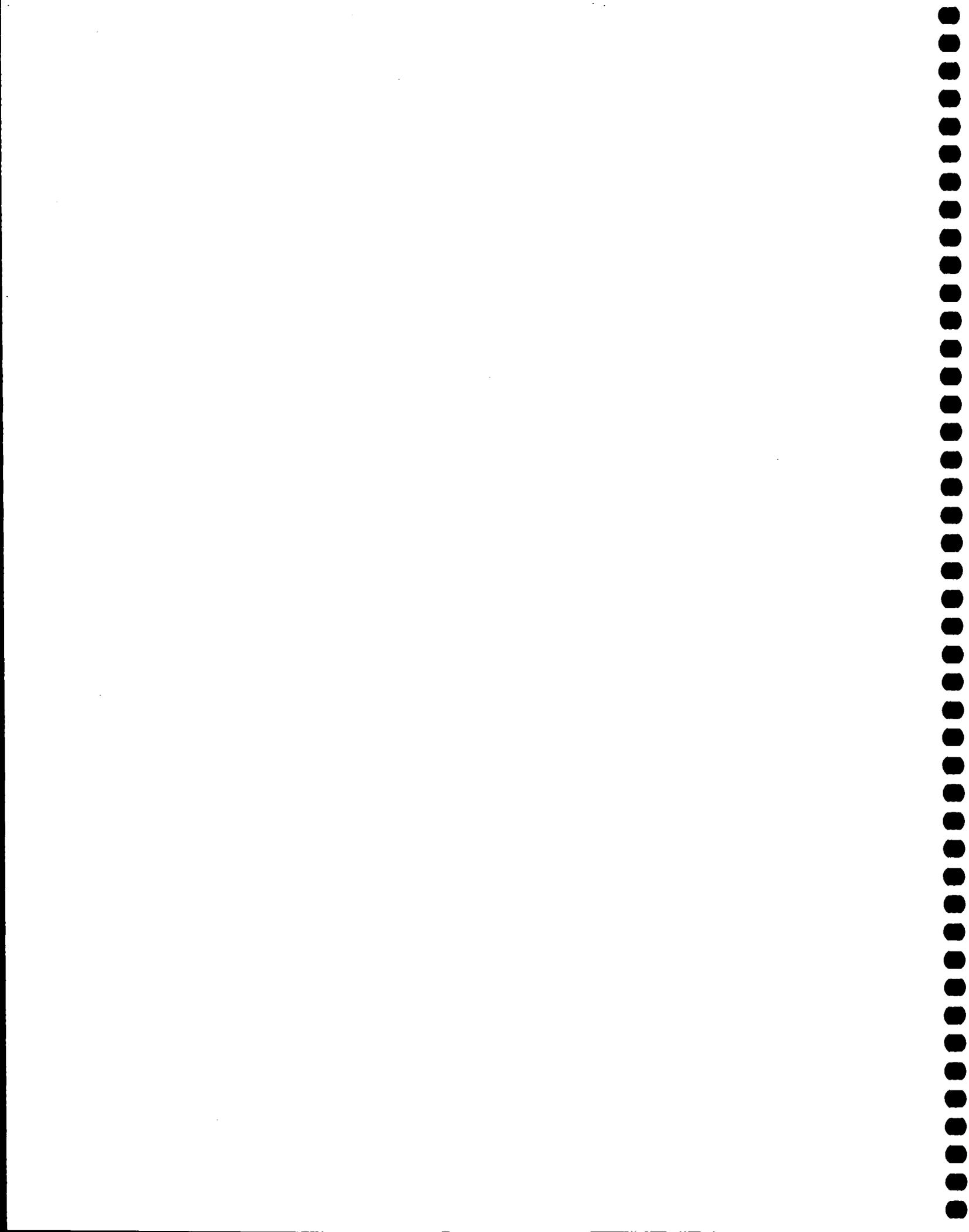
Loi	Ministère responsable
FORÊTS, MINES ET AUTRES RESSOURCES NON RENOUVELABLES	
Forêts (Loi sur les)	Ressources naturelles Canada
Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures (Loi sur le)	Ressources naturelles Canada
Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada (Loi sur le)	Ressources naturelles Canada
NAVIGATION, INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET GESTION DES OCÉANS	
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (Loi sur l')	Transports Canada
Assurance maritime (Loi sur l')	Transports Canada
Cabotage (Loi sur le)	Transports Canada
Commissions portuaires (Loi sur les)	Transports Canada
Indemnisation des marins marchands (Loi sur l')	Développement des ressources humaines Canada
Marine marchande du Canada (Loi sur la)	Pêches et Océans Canada; Transports Canada
Opérations portuaires (Loi de 1986)	Développement des ressources humaines Canada
Pilotage (Loi sur le)	Transports Canada
Ports de pêche et de plaisance (Loi sur les)	Transports Canada
Ports et installations portuaires publics (Loi sur les)	Transports Canada
Protection des eaux navigables (Loi sur la)	Transports Canada; Pêches et Océans Canada
Société canadienne des ports (Loi sur la)	Transports Canada
Transport des marchandises par eau (Loi sur le)	Transports Canada
PÊCHE COMMERCIALE	
Commercialisation du poisson d'eau douce (Loi sur la)	Pêches et Océans Canada
Développement de la pêche (Loi sur le)	Pêches et Océans Canada
Inspection du poisson (Loi sur l')	Pêches et Océans Canada
Pêches (Loi sur les)	Pêches et Océans Canada
Prêts aux entreprises de pêche (Loi sur les)	Pêches et Océans Canada
Protection des pêches côtières (Loi sur la)	Pêches et Océans Canada
Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique (Loi sur la)	Pêches et Océans Canada
Soutien des prix des produits de la pêche (Loi sur la)	Pêches et Océans Canada
SANTÉ HUMAINE	
Indemnisation du dommage causé par les pesticides (Loi sur l')	Santé Canada
Produits antiparasitaires (Loi sur les)	Santé Canada
Santé (Loi canadienne sur la)	Santé Canada

La gestion intégrée
à la portée **de tous**

Annexe

3

*Liste des
personnes-ressources*



ANNEXE 3

Liste des personnes-ressources

Marie-France Dalcourt

Biologiste senior, gestion de la zone côtière
Direction des océans et de l'environnement
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél. : (418) 775-0873
Fax : (418) 775-0718
dalcourtmf@dfo-mpo.gc.ca

Danielle Dorion

Biologiste, Gestion de l'habitat et des océans
Secteur Estuaire moyen/Bas-Saint-Laurent
Pêches et Océans Canada
104, Dalhousie
Québec (Québec) G1K 7Y7
Tél. : (418) 648-7738
Fax : (418) 649-8003
doriond@dfo-mpo.gc.ca

Brigitte Gingras

Conseillère en gestion de la zone côtière
Direction des océans et de l'environnement
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél. : (418) 775-0550
Fax : (418) 775-0658
gingrasb@dfo-mpo.gc.ca

Michel Lemay

Biologiste, Gestion de l'habitat et des océans
Secteur Gaspésie
Pêches et Océans Canada
120, rue de la Reine, 2^e étage
Gaspé (Québec) G4X 2R2
Tél. : (418) 368-6818 (poste 226)
Fax : (418) 368-4349
lemaymi@dfo-mpo.gc.ca

Jean Morisset

Biologiste, Gestion de l'habitat et des océans
Secteur Côte-Nord
Pêches et Océans Canada
701, boulevard Laure, suite 203
Sept-Îles (Québec) G4R 1X8
Tél. : 1-800-463-1729 ou (418) 962-6314
Fax : (418) 962-1044
morissetj@dfo-mpo.gc.ca

Selma Pereira

Biologiste, Gestion de l'habitat et des océans
Secteur Îles-de-la-Madeleine
Pêches et Océans Canada
235, chemin Principal, C.P. 1058
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
Tél. : (418) 986-2095
Fax : (418) 986-5353
pereiras@dfo-mpo.gc.ca

QH 77 .Q4 G4614 2002
Dalcourt, M.-F.
La gestion integree a la
portee de tous : demarch...
262496 12067738 c.1

